

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS



THÈSE

DOCTORAT EN SCIENCES SOCIALES APPLIQUÉES

**PARTICIPATION CITOYENNE DANS LES PROCESSUS DE
MISE EN ŒUVRE DE L'APPROCHE DU DÉVELOPPEMENT
CONDUIT PAR LES COMMUNAUTÉS (DCC)**

PRÉSENTÉ PAR

SÈDJRO MAHUGNON OLATOUNDI JAMES ALLABI

SOUS LA DIRECTION DES PROFESSEURS

DIMITRI DELLA FAILLE

THOMAS COLLOMBAT

2021

REMERCIEMENTS

Je remercie mes directeurs de thèse, les professeurs Dimitri Della Faille et Thomas Collombat pour avoir guidé mes pas dans ce cheminement intellectuel où souvent, la rigueur de leurs observations sur mon travail, leurs conseils, leur patience et parfois leur silence m'ont encouragé à tenir bon et aussi à parfois m'arrêter pour faire une introspection. Je les remercie d'avoir accepté de m'accompagner durant ces longues années. Je les remercie pour tous leurs enseignements.

Je remercie les membres de mon jury d'évaluation de mon projet de thèse pour m'avoir sensibilisé à la fragilité des communautés dans leurs rapports avec les institutions et permis d'élargir mes horizons grâce à leurs conseils.

La rédaction de cette thèse de doctorat a été possible grâce au soutien de mon épouse, Isabelle Laura Donnelly. Je la remercie d'avoir accepté mon choix au prix de sacrifices importants et surtout de m'avoir encouragé tout au long du parcours.

Je remercie ma maman et toutes ces personnes qui y ont cru et m'ont encouragé depuis si longtemps. Certains ne sont plus là pour recevoir mon témoignage de gratitude.

Je remercie toutes les personnes que j'ai rencontrées dans le cadre de mes recherches au Bénin et qui m'ont permis à divers degrés, d'accéder aux leaders locaux et aux membres des communautés de base. Je leur exprime ma gratitude pour l'intérêt qu'ils ont manifesté pour le thème de la recherche et la confiance placée en ma personne à travers leur participation à la recherche.

DÉDICACES

A

*Isabelle,
Miranda,
Kyle,
Lauryne,
Nickolas*

A

*Ceux d'entre nous
qui ne sont plus là.*

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	I
DÉDICACES	II
TABLE DES MATIÈRES	III
LISTE DES ACRONYMES ET SIGLES	VIII
LISTE DES ILLUSTRATIONS	XI
LISTE DES TABLEAUX	XII
RÉSUMÉ ET MOTS CLÉS	1
INTRODUCTION	2
CHAPITRE I : PROBLÉMATIQUE DE LA RECHERCHE	9
1.1. COMPRENDRE LA NOTION D'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT (APD)	9
1.1.1. <i>Aide publique au développement : le point de départ</i>	10
1.1.2. <i>Efficacité de l'APD comme levier de développement</i>	13
1.1.3. <i>Multiplication des contraintes d'utilisation de l'APD pour en accroître l'efficacité</i>	17
1.2. RENOUVEAU DU DÉVELOPPEMENT À TRAVERS UNE NOUVELLE APPROCHE DE DÉVELOPPEMENT TOURNÉE VERS LES COMMUNAUTÉS : LE DCC	19
1.2.1. <i>Esprit du renouveau du développement</i>	19
1.2.2. <i>Question de recherche et pertinence sociale et scientifique</i>	21
CHAPITRE II : ÉTAT DE LA RECHERCHE SUR LE DÉVELOPPEMENT	24
2.1. HISTORIQUE DE L'ÉVOLUTION DE LA NOTION DE L'APD ET DE SA RELATION AVEC LE DÉVELOPPEMENT	25
2.1.1. <i>Point de départ de l'APD : le retard dans le développement</i>	25
2.1.2. <i>Critiques libérales contre les approches orthodoxes du développement et de l'APD</i>	27
2.1.3. <i>Paradigme néolibéral : le consensus de Washington</i>	29
2.1.4. <i>Paradigme de développement post-consensus de Washington</i>	31
2.2. NOUVELLES AVENUES POUR LE DÉVELOPPEMENT : L'IMPÉRATIF DÉMOCRATIQUE ET LA BONNE GOUVERNANCE	33
2.2.1. <i>La participation en théorie</i>	34
2.2.2. <i>Potentiel habilitant des dispositifs participatifs</i>	37
2.2.3. <i>Relations entre l'APD et la démocratisation des États (sociétés) du Sud</i>	40
2.2.4. <i>Influence des débats autour de l'APD sur l'organisation de la société civile au Sud</i>	43
CHAPITRE III : CADRE THÉORIQUE DE LA RECHERCHE ET MODÈLE D'ANALYSE . 47	
3.1. ANALYSE DES FONDEMENTS CONCEPTUELS DE LA COOPÉRATION : LA TRADITION DE L'INTERACTIONNISME SYMBOLIQUE	52
3.2. THÉORIES EXPLICATIVES	56
3.2.1. <i>Théorie de l'échange social</i>	56
3.2.2. <i>Théorie de l'agence et théorie de l'intendance</i>	57
3.3. MODÈLE D'ANALYSE DE LA PARTICIPATION	59

3.3.1. Première série d'hypothèses.....	63
3.3.2. Deuxième série d'hypothèses.....	65
3.3.3. Troisième série d'hypothèses.....	66
3.3.4. Le modèle d'analyse de la participation.....	69
CHAPITRE IV : MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE.....	72
4.1. POSTURE ÉPISTÉMOLOGIQUE	72
4.2. MÉTHODE D'ÉTUDE DE CAS	77
4.3. IDENTIFICATION DU CAS ET COLLECTE DES DONNÉES	81
4.3.4. Sélection des groupements	82
4.3.5. Participants à la recherche	85
4.3.6. Sources de données : analyse de contenus	86
4.3.4. Entretiens : élaboration des guides et conduite d'entrevues semi-dirigées.....	88
4.3.4.1 Élaboration des guides d'entretien	88
4.3.4.2 Procédure de conduite des entretiens.....	89
4.4. TRAITEMENT ET ANALYSE DES DONNÉES	90
4.4.1. Données qualitatives	90
4.4.2. Données quantitatives.....	92
CHAPITRE V : CONTEXTE DE LA RECHERCHE DE TERRAIN.....	94
5.1. GÉNÉRALITÉS SUR L'ORGANISATION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE DE L'ÉTAT AU BÉNIN	95
5.2. PROJET DE SERVICES DÉCENTRALISÉS CONDUIT PAR LES COMMUNAUTÉS (PSDCC).....	98
5.2.1. Mandat et ressources du projet	98
5.2.2. Organisation des activités du projet.....	100
5.2.2.1. Les composantes du projet	100
5.2.2.1.1. La composante 1 : Programme de subvention aux communes	101
5.2.2.1.2. Autres composantes du PSDCC	103
5.2.2.1.3. La composante 4 : Gestion du projet	103
5.2.2.2. Stratégie de mesure d'efficacité et de mise en œuvre des phases du projet	104
5.2.3. Principaux résultats visés par l'opérationnalisation du DCC.....	105
5.3. PARTIES-PRENANTES DES PROJETS DE DCC	105
5.3.1. Commission nationale des finances locales (CONAFIL)	106
5.3.2. Secrétariat aux services décentralisés conduits par les communautés (SSDCC).....	107
5.3.3. Communes	108
5.3.4. Bénéficiaires du PSDCC	108
5.3.5. Autres parties prenantes.....	109
5.4. PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS RETENUS DE LA DESCRIPTION DU PSDCC	110
5.4.1. Justification du projet.....	110
5.4.2. Organisation du projet	110
5.5. CADRE CONCEPTUEL ET OPÉRATIONNEL DU DCC À TRAVERS LE PROGRAMME DE SUBVENTIONS AUX COMMUNES (COMPOSANTE 1 DU PSDCC)	112
5.5.1. Concepts clés de l'approche de DCC.....	112
5.5.1.1. Formation en gestion à la base (FGB)	113
5.5.1.2. Délégation de maîtrise d'ouvrage de la commune à la communauté.....	114
5.5.1.3. Ciblage et phasage.....	114
5.5.1.4. Subsidiarité.....	115
5.5.1.5. Partenariat	116
5.5.1.6. Forte implication des membres de la communauté, notamment les femmes	117
5.5.1.7. Promotion de l'économie locale par le recours à l'expertise locale.....	117

5.5.1.8 Redevabilité.....	118
5.5.2. Paramètres clés de financement des projets de DCC (sous-projets communautaires)	118
5.5.2.1. Allocation des ressources aux sous-projets communautaires	119
5.5.2.2. Critères d'éligibilité des sous-projets communautaires	120
5.5.2.3. Accords de financement entre les communes et les communautés.....	121
5.5.2.4. Gestion des reliquats de financement des communautés	122
5.5.2.5. Exigences de sauvegarde environnementale et sociale.....	122
5.5.3 Cycle opérationnel de la mise en œuvre des projets de DCC.....	124
5.5.3.1. Étapes du cycle opérationnel des projets de DCC	124
5.5.3.2. Calendrier d'exécution du cycle opérationnel des projets de DCC	127
5.5.4. Commentaire sur le cadre conceptuel du PSDCC et les paramètres clés	128
5.6. PANORAMA DES RÉSULTATS DU PSDCC AU NIVEAU NATIONAL	129
5.6.1. Résultats opérationnels.....	129
5.6.2. Analyse des résultats du projet.....	132
5.6.2.1. Performances du PSDCC en participation des communautés locales.....	132
5.6.2.2. Principales performances du PSDCC dans la réalisation des infrastructures sur la sous-composante « sous-projets communautaires »	133
5.6.2.3. Analyse des performances dans l'atteinte des indicateurs déclencheurs définis dans la stratégie de mesure d'efficacité	134
5.6.3. Commentaire sur les réalisations de « sous-projets communautaires ».....	134
CHAPITRE VI : PRÉSENTATION DES DONNÉES COLLECTÉES.....	137
6.1. RAPPEL DES HYPOTHÈSES RETENUES AVANT D'ARRIVER SUR LE TERRAIN D'ÉTUDE.....	138
6.1.1. Localité choisie.....	138
6.1.2. Nombre de participants initialement prévu	140
6.1.3. Outils de collecte de données	140
6.2. LE TERRAIN DE RECHERCHE : PRISE EN CONSIDÉRATION DES RÉALITÉS DU TERRAIN	141
6.2.1. Identification des localités couvertes par l'étude	141
6.2.2 Nature des projets de DCC réalisés dans les localités couvertes par l'étude	145
6.2.2.1. Construction de dalots avec traitement des points critiques	147
6.2.2.2. Module de classes.....	148
6.2.2.4. Forages équipés de pompe à motricité humaine	151
6.3. COLLECTE DE DONNÉES : LE CALENDRIER ET LES STATISTIQUES	152
6.3.1. Calendrier : les entrevues et les visites des projets sociocommunautaires	152
6.3.2. Statistiques de la participation à la recherche	153
6.4. DONNÉES COLLECTÉES AUPRÈS DES PARTICIPANTS AUX PROJETS DE DCC.....	155
6.4.1. Caractéristiques démographiques des participants.....	155
6.4.1.1. Répartition par sexe et par âge de la population enquêtée	155
6.4.1.2. Analyse de l'ancienneté des participants dans la localité	157
6.4.1.3. Analyse de la population enquêtée suivant les critères « première langue, niveau d'éducation et occupation »	158
6.4.2. Habilitation des participants et des communautés.....	161
6.4.2.1. Les éléments d'habilitation identifiés par les participants à l'enquête.....	161
6.4.2.2. Synthèse des éléments d'habilitation du DCC ressortis des données d'enquête.....	162
6.4.2.2.1. Choix des participants pour siéger dans les bureaux d'ADV.....	163
6.4.2.2.2. Promotion du genre	164
6.4.2.2.3. Démocratie interne dans les bureaux	165
6.4.2.2.4. Habilitation des membres de bureaux (capacitation).....	166
6.4.2.2.5. Réalisation effective des infrastructures (habilitation de la communauté).....	167
6.4.2.2.6. Efficacité du dispositif de suivi de la réalisation des infrastructures	168

6.4.2.2.7. Pérennité des ADV	170
CHAPITRE VII : VÉRIFICATION DES RELATIONS DU MODÈLE D'ANALYSE	172
7.1. CORRESPONDANCES ENTRE LES ÉLÉMENTS D'HABILITATION DU MODÈLE THÉORIQUE D'ANALYSE DE LA PARTICIPATION ET LES DONNÉES D'ENQUÊTE	172
7.1.1. <i>Relations entre les éléments théoriques et les données d'enquête</i>	174
7.1.1.1. Relation 1 : Renforcement de la démocratie locale	175
7.1.1.2. Relation 2 : Habilitation des participants (individus), transformation du rapport social	176
7.1.1.3. Relation 3 : Habilitation des communautés (capacitation)	177
7.1.1.4. Relation 4 : Cohésion sociale	178
7.1.1.5. Relation 5 : Amélioration de l'efficacité de l'action publique	179
7.1.1.6. Éléments d'habilitation non relevés par les participants : Développement social et économique et (re)légitimation des institutions	180
7.1.2. <i>Validité des hypothèses du modèle théorique d'analyse de la participation</i>	181
7.1.2.1. Première série d'hypothèse (H1)	181
7.1.2.2. Deuxième série d'hypothèses (H2)	186
7.1.2.3. Troisième série d'hypothèses (H3)	190
7.1.3. <i>Apports de la perspective empirique à la recherche</i>	193
7.1.3.1. Facteurs d'influence	194
7.1.3.1.1. Le poids du contrôle social sur l'engagement et la participation	194
7.1.3.1.2. La perspective courte des participants	195
7.1.3.2. Nuances dans la formulation des éléments d'habilitation	196
7.1.3.2.1. Pérennité des ADV : un défi	196
7.1.3.2.2. Transformation du rapport social à l'intérieur de la communauté	197
7.2. MODÈLE EMPIRIQUE DE LA PARTICIPATION RESSORTI DES DONNÉES D'ENQUÊTE	197
7.2.1. <i>Participation vécue par les personnes impliquées dans les dispositifs de DCC</i>	198
7.2.2. <i>Analyse de l'efficacité du modèle empirique à favoriser une participation vertueuse</i>	199
7.2.2.1. Capacité des habilitations du modèle empirique à favoriser une ascendance des communautés sur les autres acteurs du champ	199
7.2.2.2. Capacité des habilitations du modèle empirique à impacter la trajectoire de développement des communautés	203
CHAPITRE VIII : CONCLUSION GÉNÉRALE DE LA RECHERCHE	207
8.1. CONCEPTUALISATION ET PRATIQUE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE DANS L'APPROCHE DE DCC	207
8.2. RÉPONSES À LA QUESTION DE RECHERCHE	211
8.2.1. <i>Réponse à la question de recherche</i>	211
8.2.1.1. Les processus d'émergence des ADV	212
8.2.1.2. Les types de relations entretenus au sein des ADV et leur influence sur les formes de participation	213
8.2.1.3. Synthèse de la réponse à la question de recherche	216
8.2.2. <i>Réponse à la sous-question de recherche</i>	217
8.2.2.1. Les communautés et l'exercice de la citoyenneté	217
8.2.2.2. La participation comme une démarche dont la finalité est purement utilitariste	218
8.2.2.3. Synthèse de la réponse à la sous-question	220
8.3. DCC : MYTHE OU INFLEXION?	222
8.3.1. <i>DCC : un mythe ?</i>	222
8.3.2. <i>DCC : l'amorce d'une inflexion paradigmatique dans les politiques publiques de développement ?</i>	224

8.4. RECOMMANDATIONS FORMULÉES POUR CONTRIBUER À AMÉLIORER LE FONCTIONNEMENT DES DISPOSITIFS PARTICIPATIFS DE L'APPROCHE DE DCC	226
8.4.1 <i>Donner de l'influence aux communautés dans la conception des projets de DCC et leurs dispositifs participatifs par la méthode du community planning</i>	227
8.4.2. <i>Améliorer le fonctionnement des ADV dans leur conception actuelle</i>	229
8.4.3. <i>Pérenniser les ADV avec un relais budget participatif</i>	229
8.5. LIMITE MÉTHODOLOGIQUE	230
8.6. CONTRIBUTION DE LA RECHERCHE	232
CONCLUSION	234
ANNEXE 1 : FEUILLET D'INFORMATION SUR LA RECHERCHE	241
ANNEXE 2 : FORMULAIRE DE CONSENTEMENT	242
ANNEXE 3 : GUIDE D'ENTRETIENS AVEC LES PRÉSIDENTS, SECRÉTAIRES ET TRÉSORIERES DES ADV	244
ANNEXE 4 : GUIDE D'ENTRETIENS AVEC LES TECHNICIENS ET EXPERTS DU PSDCC	249
LISTE DES RÉFÉRENCES	256

LISTE DES ACRONYMES ET SIGLES

ADC	Animateur de développement communautaire
ADQ	Association de développement de quartier
ADV	Association de développement villageois
AFD	Agence française de développement
AID	Association pour le développement international
APD	Aide publique au développement
APDC	Acteur porteur de dynamique communautaire
BGE	Budget général de l'Etat
BM	Banque mondiale
CAD	Comité d'aide au développement
CGES	Cadre de gestion environnementale et sociale
COM	Information et communication avec les communautés
CONAFIL	Commission Nationale des Finances Locales
CTC	Comité Technique Communal
DCC	Développement conduit par les communautés
DDLAE	Directeur du développement local et des affaires économiques
DSRP	Document de stratégies de réductions de la pauvreté
DTS	Droits de tirage spéciaux
EMICoV	Enquêtes Modulaires intégrées sur les conditions de vie
EPP/ EPB	Évaluation participative de la pauvreté et des besoins
FADEC	Fonds d'appui au développement des communes
FCFA	Franc de la communauté financière d'Afrique
FGB	Formation en gestion à la base
FMI	Fonds Monétaire international
GFSPC	Gestion financière et comptable d'un sous-projet
GIE	Groupement d'intérêt économique
HIMO	Haute intensité de main-d'œuvre
INSAE	Institut national pour l'analyse statistique et économique
ISAIB	Indice Synthétique d'Accessibilité des ménages aux Infrastructures de Base
MDGLAAT	Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale et de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire
MEF	Ministère de l'Economie et des finances
MOC	Maîtrise d'Ouvrage directe par les Communes

MODA	Maîtrise d'ouvrage déléguée à une agence
MODC	Maîtrise d'Ouvrage déléguée par la Commune
NOEI	Nouvel ordre économique international
OCDE	Organisation pour la coopération et le développement économique
OCL	Organisations des communautés locales
ODC	Organisation et dynamique communautaire
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
ONG	Organisations non gouvernementales
OSC	Organisation de la société civile
PAI	Plan d'Investissement Annuel
PAS	Programme d'ajustement structurel
PCPID	Plan de compensation des populations involontairement déplacées
PDC	Plan de développement communal
PECP	Paradigme épistémologique constructiviste pragmatique
PED	Pays en développement
PIB	Produit intérieur brut
PMC	Passation des marchés communautaires
PNDCC	Projet national de développement conduit par les communautés
PNUD	Programme des nations unies pour le développement
PONADEC	Politique nationale de décentralisation et de déconcentration
PPM	Plan de Passation des Marchés
PPOSP	Planification participative et opérationnelle d'un sous-projet
PSDCC	Projet de services décentralisés conduits par les communautés
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SCOM	Spécialiste en communication
SCRP	Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
SDN	Société des nations
SE	Secrétaire exécutif
SEP	Suivi et évaluation participative
SFG	Spécialiste en gestion financière
SFGB	Spécialiste en formation à la gestion à la base
SFI	Société financière Internationale
SFS	Spécialiste en filets sociaux
SGCNN	Spécialiste en génie civil au niveau national
SPM	Spécialiste en passation des marchés

SSDCC	Secrétariat aux Services Décentralisés Conduits par les Communautés
SSE	Spécialiste en suivi-évaluation
TMIC	Travaux mobilisateurs d'intérêt collectif
UE	Union européenne
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations-Unies pour l'enfance
URSS	Union des républiques socialistes et soviétiques

LISTE DES ILLUSTRATIONS

ILLUSTRATION 3.1 SCHÉMA PARTIEL DU MODÈLE D'ANALYSE DE LA PARTICIPATION : LA TRADITION DE L'INTERACTIONNISME SYMBOLIQUE APPLIQUÉE AUX DISPOSITIFS DE DCC	64
ILLUSTRATION 3.2 SCHÉMA PARTIEL DU MODÈLE D'ANALYSE DE LA PARTICIPATION : LES RELATIONS ENTRE LES EFFETS DE LA TRADITION DE L'INTERACTIONNISME SYMBOLIQUE	66
ILLUSTRATION 3.3 SCHÉMA PARTIEL DU MODÈLE D'ANALYSE DE LA PARTICIPATION : LA THÉORIE EXPLICATIVE DE L'EFFICACITÉ DES DISPOSITIFS DU DCC	68
ILLUSTRATION 3.4 MODÈLE D'ANALYSE.....	69
ILLUSTRATION 6.1 CARTE DU SUD DU BÉNIN.....	139
ILLUSTRATION 6.2 CARTE DU SUD DU BÉNIN.....	144
ILLUSTRATION 6.3 DALOT CONSTRUIT À AHOSSOUGBÉTA	147
ILLUSTRATION 6.4 AMÉNAGEMENT DE PISTE ET COMPLEMENT DE POINTS CRITIQUES À WANGNIZOUN	147
ILLUSTRATION 6.5 CONSTRUCTION D'UN DALOT À WANGNIZOUN	148
ILLUSTRATION 6.6 MODULE DE CLASSES A L'ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE DE N'GBÈHO (AVANT PSDCC)	149
ILLUSTRATION 6.7 MODULE DE 3 CLASSES ÉQUIPÉES DE MOBILIER CONSTRUIT À N'GBÈHO PAR LE PSDCC	149
ILLUSTRATION 6.8 MODULE DE 3 CLASSES ÉQUIPÉES DE MOBILIER CONSTRUIT À DJISSOUKPA	149
ILLUSTRATION 6.9 MODULE DE 3 CLASSES ÉQUIPÉES DE MOBILIER À KPOJJI LES MONTS (VUE DE LOIN)	150
ILLUSTRATION 6.10 MODULE DE 3 CLASSES ÉQUIPÉES DE MOBILIER À KPOJJI LES MONTS (VUE DE PRÈS)	150
ILLUSTRATION 6.11 MODULE DE 2 CLASSES SUR PILOTIS ÉQUIPÉES DE MOBILIER À GBODJÈ.....	151
ILLUSTRATION 6.12 FORAGE D'EAU N°1 ÉQUIPÉ DE POMPE À MOTRICITÉ HUMAINE À DASSEKOMEY....	151
ILLUSTRATION 6.13 FORAGE D'EAU N°2 ÉQUIPÉ DE POMPE À MOTRICITÉ HUMAINE À DASSEKOMEY....	152
ILLUSTRATION 6.14 FORAGE D'EAU N°3 ÉQUIPÉ DE POMPE À MOTRICITÉ HUMAINE À DASSEKOMEY....	152

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : SYNTHÈSE DES RELATIONS DU MODÈLE D'ANALYSE	70
TABLEAU 2 : TRAITS COMMUNS ET DISTINCTIFS DES DEUX PARADIGMES ÉPISTÉMOLOGIQUES CONSTRUCTIVISTES	76
TABLEAU 3 : ESTIMATION DES ENTREVUES À FAIRE.....	82
TABLEAU 5 : CATÉGORISATION DES PROJETS SELON LE PRINCIPE DE SUBSIDIARITÉ.....	116
TABLEAU 6 : SYNTHÈSE DU CYCLE OPÉRATIONNEL DES SOUS-PROJETS COMMUNAUTAIRES	125
TABLEAU 7 : CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DU CYCLE OPÉRATIONNEL DES SOUS-PROJETS COMMUNAUTAIRES	128
TABLEAU 8 : RÉSULTATS DU PSDCC	130
TABLEAU 9 : ESTIMATION DU NOMBRE DE PARTICIPANTS À LA RECHERCHE.....	140
TABLEAU 10 : RÉCAPITULATIF DES PROJETS SOCIOCOMMUNAUTAIRES RÉALISÉS SUR LE TERRITOIRE COUVERT PAR LA RECHERCHE.....	143
TABLEAU 11 : STATISTIQUES DE LA PARTICIPATION À LA RECHERCHE	153
TABLEAU 12 : RÉPARTITION PAR SEXE DE LA POPULATION ENQUÊTÉE.....	156
TABLEAU 13 : RÉPARTITION PAR ÂGE DE LA POPULATION ENQUÊTÉE.....	156
TABLEAU 14 : RÉPARTITION DE LA POPULATION ENQUÊTÉE SELON LEUR LIEU DE NAISSANCE	157
TABLEAU 15 : RÉPARTITION DE LA POPULATION ENQUÊTÉE SELON LE TEMPS PASSÉ DANS LA LOCALITÉ ABRITANT LE PROJET DCC	158
TABLEAU 16 : RÉPARTITION DE LA POPULATION ENQUÊTÉE SELON LA PREMIÈRE LANGUE.....	159
TABLEAU 17 : RÉPARTITION DE LA POPULATION ENQUÊTÉE SELON LE NIVEAU D'ÉDUCATION.....	160
TABLEAU 18 : RÉPARTITION DE LA POPULATION ENQUÊTÉE SELON L'OCCUPATION.....	161
TABLEAU 19 : RÉCAPITULATIF DES DONNÉES D'ENQUÊTE SUR LES ÉLÉMENTS D'HABILITATION	162
TABLEAU 20 : TABLE DE CORRESPONDANCE ENTRE LES ÉLÉMENTS D'HABILITATION.....	173

RÉSUMÉ ET MOTS CLÉS

Résumé

Pendant longtemps, les décisions autour de la formulation et la mise en œuvre des projets de développement socioéconomique ont été prises sans tenir compte des aspirations des populations bénéficiaires ou sans les impliquer. Après plus de 70 années de pratique des politiques de développement et face aux échecs successifs de ces politiques, la participation des communautés s'est révélée être un moyen pour fédérer les énergies d'un territoire autour d'un projet de développement. Depuis la fin des années 1990, l'approche de développement conduit par les communautés (DCC), adoptée par certains États vise à faire participer les communautés bénéficiaires des projets aux processus de définition et de réalisation de ces projets. Dans notre thèse sur l'étude de la participation citoyenne dans les processus de mise en œuvre de l'approche de DCC, nous avons cherché à comprendre si la participation des communautés dans les processus de DCC leur permet d'avoir une prise sur le développement du territoire. La recherche a été réalisée auprès de six communautés de la Commune d'Abomey-Calavi (Bénin) qui ont bénéficié d'infrastructures de développement réalisées avec des fonds de la Banque mondiale.

Les résultats de la recherche révèlent que le DCC favorise l'accroissement des services sociaux de base aux communautés et traduit l'amorce d'une inflexion paradigmatique en matière de participation citoyenne. L'approche DCC offre un dispositif opérationnel efficace pour faire conduire les projets sociocommunautaires simples par les communautés sans pour autant leur donner une prise sur le développement du territoire. Elle reste inadaptée pour réaliser des projets complexes. Aussi, l'approche de DCC n'est pas une approche ascendante (*bottom-up*) malgré ses vertus habilitantes.

Mots clés : approche, association, base, communes, communautés, collectivités, champ, citoyenneté, démocratie, développement, échange, État, infrastructures interactionnisme, participation, projet, quartiers, services, social, théorie, villages.

INTRODUCTION

Les tensions et les guerres entre les États ont jalonné l'histoire politique et économique du monde. Bien que la création de la Société des Nations (SDN) au sortir de la Première Guerre mondiale ait marqué un tournant dans l'histoire contemporaine des relations internationales, l'échec de la SDN à résorber les tensions entre les pays et l'éclatement de la Deuxième Guerre mondiale révèlent la nécessité de mettre en place des dispositifs viables pour stabiliser les relations économiques internationales.

L'engagement des États-Unis d'Amérique dans la reconstruction du monde à la fin de la Deuxième Guerre a favorisé l'émergence de l'aide publique au développement (APD). Cette aide destinée aux pays considérés comme sous-développés dans le contexte de reconstruction post-guerre est supposée permettre aux pays vaincus de relancer leurs économies et ainsi éviter la création d'un terreau fertile à l'éclatement de nouveaux conflits.

Même si de nos jours, le sous-développement est souvent associé aux pays du Sud, la notion de sous-développement est encore parfois utilisée pour qualifier des régions ne répondant pas aux standards de développement dans des pays développés. Au Canada par exemple, cette notion est utilisée pour désigner les conséquences de la paupérisation de certaines régions du Québec (Côté, 2002).

Les pays dits développés recourent à des politiques et stratégies de développement régional ou de revitalisation des territoires pour résorber le sous-développement. Ce sont des politiques de soutien et d'investissement dans les régions et territoires dont les

économies peu dynamiques ne permettent pas d'assurer une cohérence globale avec d'autres autres régions ou territoires plus prospères. Quant à nombre de pays du Sud, ils sont dépendants de l'aide publique au développement conditionnée par divers critères et conditions d'utilisation.

Les exigences entourant l'octroi de l'aide ont essentiellement porté sur l'application des mesures d'ajustement structurel dès la fin de la décennie 1970. Ensuite, ces exigences ont été élargies à la fin de la décennie 1980 aux préoccupations de démocratisation des régimes politiques. Dans le courant de la décennie 1990, les exigences de décentralisation des pouvoirs, de participation des citoyens à la décision publique et de mise en place de dispositifs assurant l'imputabilité des dirigeants, la bonne gouvernance et l'affectation de l'aide aux secteurs prioritaires à développer, sont devenues les conditions d'octroi (Campbell, 2009).

Depuis plus de soixante-dix ans que l'APD est devenue un mécanisme central dans la coopération au développement, peu d'États ont réussi à amorcer un processus d'émergence économique traduisant une montée en puissance de leur système national de production. Pour les citoyens, la finalité de l'APD est de développer les pays en développement et cette perception des choses amène à s'interroger sur la corrélation qu'il peut y avoir entre la quantité d'APD que peut recevoir un pays et l'amorce de son développement (Perroulaz et al., 2010).

Mais en réalité, la plupart des pays pauvres d'Afrique ayant bénéficié de l'aide au développement des années 1970 à la fin des années 1980, n'ont pas pu réaliser des taux

de croissance susceptibles d'amorcer leur essor économique. Au contraire, ces pays ont été confrontés à une crise de la dette dont les conséquences économiques et sociales sont sans précédent. Les institutions financières internationales ont conseillé et soutenu les pays endettés dans la mise en œuvre des programmes d'ajustement structurel (PAS) pour résorber cette crise de la dette. Ces PAS ont aidé à stabiliser les agrégats macroéconomiques sans pour autant induire des taux de croissance économique forts pour soutenir le financement des politiques de développement social et économique alors que les PAS étaient fondés par la perspective d'un « ajustement avec la croissance » (Easterly, 2007). Il s'en est suivi une aggravation de la crise sociale.

Il convient de relever que l'accentuation des disparités entre les pays du Sud depuis les années 1970 traduit la variété des trajectoires que ces pays ont suivi (Ibitsem, 2011). Certains pays d'Asie et d'Amérique latine ont connu une industrialisation rapide à partir des années 1970 tandis que les pays africains sont restés en marge de ce processus (Régnier, 2007). La variété des trajectoires des pays en développement interpelle sur les limites de l'APD à conduire au développement et sur les influences des structures des économies des pays en développement, de leurs systèmes de gouvernance et des particularités culturelles et sociologiques sur leurs trajectoires. Les réflexions critiques sur l'APD, sur les relations entre le centre et la périphérie, les résultats de la confrontation entre les blocs de l'Ouest et de l'Est alimentent des positions théoriques et idéologiques variées sur le développement.

C'est dans ce contexte contrasté d'échecs et de succès en industrialisation et développement que l'approche dite de développement conduit par les communautés (DCC) a émergé au milieu des années 1990. Cette approche d'intervention décentralisée place la participation citoyenne et l'inclusion des femmes au cœur du dispositif décisionnel des projets de développement. C'est une évolution dans l'approche d'intervention qui traduit un changement de la vision de l'exécution des projets de développement (Owen et al., 2014). Ce changement de paradigme est consacré par le passage d'une conception descendante (*top-down*) de l'intervention à une logique de coopération entre les agences d'exécution des programmes et les communautés bénéficiaires (*bottom-up*). Le terme *top-down* réfère à une situation dans laquelle le centre décisionnel (ministères, agences d'exécution, etc.) pense et décide des actions de développement à réaliser sans concerter les populations bénéficiaires de ses actions. Quant au terme *bottom-up*, il renvoie à une situation de coopération entre le centre décisionnel et la population dans laquelle la population dispose d'un pouvoir d'initiative. Le DCC consiste donc à impliquer les citoyens dans la réalisation des infrastructures indispensables pour le développement socioéconomique. Il met la participation citoyenne au cœur de l'action publique de développement des régions en impliquant les communautés dans le choix des infrastructures à réaliser, leur gestion et leur entretien. L'augmentation du nombre de projets de développement mis en œuvre selon cette approche illustre l'intérêt des pays en développement et des agences de coopération au développement telles que la Banque mondiale (BM) et le Fonds international pour le développement agricole (FIDA) pour l'approche DCC. Dans le cas

de la BM, le portefeuille DCC est passé de 325 millions de USD (dollar américain) en 1995 à 30 milliards de USD en 2012 (Wong, 2012).

La présente thèse de doctorat porte sur l'opérationnalisation de la participation citoyenne dans les projets de développement et en particulier sur les mécanismes de la participation citoyenne dans des projets de développement financés par la Banque mondiale. Depuis 1998, la BM s'intéresse aux rapports que les communautés entretiennent avec les projets de développement élaborés et exécutés pour leur bénéfice. Elle a encouragé la conception de projets de développement selon l'approche dite de développement conduit par les communautés (DCC). Cette approche vise à impliquer les communautés bénéficiaires des projets de développement dans les processus opérationnels des projets. Cette thèse a commencé avec une curiosité intellectuelle et un questionnement général sur le lien entre la responsabilisation des communautés locales dans les processus de décision des projets de DCC et leur capacité à exercer un contrôle sur le développement de leur territoire. Ce questionnement sera précisé dans les prochaines sections pour aboutir à une question de recherche.

Ainsi, la recherche questionne la portée de la participation des communautés. En nous appuyant sur les fondements théoriques de la participation (Veltmeyer et Parpart, 2015 ; André et al., 2012 ; Mercier et al., 2009), nous avons cherché à vérifier comment les vertus habilitantes de la participation sont matérialisées notamment à travers leurs impacts sur les processus de décision. La recherche a été réalisée à travers une étude

de cas dans le Sud du Bénin. La recherche porte précisément sur l'étude de la participation citoyenne dans le cadre de l'aide publique au développement mise en œuvre à travers le Projet de services décentralisés conduits par les communautés (PSDCC) mis en œuvre au Bénin.

Cette thèse de doctorat est structurée en huit chapitres qui présentent successivement la problématique de la recherche, l'état de la recherche scientifique sur le développement, le cadre théorique adopté pour réaliser la recherche, la méthodologie de la recherche, le terrain de la recherche et l'analyse des résultats de la recherche.

Les grandes conclusions de cette thèse de doctorat portent sur les processus d'émergence des ADV et les formes de participation observées dans les associations de développement villageois (ADV). Nous avons également tiré des conclusions sur la finalité utilitariste de la participation citoyenne telle que vécue dans les ADV. Nous avons notamment conclu que malgré la transparence des procédures relatives à l'émergence des ADV, l'implication des chefs de villages peut exposer les associations à des risques de politisation. Aussi, nous avons conclu que le respect des procédures mises en place pour assurer le fonctionnement équilibré des bureaux des ADV et la transparence des processus décisionnels des ADV ont favorisé une pleine participation des membres de bureaux et des communautés au dispositif de développement conduit par les communautés.

Enfin, l'analyse des données collectées nous a permis de conclure que la participation aux dispositifs de développement conduit par les communautés ne relève pas d'un engagement militant mais s'inscrit dans une démarche pragmatique des communautés pour faire bénéficier des infrastructures socioéconomiques de base à leurs villages. Les membres des communautés s'engagent dans les dispositifs de développement conduit par les communautés et se soumettent aux procédures édictées par les institutions afin d'atteindre leurs buts. L'exposition des ADV à des risques de politisation combinée au défaut de militantisme relevé nous ont fait conclure que la pérennité des ADV constitue un défi pour les communautés alors même que la survie de ces ADV est essentielle au maintien d'une vie sociale communautaire autour des infrastructures socioéconomiques (modules de classes, marchés, pistes rurales...) après leur réalisation.

CHAPITRE I : PROBLÉMATIQUE DE LA RECHERCHE

Dans le cadre de cette thèse de doctorat, notre recherche porte sur la participation des citoyens dans les dispositifs de développement des communautés à la base. Cette préoccupation s'est hissée au cœur de la coopération au développement depuis le milieu des années 1990. L'émergence de la coopération au développement est un élément marquant de l'histoire des relations internationales. Elle a été favorisée par le contexte post Deuxième Guerre mondiale caractérisé par l'effondrement de l'Europe et la domination des États-Unis d'Amérique qui ont pris le leadership mondial et défini les bases d'un partenariat entre le monde développé et le monde sous-développé. Ce partenariat étant ancré sur l'aide publique au développement comme le moyen d'accélération de la reconstruction et du développement dans l'après-Guerre, l'étude et la compréhension de l'aide publique au développement apparaissent donc comme un préalable à toute recherche touchant au développement des pays. Cette compréhension est d'autant plus importante que cette thèse porte sur la participation citoyenne dans le cadre de l'aide publique au développement.

1.1. Comprendre la notion d'aide publique au développement (APD)

L'étude de l'aide publique au développement (APD) vise à comprendre le rôle dévolu à cet outil dans le développement des États et analyser son efficacité à assumer ce rôle.

1.1.1. Aide publique au développement : le point de départ

On retient généralement que la notion d'APD a été officiellement utilisée pour la première fois par Harry Truman, Président des États-Unis (1945-1953) à l'occasion du Discours sur l'état de l'union, prononcé le 20 janvier 1949 (Maitourama, 2011). L'APD devait servir à acheminer les fruits du progrès scientifique et de la croissance économique vers les régions sous-développées. Ce discours prolongeait l'argumentaire présenté par le président Truman devant le Congrès américain en mars 1947 pour justifier sa politique étrangère visant à contenir le communisme et préserver la paix et la modernité (Merrill, 2006). La notion de sous-développement, telle qu'évoquée dans ce discours, est ambiguë en raison des nombreux sens qu'elle peut recouvrir (Lacoste, 1985). Cependant, elle a supplanté des qualificatifs dérogatoires à tendance raciste tels « sous-évolué », « attardé », « arriéré » utilisés pour désigner les pays en développement (PED) et permis de remplacer les considérations ethniques qui servaient à son appréciation par des critères matériels mesurables (Liauzu, 1987, p. 11). Au sens de Truman, le sous-développement rend compte du dénuement des pays par comparaison à la situation de prospérité économique des États-Unis. Pour lui, les économies de ces régions étaient demeurées primitives et leur situation de pauvreté constituait une menace pour le monde prospère (Rist, 2013).

L'engagement de Truman pour le développement international rompt avec la tradition des États-Unis en matière de relations internationales (Van Der Wee, 1990). En effet, après la signature du Traité de Versailles en 1919, les États vaincus durant la Grande

Guerre étaient laissés à leur sort et il en a découlé des frustrations qui ont fait le lit de la Deuxième Guerre mondiale. Au regard des enseignements de l'histoire, Truman entendait donc asseoir l'équilibre économique et politique du monde à travers son engagement pour le développement du reste du monde. Jacquet (2006) analyse cette incitation à développer ces territoires lointains sous trois aspects stratégiques. Le premier aspect, qui tient à l'image des États-Unis, est l'expression de la solidarité de l'Amérique victorieuse de la Deuxième Guerre mondiale à l'endroit de ces régions pauvres. Le second aspect stratégique est politique car l'APD devrait servir à contenir l'influence du communisme à un moment où débutait la guerre froide. Ce second aspect de la stratégie vise à préserver l'Europe, la Turquie, la Chine, la Corée et les « zones critiques » que sont les pays très pauvres de l'influence du communisme (Liauzu, 1987). Le troisième aspect stratégique est économique car le partenariat au développement doit permettre aux États-Unis de renforcer leur accès aux matières premières et de développer des débouchés pour leurs exportations.

Dans ce contexte global, marqué par l'émergence d'un système international dominé par les États-Unis, la reconstruction de l'Europe au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, la décolonisation, les indépendances des anciennes colonies et le début de la guerre froide, les objectifs de l'APD vont se multiplier et s'accumuler dans le temps (Jacquet, 2006). Outre les États-Unis, d'autres pays ont joué des rôles importants dans les politiques d'APD. En effet, les visées politiques des États finançant l'APD ont déterminé les objectifs de l'aide selon que ces États ont un passé colonial ou non avec

les pays bénéficiaires. Ainsi, le Royaume-Uni et la France ont mis en place des politiques publiques d'aide au développement dans le cadre de la coopération bilatérale avec leurs anciennes colonies. Au cours des années 1960, les institutions internationales telles que l'Association internationale pour le développement (AID) ou la Société financière internationale (SFI) ont assumé un rôle croissant dans l'acheminement de l'APD. Ces institutions appartiennent désormais au Groupe de la Banque mondiale.

La vision de Truman sur le développement est inspirée par l'analyse en cinq étapes de la croissance de l'économie de Walt W. Rostow. Selon Rostow (1997), le sous-développement ne serait qu'un retard dans les étapes de la croissance. Au moyen de l'APD, Truman entendait donc corriger ce retard imputable à des blocages internes aux pays sous-développés, à leurs structures sociales et aux conditions naturelles de ces pays. Il faut mentionner qu'une pensée tiers-mondiste s'est aussi développée dans les années 1950-1960 pour critiquer cette approche du développement et la théorie économique libérale qui la sous-tend. Ces critiques d'inspiration marxiste et tiers-mondiste ont questionné la structure des échanges et la relation de dépendance que crée la théorie économique libérale. Elles ont conclu que la théorie économique libérale et son approche de correction du sous-développement conduisent à un « développement du sous-développement » (Liauzu, 1987).

1.1.2. Efficacité de l'APD comme levier de développement

La question de l'efficacité de l'APD s'est posée très tôt et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a mis en place des mesures de coordination de l'APD à travers son Comité d'aide au développement (CAD) créé le 23 juillet 1961. Le Comité a été mandaté pour limiter le risque que l'aide publique au développement ne serve qu'à entretenir les intérêts stratégiques des États qui la financent (Jacquet, 2006).

Cependant, la concurrence entre certains bailleurs du fait de considérations géopolitiques a permis à certains PED de bénéficier de l'APD de plusieurs donateurs pour le même emploi. Des questions subsistent quant à l'efficacité de l'APD et des mesures de coordination de l'OCDE. À côté du succès économique de pays comme la Corée du Sud, le Brésil et l'Inde, les auteurs sont unanimes sur la faillite des politiques d'APD en Afrique et leurs opinions sont encore partagées sur les cas de l'Asie et de l'Amérique latine (Amin, 1989). Les sources de cet échec sont multiples. Outre les critiques sur la nature même des relations économiques de domination entre le centre et la périphérie, le choc pétrolier de 1973 et la crise de la dette du tiers monde dans les années 1980 ont fragilisé l'équilibre macroéconomique des États bénéficiaires des politiques d'APD (Jacquet, 2006). L'échec relatif des programmes d'ajustement structurel et des réformes des systèmes de gouvernance durant les années 1980-1990 a renforcé les doutes sur l'efficacité de l'APD car l'application de ces réformes conditionnait le bénéfice de l'aide (N'Guessan, 2001).

Par ailleurs, la chute du mur de Berlin en 1989, la fin du communisme et l'éclatement de l'Union des républiques socialistes soviétiques (URSS) ayant consacré le triomphe du libéralisme, l'APD s'est trouvée exposée à une crise de légitimité (Heffer, 2000). Par exemple, la crise de la dette et la chute du mur de Berlin ont entraîné des blocages sur les plans politique, économique et social dans les pays du tiers monde et notamment en Afrique. L'argumentaire géopolitique qui a justifié les politiques d'APD pendant quarante ans ayant perdu sa substance, une profonde réforme des politiques d'APD s'est imposée. Cette réforme est « une triple révolution des objectifs, des acteurs et des instruments » qui a changé les règles du jeu et rendu les anciennes pratiques et habitudes désuètes (Sévérino et Ray, 2011, p. 6).

S'agissant des objectifs, le tout géopolitique a fait place à la centralité du facteur humain à travers des projets de développement axés sur la lutte contre la pauvreté et aux exigences de réformes institutionnelles pour favoriser la bonne gouvernance (Campbell, 2009). Ce nouveau contexte a favorisé l'émergence de nouveaux acteurs tels que les organisations non-gouvernementales (ONG) de développement, les organisations des sociétés civiles locales et bien d'autres acteurs qui opèrent le plus souvent dans le cadre de la coopération décentralisée pour porter de nouveaux mécanismes d'interventions en développement (Sévérino et Ray, 2011). Les politiques d'APD vont aussi utiliser de nouveaux instruments financiers pour mobiliser, acheminer et opérationnaliser l'aide (Harford et Klein, 2005). Cette triple révolution a accru les exigences en termes de participation des citoyens et de mesure des effets des

projets de développement. Cette nouvelle génération de politiques d'APD a des implications politiques, sociales et économiques fortes pour les pays bénéficiaires en raison des réformes institutionnelles qu'elle a exigées.

Des études ont montré que l'entrée en scène des organisations des sociétés civiles locales, par exemple, suggère la création d'un environnement politique et institutionnel démocratique. Bierschenk et al. (2000, p. 23) analysent ces ONG et leurs consœurs locales comme des « courtiers en développement » c'est-à-dire des intermédiaires qui mobilisent « des compétences rhétoriques, organisationnelles, scénographiques et relationnelles ». Ces auteurs soulignent que ces organisations se sont professionnalisées au fil du temps sur les métiers du développement international. Néanmoins, la contrepartie de rémunération qui découle de ce rôle d'intermédiation dans l'acheminement de l'APD suscite des interrogations sur les stratégies d'acteurs que ces courtiers pourraient mobiliser pour maximiser leurs bénéfices dans l'intermédiation. Bien que la professionnalisation du « courtage en développement » puisse offrir une assurance sur la qualité de l'offre d'intermédiation, des questions demeurent quant aux risques d'aléa moral qui peuvent entourer la relation contractuelle entre les ONG et les bailleurs de fonds.

D'un autre côté, la théorie de l'agence discute les risques d'aléa moral et d'asymétrie d'information qui peuvent naître de l'exécution des contrats entre des parties (Dietrich et Krafft, 2008). Ces risques découlent de l'idée que la contractualisation entre un principal (bailleur de fonds) et un agent (ONG) est fondée sur une opposition entre ces

deux parties (Dunn, 2013). Le principal met ses moyens de production, en l'occurrence les ressources financières, à la disposition de l'agent qui les utilise ou les achemine pour la réalisation des projets de développement contre une rémunération. Pour Dunn (2013), ce contrat serait la source même des risques car il ne vise pas la maximisation de l'utilité pour les deux parties. L'agent peut donc être tenté de faire moins que n'exige le contrat (aléa moral) et/ou fournir au principal des renseignements partiels ou tronqués (asymétrie d'information) sur l'exécution du contrat pour maximiser sa rémunération. Il faut noter que la survenance des risques d'aléa moral et d'asymétrie d'information peut découler d'actes volontaires ou non de l'agent.

La complexité de la gestion de l'intermédiation des ONG montre que la nouvelle génération de politiques d'APD ne donne pas nécessairement plus d'assurance sur l'efficacité de l'APD que la première génération de politiques d'APD, malgré l'entrée en scène des « courtiers en développement ». Les ONG ont été substituées aux États dans une certaine mesure mais la question de l'efficacité de l'APD reste tributaire des mesures de contrôle à mettre en œuvre pour s'assurer de l'utilisation effective de l'APD pour les fins définies. Lafourcade (2014) considère que malgré les belles déclarations d'intentions de ces nouveaux acteurs, il demeure encore trop d'ambiguïtés, d'incohérences et de confusion entre les acteurs, les programmes, les instruments, les méthodologies d'intervention et de mesures d'impacts.

La nouvelle génération de politiques d'APD semble donc ne pas avoir totalement résolu la question de l'efficacité de l'APD car la rémunération des intermédiaires du

développement et les coûts d'agence engendrés par les mesures de contrôle visant à garantir le comportement éthique de ces intermédiaires, accroissent les coûts de gestion et de coordination de l'APD, réduisant ainsi la portion de l'APD consacrée aux projets de développement. Jacquet (2006) conclut que la multiplicité des acteurs, la nécessité de coordination autour des objectifs des bénéficiaires et les défaillances du marché de l'aide engendrent des coûts de transaction.

1.1.3. Multiplication des contraintes d'utilisation de l'APD pour en accroître l'efficacité

Par une approche de maîtrise des risques d'aléa moral et d'asymétrie d'information, la nouvelle génération de politiques d'APD accroît les mécanismes de coordination et de contrôle dans l'exécution des projets de développement. Même si la question de l'efficacité de l'aide n'est pas tranchée, cette approche par la maîtrise des risques a marqué une avancée certaine dans la gestion de l'APD.

La Déclaration de Rome en 2003, intitulée « Harmoniser l'aide pour renforcer son efficacité » et celle de Paris en 2005 sur l'efficacité de l'APD, convergent sur la nécessité de responsabiliser davantage les pays bénéficiaires de l'APD dans l'orientation des politiques de développement et d'accroître la prévisibilité et la coordination de l'APD pour l'aligner sur les besoins des États bénéficiaires (OCDE, 2003 ; OCDE 2008). La Déclaration de Paris énonce cinq principes que sont : 1) l'appropriation par les pays bénéficiaires, 2) l'alignement de l'aide aux objectifs de ces pays, 3) l'harmonisation des bailleurs de fonds, 4) la gestion axée sur les résultats et 5)

la responsabilité mutuelle. Ces principes ont renforcé les conditionnalités pour le bénéfice de l'APD en matière de bonne gouvernance, d'institutionnalisation de la démocratie et de décentralisation des pouvoirs dans l'optique d'accroître la gestion transparente et efficace de l'APD (Campbell, 2009). Dans le cas de l'Agence française de développement (AFD), ces principes ont été opérationnalisés à travers « une démarche nouvelle » dans laquelle des partenariats multiples sont noués (public-privé) pour atteindre des objectifs précis tels que les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) au moyen de nouveaux instruments de financement (AFD, 2010).

Il est clair que ces principes découlent des innovations expérimentées dans les pratiques en développement international depuis le début des années 1990 en raison du tarissement de l'APD et de la chute des régimes se réclamant du communisme. Sévérino et Ray (2011) classent ces innovations en quatre catégories que sont : la transformation des modes de financement de l'APD pour en assurer un financement continu, la création de nouveaux instruments financiers pour amplifier l'APD, le déploiement de l'APD pour accroître ses effets systémiques et le décloisonnement des financements public et privé. Sévérino et Ray (2011) relèvent la résistance des États à appliquer ces nouveaux principes pour atteindre des objectifs globaux, préférant le maintien de l'APD dans son état traditionnel et son accroissement continu, y compris pour financer des objectifs ne s'inscrivant pas dans son cadre.

Ce contexte qui consacre à tout le moins la fin de l'APD considérée comme inefficace, a inspiré des réflexions visant à axer le développement sur les besoins des territoires et de leurs citoyens. Il a donc permis l'émergence des approches endogènes du développement, c'est-à-dire des approches prônant une plus grande prise en considération des particularités culturelles des PED et des besoins de leurs populations dans la conception et le choix des modes d'exécution des projets de développement. Pour Aydalot (1985), ces nouvelles approches visent à donner le rôle principal au milieu et aux communautés afin de satisfaire leurs besoins de base et ainsi faire en sorte que le développement soit effectivement ancré dans le territoire.

1.2. Renouveau du développement à travers une nouvelle approche de développement tournée vers les communautés : le DCC

1.2.1. Esprit du renouveau du développement

L'endogénéisation du développement consiste par exemple, à recourir à la participation citoyenne pour impliquer les communautés dans la conception et l'exécution des projets (Cao Tri et al., 1988). Aydalot (1985) caractérise le développement endogène par une approche bottom-up et une décentralisation des pouvoirs dans une perspective d'accroissement de l'efficacité régionale. En somme, les théories du développement endogène placent les communautés dans un rôle d'acteur afin que leur identité collective ou culturelle imprègne leur développement. L'idée selon laquelle la

participation citoyenne est un outil de mobilisation des communautés pour développer leur territoire puise donc ses racines tant dans les thèses qui promeuvent les vertus de la démocratie que dans la théorie du développement endogène. En effet, la démocratie est un système de gouvernance dont les règles consacrent les droits et libertés du peuple ainsi que l'imputabilité des gouvernants devant le peuple (Jourde, 2014). L'extension de cette souveraineté au niveau des communautés locales leur donne un pouvoir dans la conception et l'exécution des programmes de développement de leur territoire.

Dans sa conception, l'approche de développement conduit par les communautés (DCC) marque une rupture avec la logique top-down qui a caractérisé la conception et l'exécution des projets de développement jusqu'au début des années 1990. Elle vise à accroître les possibilités pour satisfaire les besoins socioéconomiques prioritaires des communautés rurales. Les premières expériences de DCC opérées avec un financement de la Banque mondiale datent de 1998 (AID, 2009). En 2013, l'approche DCC était implantée dans plus de 80 pays (Elekwa et Eme, 2013). L'inflexion paradigmatique amorcée dans les années 1990 est devenue une tendance forte dans la mise en œuvre du développement des régions rurales et plus globalement du développement dans les pays du Sud. Elle focalise les projets de développement sur le renforcement de la gouvernance des États grâce à la décentralisation des pouvoirs et à la participation des communautés et de la société civile afin d'améliorer les conditions d'existence des communautés. L'approche DCC a introduit une dynamique participative dans la mise en œuvre des programmes de développement. Au plan théorique, la participation et ses

finalités habilitantes sont justifiées par les travaux d'auteurs provenant de diverses disciplines scientifiques telles que la sociologie, l'anthropologie, l'économie, le droit et les sciences politiques. Plusieurs de ces travaux sont présentés dans le chapitre II de cette thèse.

1.2.2. Question de recherche et pertinence sociale et scientifique

Au regard de tout ce qui précède, l'opérationnalisation de la participation citoyenne à travers l'approche de développement conduit par les communautés (DCC) s'inscrit dans la triple révolution des objectifs, des acteurs et des instruments. Aussi, l'approche est centrée sur le facteur humain et son milieu de vie et elle mobilise des acteurs comme les groupements de communautés villageoises grâce à une méthode participative. Elle est donc fondée sur l'hypothèse qu'elle favoriserait la participation citoyenne mieux que les approches expérimentées depuis 1950. Sa particularité étant de faire conduire le développement par les communautés, la recherche permettra de vérifier si les conditions de la participation citoyenne permettent aux communautés d'avoir une prise sur les processus du DCC.

Ainsi, le questionnement général qui motive cette recherche doctorale mène à la formulation de la question de recherche comme suit : **dans quelle mesure les communautés locales, bénéficiaires des programmes de développement conduit par les communautés, influencent-elles le choix et la réalisation des infrastructures socioéconomiques sur leur territoire ?**

La question de recherche vise donc à comprendre des problématiques contemporaines touchant au développement. Sur le plan social, la question de recherche est d'intérêt parce qu'elle porte sur l'étude du mécanisme du DCC et sa capacité à assurer l'inclusion des communautés dans le développement. La nécessité que les mécanismes soient inclusifs reste plus que jamais d'actualité après plus de soixante-dix années de pratique de l'APD. La multiplication des crises sociales et économiques dans le monde en développement et des conflits armés dans d'autres contrées pauvres du monde, augmente la vulnérabilité des populations qui y sont exposées et aggrave le fossé entre le Nord et le Sud. Ce travail de recherche permettra de conclure si les mécanismes du DCC contribuent effectivement à assurer une coopération entre les communautés et les institutions publiques et si cette coopération accroît l'implication des communautés dans l'identification et la mise en œuvre des solutions de développement.

Notre question de recherche porte sur le développement, un sujet crucial pour le monde contemporain, son organisation et son devenir. La recherche scientifique peut contribuer à accroître la consistance et la durabilité des solutions de développement. Les travaux de recherche sur l'approche de DCC étant rares en raison de l'émergence récente de cette approche de développement, le présent travail de recherche est pertinent et contribuera à accroître la connaissance du sujet. Bien que les travaux scientifiques foisonnent sur le thème général de la participation citoyenne, très peu de recherches sur la participation citoyenne dans le DCC sont disponibles dans les catalogues des bibliothèques en raison probablement du fait que la pratique du DCC

est relativement récente. Cet état des choses vient donc renforcer la pertinence scientifique de la recherche.

Le cheminement pour répondre à la question de recherche permettra de répondre aussi à la sous-question relative au vécu des communautés : **quels regards portent les communautés sur leur implication dans les dispositifs participatifs ?**

À travers cette question de recherche, les processus d'émergence des groupements de communautés et les types de relations que les groupements des communautés entretiennent en leur sein et avec les institutions politiques locales (autorité municipale, élus communaux) ainsi que les types de participation citoyenne qui sont mobilisés dans les processus décisionnels du DCC seront analysés. Ces différentes analyses permettront de comprendre si les communautés considèrent la participation comme un mode d'exercice de leur citoyenneté ou encore si ces communautés considèrent leur participation comme une simple démarche dont la finalité est purement utilitariste.

Le deuxième chapitre de la thèse rend compte de l'état de la recherche sur le développement. La notion d'aide publique au développement et son évolution, les approches paradigmatiques qui ont été développées dans son sillage ainsi que les nouvelles avenues de développement fondées sur la participation et la bonne gouvernance y sont présentées.

CHAPITRE II : ÉTAT DE LA RECHERCHE SUR LE DÉVELOPPEMENT

Les débats sur la participation citoyenne et la démocratisation sont indissociables de ceux portant sur l'amélioration de l'efficacité de l'action publique pour mieux satisfaire les besoins des communautés. Dans le contexte des pays en développement, l'analyse du fonctionnement et de l'évolution de l'aide publique au développement est un préalable essentiel à la compréhension du cheminement historique et politique qui fonde les débats sur la démocratisation et la participation citoyenne. Toutefois, dans la réalité, la participation des citoyens et la démocratie ne suffisent pas à réaliser le développement. Marchesin (2004) montre que la Chine est un État hostile à l'évolution démocratique qui a su mené une politique économique ayant permis sa prospérité économique. Il cite également en exemple la vague de démocratisation des Etats africains au cours des années 1990 qui n'a pas été suivie d'une évolution économique notable.

Les positions théoriques autour de l'aide publique au développement sont fondées sur les conceptions du développement que défendent les différentes écoles de pensée. Il faut noter que ces débats sur l'APD ont entretenu une opposition entre le concept du développement et la notion de sous-développement sans qu'une théorie formelle du sous-développement n'ait jamais pu être établie (Futardo, 1976). Le flou entourant la définition du sous-développement a favorisé la confrontation entre deux visions du développement ou du sous-développement. La première tient à l'idée que le sous-

développement est un retard dans le processus de développement et la seconde conteste l'approche universaliste du développement prônée par la première vision.

2.1. Historique de l'évolution de la notion de l'APD et de sa relation avec le développement

Cette section porte sur l'analyse des justifications de l'aide publique au développement et des positions des approches critiques des autres courants de pensée. Elle présente aussi les nouvelles approches qui se sont imposées au cours des trente dernières années et qui promeuvent notamment l'élargissement de la participation publique dans les processus de décision et de développement.

2.1.1. Point de départ de l'APD : le retard dans le développement

L'OCDE (2008a) définit l'APD comme étant l'ensemble des ressources fournies aux pays et territoires figurant sur la liste des bénéficiaires d'APD ou à des organismes multilatéraux. Ces ressources visant à favoriser le développement économique et l'amélioration du niveau de vie des PED, elles doivent être assorties de conditions favorables et comporter un élément de libéralité au moins égal à 25% calculé avec un taux d'actualisation de 10%. Par ailleurs, les ressources doivent provenir d'organismes publics y compris les États et les collectivités locales ou d'organisations opérant pour le compte d'organismes publics. Il convient de préciser que l'élément de libéralité rend compte du degré de concessionnalité de l'APD et constitue la différence entre la valeur

nominale de l'aide et la somme des paiements futurs actualisés que doit honorer l'emprunteur au titre du service de la dette. Aussi, le financement d'équipements et services militaires dans le cadre du fonctionnement des armées ou de la lutte contre le terrorisme n'est pas éligible au titre de l'APD à l'exception des dépenses liées aux opérations des forces armées des pays donateurs pour acheminer de l'aide humanitaire.

Il ressort de l'analyse de la définition que les ressources de l'APD peuvent permettre de combler le retard de développement des PED et leur permettre à terme de se hisser au rang de pays développé. Mais qu'est-ce donc que le développement ?

La position théorique des économistes libéraux sur le concept de développement est fondée sur les échanges économiques internationaux. Les relations économiques internationales étant un lieu d'échanges gagnants entre les partenaires grâce aux avantages comparatifs, elles permettent dans la durée le développement des États (Hirschman, 1984). En effet, tout pays qui se spécialise sur les produits pour lesquels il offre les conditions de production les plus compétitives, devrait se développer grâce aux échanges internationaux.

Rostow (1997) a développé une approche de l'APD fondée sur l'idée que le sous-développement est un retard dans les étapes de la croissance. Le sous-développement serait la situation de dénuement des pays pauvres par comparaison à la situation de prospérité économique des États-Unis. Pour lui, les économies des PED sont restées primitives et la pauvreté y constitue un handicap pour le développement des peuples (Rist, 2013). Le retard qui cause le sous-développement est donc imputable à des

blocages internes aux PED, à leurs structures sociales et aux conditions naturelles. L'injection des ressources de l'APD devrait donc permettre de corriger le retard. Ces diverses approches du développement ont suscité les critiques de plusieurs écoles de pensée.

2.1.2. Critiques libérales contre les approches orthodoxes du développement et de l'APD

Cette section présente les deux grandes écoles critiques de l'approche libérale de l'APD. L'une d'elles est fondée sur une approche hétérodoxe du développement et critique la stratégie consistant à faire participer les PED aux échanges internationaux au même titre que les pays développés. Les courants hétérodoxes sont l'approche dualiste et l'approche structuraliste du sous-développement.

Arthur Lewis et Gunnar Myrdal identifient le dualisme des économies des PED comme la cause du sous-développement (Myrdal, 1978). Le dualisme des économies s'entend comme la coexistence des secteurs traditionnel et moderne ou plus largement des secteurs informels et officiels dans une économie (Grandclaude, 2008). La position des dualistes se résume à l'idée que le fonctionnement non optimal des institutions du secteur traditionnel ou informel érode le potentiel de croissance des économies des PED et il en découle une situation de sous-développement. Futardo (1976) considère que l'action d'un facteur exogène, qu'il s'agisse d'une action délibérée de l'État ou d'une poussée de la demande extérieure, est indispensable pour développer un État.

Les dualistes montrent que la circulation du capital et du progrès technique hors d'Europe au XIX^{ème} siècle, a permis le développement de l'Europe et entraîné la formation d'économies dualistes dans les lieux de circulation des capitaux (Futardo, 1976). Selon eux, cette situation a permis la coexistence d'un noyau capitaliste contrôlé de l'extérieur qui n'est pas suffisamment ancré pour entraîner une modification de la structure précapitaliste existante. Pour justifier sa position, Futardo (1976) fait observer qu'en Amérique latine, une modification importante de la structure précapitaliste se produit lorsqu'il y a une expansion des capitaux nationaux alors que les deux structures coexistent lorsque les capitaux sont contrôlés de l'extérieur.

Non satisfaits de la thèse dualiste, les structuralistes Raúl Prébisch et Hans Singer ont formulé l'hypothèse Prébisch-Singer. Leur thèse est que la structuration de l'économie est la cause du sous-développement de l'Amérique latine. Pour eux, les relations économiques internationales sont fondées sur la division internationale du travail qui conduit à scinder le monde en deux pôles, le centre et la périphérie (Grandclaude, 2008). Le centre composé des pays développés, jouit d'une avancée technologique et économique lui permettant de tirer des profits de ses échanges internationaux avec la périphérie que constituent les pays de l'Amérique latine en particulier et les PED en général. Cette thèse démontre qu'au fil du temps, la dégradation des termes de l'échange entre le centre et la périphérie cause le sous-développement.

Ces courants hétérodoxes mettent en évidence les faiblesses de l'approche libérale du développement à travers l'échange inégal entre le centre et la périphérie qui conduit

dans le sentier de dépendance. Ils suggèrent donc des changements au rôle de l'État et à la structure des échanges internationaux.

Ces positions hétérodoxes sont aussi contestées par l'école néomarxiste qui propose une lecture plurielle du concept de développement et conteste le rôle même du capital international dans le développement (Kay, 2015 ; Parpart, 2015). Il s'agit de l'approche néomarxiste du développement. En comparaison aux courants hétérodoxes, cette école a une lecture plus radicale des conséquences du sentier de dépendance, c'est-à-dire des effets de la persistance de maintenir l'échange inégal. Face à ces contestations, les néolibéraux ont proposé le consensus de Washington qui se veut une voie d'accès des PED aux marchés grâce aux politiques de dérégulation.

2.1.3. Paradigme néolibéral : le consensus de Washington

Les expérimentations des stratégies structuralistes de développement s'inscrivaient dans l'esprit des revendications d'un nouvel ordre économique international (NOEI) favorable au développement des PED. L'accès aux crédits faciles a permis aux PED de financer leurs stratégies d'industrialisation en application des propositions hétérodoxes et radicales. Le repli des cours pétroliers et des cours des matières premières a durablement modifié les conditions de financement du développement des PED dès le début des années 1980 (Brasseul, 2008). La chute du prix du pétrole a tari les sources de crédits faciles et l'effondrement des prix des matières premières a restreint les capacités de remboursement de la dette et de financement du développement. Les PED,

insolvables et asphyxiés par les dettes, ne pouvaient plus financer la mise en œuvre des propositions hétérodoxes et radicales. C'est dans ce contexte caractérisé par le succès économique des dragons d'Asie et les résultats économiques médiocres des PED que les thèses libérales ont repris de la vigueur dans les débats autour de l'APD (Perkins et al., 2008). Azoulay (2002) fait observer qu'au milieu des années 1970, les libéraux ont renouvelé leur analyse économique en y ajoutant le contrôle de la masse monétaire. Le but de leur démarche est de maîtriser l'inflation par le contrôle de la masse monétaire et de restructurer l'organisation de la production. Ce paradigme néo-libéral vise à constituer « un marché mondial unique et homogène » au moyen de l'ajustement structurel (Azoulay, 2002, p. 209).

Dénommé le « consensus de Washington » par James Williamson en 1989, le nouveau paradigme néo-libéral est un accord, décrit comme tacite, entre le FMI, la BM et le Trésor américain. Ce consensus a érigé les politiques de stabilisation du FMI et les règles de dérégulation du marché appliquées par le Président Ronald Reagan aux États-Unis durant son premier mandat, comme les conditionnalités au bénéfice de l'aide en dernier recours des institutions de Bretton-Woods aux États en difficultés. Ce nouveau paradigme rejette tout interventionnisme de l'État et réaffirme le marché comme le seul mode d'allocation optimale des facteurs de production (Azoulay, 2002 ; Plihon, 2004). Le consensus de Washington veut assurer la participation effective des PED au marché mondial homogène grâce à la dérégulation des marchés et à la privatisation de certaines activités. Pour ce faire, il énonce dix mesures dont la mise en œuvre permettrait de

répondre aux principes de dérégulation des marchés, de libéralisation des économies et de privatisation des entreprises d'État (Haslam, 2014). Ces mesures sont le maintien du déficit budgétaire à 1% ou 2% du PIB, l'orientation des dépenses publiques vers des activités porteuses d'externalités positives, l'allègement de la fiscalité, la fixation des taux d'intérêts par le marché, l'instauration du régime de changes flexible, l'élimination des mesures protectionnistes, l'ouverture des économies aux investissements directs extérieurs, la dérégulation des marchés, la privatisation des entreprises d'État, l'institution et la protection des droits de propriété. Le consensus de Washington « influencera considérablement les politiques d'APD de 1990 à 2010 (Vercauteren, 2013). En raison des crises financières qui ont caractérisé la fin de la décennie 2010, les chefs d'Etat du G20 ont relevé les limites du consensus de Washington lors de leur sommet annuel tenu à Séoul en 2010. Un avancée vers le post-consensus de Washington semblait inévitable au regard des répercussions des crises financières.

2.1.4. Paradigme de développement post-consensus de Washington

Le post-consensus de Washington se développe en réaction aux faiblesses du consensus de Washington. L'influence de J. Stiglitz dans le paradigme post-consensus de Washington fait dire à Abraham-Frois et Desaignes (2003 ; p. 1) que le nouveau paradigme est le « consensus stiglitzien ».

Le post-consensus de Washington relève trois idées fausses dans les théories libérales et néo-libérales du développement (Adelman, 2002). L'idée selon laquelle la faiblesse du capital et/ou des prix relatifs serait l'unique cause de sous-développement serait fausse car le sous-développement est la conséquence des interactions que l'État et le marché entretiennent dans un contexte dynamique. Aussi, le fait de considérer que le seul produit intérieur brut (PIB) suffit à mesurer le développement est une seconde idée fausse. En réalité, le PIB mesurant l'amélioration potentielle de la production et non sa répartition au sein des différents groupes sociaux et acteurs économiques, il ne saurait rendre compte du développement. Ainsi que cela apparaît dans le modèle Heckscher-Ohlin, le problème avec le PIB est qu'il agrège les gains et pertes de revenus ainsi que les transferts compensatoires pour rendre compte uniquement du solde positif final de la production (Guesnerie, 1998). Enfin, pour cette vision post-consensus de Washington, l'idée selon laquelle le développement est un processus linéaire, serait également fausse parce que les « voies de développement » empruntées par les pays développés sont multiples et dépendent de la situation initiale du pays.

Le constat général est que le consensus de Washington a dépouillé l'État de tout pouvoir de régulation et accéléré une mondialisation concomitante du marché et de la pauvreté. Le paradigme post-consensus de Washington formule quatre propositions que sont la prise en compte des facteurs non économiques de développement, le renforcement du rôle de l'État, la réforme des conditions du libre-échange et la préservation de la planète (Stiglitz, 2006 ; Grandclaude, 2008).

Par la prise en compte des facteurs non économiques de développement, le post-consensus de Washington suggère un renforcement du rôle de l'État pour favoriser une gouvernance mondiale et inclusive des ressources naturelles. La réforme des conditions du libre-échange permettrait de faire émerger un régime commercial mondial favorable aux économies des PED et des pays industrialisés. Fondamentalement, les tenants du paradigme post-consensus de Washington ne s'opposent pas au principe d'APD mais ils critiquent l'inefficacité de l'APD et appellent à une réforme des pratiques et de l'organisation du partenariat au développement. Le post-consensus de Washington oppose donc au consensus de Washington une vision du développement qui tranche avec l'approche homogène et unifiée du marché mondial. Le post consensus de Washington marque un frein à l'utilisation des politiques d'austérité comme la panacée pour répondre aux crises financières des États. Le FMI a fini par admettre l'effet négatif des politiques de restriction budgétaire sur la croissance (Bouvet, 2015). Le renouveau des pratiques de développement prôné par le post consensus de Washington pour améliorer l'efficacité de l'APD est toujours en cours notamment à travers la montée en puissance de nouveaux acteurs importants en matière de coopération au développement que sont la Chine, la Turquie et l'Inde.

2.2. Nouvelles avenues pour le développement : l'impératif démocratique et la bonne gouvernance

Au-delà des débats autour de l'APD, la réflexion sur les préalables à satisfaire pour créer un environnement institutionnel et politique favorable au développement a

renforcé les conditions d'accès à l'APD. L'exigence de participation du public s'est progressivement imposée comme une caractéristique majeure à laquelle doit satisfaire l'environnement institutionnel et politique des pays en développement.

2.2.1. La participation en théorie

L'impératif démocratique est justifié par la possibilité qu'il offre aux citoyens de légitimer les pouvoirs des dirigeants grâce à leur participation d'abord par le suffrage universel puis ensuite par l'implication dans les choix publics. Veltmeyer et Parpart (2015) abordent cette question sous les termes de démocratisation ou de « re-démocratisation » de l'État. Les définitions de la participation citoyenne réfèrent aux rapports des citoyens avec les processus décisionnels qui organisent la vie de leur communauté. La notion de participation citoyenne renvoie à l'idée d'une affirmation active et engagée de son appartenance à la communauté par l'exercice du droit de vote ou à travers des formes d'engagement individuel et collectif visant la transformation de la société (Mercier et al., 2009). André et al. (2012) définissent la participation citoyenne comme un processus d'engagement de personnes ordinaires, agissant seules, dans une organisation ou sous l'initiative de la société civile pour influencer la prise d'une décision devant impacter significativement leur communauté.

La première définition montre la nature multidimensionnelle et la multiplicité des phénomènes qui peuvent caractériser la participation citoyenne. La seconde définition

inscrit la participation citoyenne dans un cadre formel où des relations de pouvoirs se construisent et s'entretiennent pour définir l'action collective.

Au-delà des différences qui peuvent être dégagées des deux définitions, toutes deux ont en commun de véhiculer l'idée que la participation permet de créer une relation dans laquelle l'individu tente d'avoir une prise sur la finalité de l'action publique et ce, dans un processus formel ou informel.

La participation se fonde sur l'idée que l'expression citoyenne est le meilleur moyen de mettre les demandes de services des citoyens et non les besoins pensés ou perçus par les gouvernements au cœur de la décision publique. Cette nécessité de tenir compte de l'expression citoyenne se justifie par des fondements philosophique, économique et technique (Poquet, 2001). Sur le plan philosophique, l'auteur se réfère à des principes forts tels que l'égalité de tous, les valeurs de promotion des personnes et des groupes pour fonder le droit des citoyens à participer aux décisions publiques. Aussi, il considère que la participation citoyenne à la définition de l'action publique a un effet bénéfique sur le plan socioéconomique. Enfin, il considère que l'autonomie et les capacités facilitées par la participation citoyenne constituent son fondement technique. Une capacité est l'ensemble des mécanismes permettant à l'individu de décider la condition de vie qui lui convient (Monnet, 2007).

Au regard de tout ce qui précède, la participation citoyenne est un mécanisme d'implication des citoyens dans les processus de décision des politiques publiques dans le triple objectif de rendre plus efficace l'action publique, de transformer le rapport

social entre les citoyens et d'étendre la démocratie. Ces trois objectifs caractéristiques de la démocratie déterminent les dispositifs participatifs identifiés par Bacqué et al. (2005) même si les configurations peuvent être contrastées d'un dispositif à l'autre.

Cependant, l'intérêt des institutions de financement du développement international notamment de la BM pour les dispositifs participatifs ne s'inscrivait pas dans la logique d'une alternative aux politiques néolibérales de développement (Sondarjee, 2020). Les critiques marxistes plus vives considèrent que l'intérêt de la Banque mondiale pour les pratiques inclusives s'inscrit dans une stratégie visant à faire phagocyter ces alternatives par les politiques néolibérales pour renforcer l'hégémonie du capitalisme. Sondarjee (2020) a nuancé ces critiques néo-gramsciennes et marxistes et conclu que même si la rationalité technocratique néolibérale de la BM s'est renforcée dans le temps, une évolution significative de ses méthodes vers des processus plus inclusifs d'élaboration des politiques de développement et d'évaluation participative a été notée. Ces approches inclusives introduites dans les méthodes de la Banque et l'évolution de sa sémantique du développement avec des thèmes comme « autonomisation » ou « transformation sociale » ont été inspirées par les idées radicales des milieux universitaires et des mouvements sociaux (Bacqué et Biewener, 2013).

Même si les travaux présentés s'accordent sur l'idée que la participation peut être vertueuse et habilitante, nous relevons que le positionnement idéologique néolibéral de la BM suscite un doute légitime sur la capacité des dispositifs de DCC à favoriser une

participation citoyenne non sujette à la médiation des institutions et des experts et même sur la finalité habilitante de la participation.

Nos travaux permettront de vérifier si le fonctionnement et la gouvernance des dispositifs de DCC reflètent le fonctionnement des institutions de la démocratie représentative notamment par une médiation des experts et bureaux des groupements qui restreindrait la participation effective des citoyens et la satisfaction de leurs intérêts. Le cadre théorique qui sera mobilisé pour mener la recherche, reposera d'une part sur les travaux de Arnstein (1969) sur l'échelle de la participation et ceux de Talpin (2008), Fung (2006), Bacqué et Gauthier (2011) qui renouvellent et enrichissent l'analyse des dispositifs participatifs au regard des expérimentations de dispositifs de participation citoyenne réalisées au cours des quarante dernières années.

2.2.2 Potentiel habilitant des dispositifs participatifs

Nous rappelons que la participation est fondée par l'idée que ce sont les demandes de services formulés par les citoyens qui devraient donner une légitimité à la décision publique. La participation habilite donc les citoyens pour induire un changement social. Le Bossé (2003) énonce cinq critères essentiels pour donner aux dispositifs participatifs un effet habilitant. Il s'agit de la prise en compte simultanée des conditions structurelles et individuelles du changement social, l'adoption de l'unité d'analyse acteur en contexte, la prise en compte des contextes d'application, la définition du changement visé et de ses modalités avec les personnes concernées, le développement d'une

démarche d'action conscientisante. Le premier critère souligne l'importance de la volonté et de l'engagement des participants à induire le changement ainsi que l'adéquation des moyens ou ressources mobilisés aux besoins pour réaliser le changement. Le deuxième critère est que le changement doit porter sur une réalité précise et les acteurs impliqués doivent être identifiés. Le troisième critère que relève l'auteur est la nécessité de prendre en considération le contexte et les participants dans la définition des objectifs du dispositif et des méthodes de la participation. Le quatrième critère porte sur la clarté qui doit caractériser la contribution concrète des publics cibles (participants) dès la conception d'un dispositif participatif (programme ou initiative sociale). Le cinquième critère essentiel pour justifier le potentiel habilitant des dispositifs participatifs est l'interdépendance qui doit exister entre les publics cibles, le contexte et les moyens mobilisés pour induire le changement social par une « action conscientisante » (Le Bossé, 2003, p.37).

L'analyse de l'exposé des motifs du Décret n°2005-004 du 11 janvier 2005 portant transmission à l'Assemblée Nationale du Bénin pour autorisation de ratification de l'Accord de financement du PNDCC et des procédures de mise en œuvre du Programme (PNDCC, 2005) à l'aune des critères essentiels de Le Bossé (2003) permet de conclure qu'elle satisfait théoriquement les cinq critères énoncés par Le Bossé (2003).

Bien que le potentiel habilitant du DCC soit démontré au plan théorique, la variété des opinions des chercheurs sur la finalité habilitante des dispositifs participatifs est une réalité. Après quatre décennies d'expérimentation des dispositifs participatifs, les

résultats des travaux de recherche font conclure à une opposition entre deux visions sur le potentiel habilitant des dispositifs participatifs (Bacqué et Gauthier, 2011 ; Blondiaux et Fourniau, 2011). L'une est dite enchantée car elle idéalise la perspective d'un élargissement de la démocratie par la participation. La seconde est plus critique des procédures qui répliqueraient le mode de médiation de la démocratie représentative.

Toutefois, les auteurs soulignent l'émergence récente d'une vision plus pragmatique de la participation. Celle-ci privilégie une évaluation des résultats des dispositifs portant l'attention sur les conditions de mise en œuvre et la variété des expériences et des contextes. Sans renoncer au tropisme procédural de beaucoup de travaux de recherche sur les rapports de force entre les dominants et les dominés et l'efficacité des mécanismes de médiation, cette vision élargit l'analyse critique des dispositifs participatifs au-delà de leur efficacité ou non et revendique aussi l'analyse des effets des dispositifs dans les contextes d'application (Blondiaux et Fourniau, 2011 ; Mazeaud et al., 2012 ; Beuret et Cadoret, 2015). Cette troisième voie montre que l'efficacité même relative des dispositifs participatifs du DCC à modifier profondément les rapports de pouvoirs entre dominants et dominés ne disqualifie pas l'évaluation de leurs effets.

Notre intérêt pour l'étude de l'approche du DCC s'inscrit dans l'angle d'analyse de cette troisième voie. Nous appréhenderons l'habilitation à travers les rapports de pouvoirs et la satisfaction effective des besoins en services publics.

2.2.3. Relations entre l'APD et la démocratisation des États (sociétés) du Sud

Les débats autour de l'APD ont rythmé la coopération au développement. La question de la démocratisation des PED n'est véritablement devenue un impératif qu'à la fin des années 1980. L'exigence de démocratie s'est retrouvée au cœur de la politique d'APD après un long processus de coopération au développement débuté vers la fin de 1950.

La bonne gouvernance et la démocratie sont inséparables d'un développement humain qualitatif (Stiglitz, 2006 ; PNUD, 2008). Le post-consensus de Washington prône une démocratie libérale. Stiglitz (2003; 2006) considère que la bonne gouvernance des ressources de l'APD selon des principes de transparence et d'imputabilité est le critère qualitatif majeur qui permet un développement durable. Oman et Arndt (2008) identifient quatre facteurs explicatifs de l'engouement pour la gouvernance des PED. L'échec relatif du consensus de Washington et les analyses de la nouvelle économie institutionnelle abondamment relayés par Stiglitz (2002, 2006) sont deux des facteurs identifiés. Les deux autres facteurs explicatifs sont la fin de la guerre froide et l'augmentation du volume des actifs des investisseurs internationaux qui sont exposés aux risques des PED. Les auteurs s'accordent sur l'idée que la bonne gouvernance découle de l'instauration d'un système démocratique.

L'exigence démocratique a donc été formulée dans une perspective prescriptive à l'endroit des PED (Sauquet et Viélaus, 2008). Dans cette perspective, la gouvernance démocratique se conçoit comme un assemblage d'institutions calqué sur les modèles démocratiques européens et nord-américains.

Le recours à l'APD comme un moyen de contrainte pour engager les PED dans un processus de démocratisation, donne une idée de l'état de la démocratie dans ces pays. Il n'existe pas une relation de causalité entre la démocratisation et le développement car ces deux notions sont des aspirations, des mythes (Marchesin, 2004). Le post-consensus de Washington considère cependant l'amorce d'une transition démocratique comme le préalable au développement. Cette vision se fonde sur la théorie de la « transitologie » formulée durant les années 1980 pour analyser et comprendre les changements politiques en Europe du Sud et en Amérique Latine (Dufy et Thiriot, 2013). Inspirée par les processus démocratiques en action après la chute de régimes dictatoriaux et autoritaires dans le dernier quart du vingtième siècle, la transitologie se base sur l'analyse historique des régimes politiques pour énoncer des théories et des approches de compréhension et de gestion des processus de démocratisation des États (Schmitter et Karl, 1994). Cette théorie suggère que la démocratisation s'opère par un processus en deux phases : la transition démocratique et la phase de consolidation de la démocratie (Dufy et Thiriot, 2013). La relation entre la démocratie et le développement peut alors être étayée par le fait que le formalisme juridique et institutionnel de la démocratie libérale garantit la protection des droits de propriété et dans un sens, le fonctionnement du marché (Jaffrelot, 2000). Cette relation se justifie aussi par l'idée que la démocratie libère l'expression des citoyens qui est le meilleur moyen pour mettre les demandes de services des citoyens au cœur de la décision publique. La démocratisation ouvrirait donc la voie à l'atteinte du triple objectif de rendre plus efficace l'action publique, de transformer le rapport social entre les citoyens

et d'étendre la démocratie (Bacqué et al., 2005). La relation ainsi construite entre la démocratie et la participation fait penser que la qualité de la démocratie et les causes à l'origine de la transition démocratique peuvent avoir un impact direct sur la qualité de la participation.

Malgré les mérites de l'approche prescriptive de la bonne gouvernance, la critique souligne son inadéquation dans certains contextes culturels. L'efficacité du transfert d'un modèle de gouvernance dit universel vers des sociétés dont l'histoire et les relations sociales répondent à une dynamique distincte de celle des sociétés du Nord suscite des questions (Sauquet et Viélajus, 2008).

Sy (2008), Olukoshi (2008) et Sauquet et Viélajus (2008) insistent sur les spécificités culturelles et historiques des PED et suggèrent un enrichissement des mécanismes de gouvernance démocratique au regard de ces particularités. L'analyse des effets des transitions démocratiques en Afrique subsaharienne semble illustrer les critiques formulées contre l'approche prescriptive. Calame (2008) s'inscrit dans la même logique et relève que la Chine, et plus largement la zone Asie de l'Est et Pacifique, concentre les bonnes performances de réduction de la pauvreté dans le monde. Cette région du monde n'étant pas reconnue pour abriter des régimes démocratiques, Calame (2008) questionne l'approche prescriptive de la démocratie et son lien avec la bonne gouvernance. De même, Coulibaly et Omgba (2021) constatent que des pays comme le Bénin et le Sénégal dont la stabilité en matière de démocratie est avérée enregistrent des niveaux d'indice de développement humain inférieurs à ceux de pays comme le

Cameroun et la Guinée équatoriale dont les performances en démocratie sont réputées relativement mauvaises. En somme, les travaux de Calame (2008) et Coulibaly et Omgba (2021) démontrent que la relation de cause à effet entre la démocratisation et le développement n'est pas systématique.

2.2.4. Influence des débats autour de l'APD sur l'organisation de la société civile au Sud

La démocratisation des pays du Sud a influencé le développement de la société civile et favorisé l'émergence de nouveaux acteurs que sont les organisations de la société civile (OSC). Ces OSC se sont progressivement imposées dans les rapports de pouvoir et leur influence croissante suscite des questions sur leur véritable rôle dans le développement des pays du Sud.

Les transitions démocratiques des années 1990 en Afrique ont favorisé la consolidation et l'apparition selon les cas de nouveaux acteurs issus de la société civile au cœur de la coopération au développement (Sévérino et Ray, 2011). La société civile est un maillon essentiel à l'existence et au fonctionnement de la démocratie (Jaffrelot, 2000 ; Tavares et al., 2012 ; Vasquez Garcia, 2012). Pour l'Union Européenne (UE), la société civile a pour rôle de soutenir les populations dans l'expression de leurs besoins et de leur proposer les services devant satisfaire les besoins exprimés. Les organisations de la société civile se composent des organisations syndicales et patronales, des ONG, des associations professionnelles, des organisations caritatives, des organisations de base,

des Églises et des communautés religieuses (UE, 2001). Pour Courtin (2011, p. 5), la société civile « correspond à tous ces acteurs collectifs, essentiellement les ONG, qui, d'une part, ont accepté le rôle, autrefois dévolu à l'État providence de prendre en charge directement les activités de développement économique, social et culturel et qui, d'autre part, ont pris un rôle d'interpellation politique des pouvoirs publics ». Cette définition confère aux OSC un premier rôle de production économique et sociale et un second rôle d'engagement et d'alerte sur les problèmes de la société.

Le premier rôle est légitimé par la triple révolution des objectifs, des acteurs et des instruments qui a accru le financement privé de l'APD et les exigences de participation des citoyens et des acteurs de la société civile (Sévérino et Charnoz, 2005 ; Sévérino et Ray 2011). L'entrée en scène des OSC locales par exemple, est une marque de démocratisation de l'environnement politique et institutionnel. Ces ONG et leurs consœurs locales sont des « courtiers en développement » au sens de Bierschenk, Chauveau et Sardan (2000, p. 1). Elles sont donc des intermédiaires qui mobilisent « des compétences rhétoriques, organisationnelles, scénographiques et relationnelles » ainsi que des outils de communication de pointe pour développer leurs affaires (Bierschenk, Chauveau et Sardan, 2000, p. 23). Nicaise (2009) et Perousse de Montclos (2009) partagent l'analyse de Bierschenk, Chauveau et Sardan (2000) sur les fonctions des OSC et leurs apports à la société. Cependant, le fait que ces ONG soient rémunérées pourrait faire qu'elles mettent en place des subterfuges pour maximiser leurs bénéfices. Même si le « courtage en développement » peut offrir une assurance sur la qualité de

l'offre d'intermédiation, des questions demeurent quant aux risques d'aléa moral pouvant entourer la relation contractuelle entre les ONG et les bailleurs de fonds.

Le second rôle des OSC, celui relatif à l'engagement et à l'alerte sur les problèmes de la société, revêt un caractère militant et s'inscrit dans la mouvance altermondialiste. Courtin (2011) souligne l'ambiguïté de la société civile dans ce rôle politique. Autant le premier rôle de la société civile est clair et la soumet à des impératifs de reddition de comptes dans le cadre de la coopération au développement, autant son second rôle est ambigu et l'enferme dans des logiques politiques qui lui sont propres.

Quels que soient leurs rôles, les OSC sont utiles à la démocratisation (Jaffrelot, 2000). D'un côté, elles procurent des espaces de formation et d'habilitation aux citoyens et à la communauté et de l'autre, elles s'approprient des rôles délaissés par l'État-providence. Cet accaparement du pouvoir d'opérer des choix pour la communauté renforce la démocratie car elle rend accessible le pouvoir de choisir à plus de participants provenant de catégories sociales variées.

Les questions sur le rôle des OSC sont indissociables des deux points de vue qui animent les débats autour de la légitimité des OSC. L'un défend un universalisme prescriptif qui fait des OSC un instrument fondamental à l'émergence des transitions démocratiques et en tant que telles, les OSC ne seraient pas l'apanage d'une aire géographique ou culturelle (Pirotte, 2012). L'autre point de vue considère que les OSC sont une spécificité des sociétés occidentales qui seraient inadaptées dans les sociétés non occidentales et particulièrement en Afrique subsaharienne.

Dans ce chapitre, nous avons présenté un point sur l'état de la recherche sur le développement et démontré l'influence de la pensée politique et économique notamment au moyen de l'aide publique au développement, sur les trajectoires de développement des pays et l'émergence des nouvelles approches d'implication des citoyens dans la définition et la mise en œuvre des choix publics. Il s'entend que l'émergence des nouvelles avenues théoriques du développement traduit l'impuissance de l'approche de développement par le haut à favoriser le développement des communautés.

CHAPITRE III : CADRE THÉORIQUE DE LA RECHERCHE ET MODÈLE D'ANALYSE

La multiplicité des écoles de pensée sur la question du sous-développement est révélatrice de l'insatisfaction des uns et des autres face aux résultats des approches de développement expérimentées depuis les années 1950. Cela révèle aussi une grande polarisation sur des positions éthiques, théoriques et idéologiques. Les propositions du post-consensus de Washington relativement à la prise en compte des facteurs non économiques de développement, au renforcement du rôle de l'État, à la réforme des conditions du libre-échange et à la préservation de la planète traduisent la nécessité d'adopter une approche qui prenne en considération le facteur humain et l'environnement plus que les calculs financiers (Cernea, 1998).

La mise en œuvre des programmes de DCC s'inscrivant dans l'optique post-consensus de Washington, cette thèse vise à comprendre les mécanismes et logiques de participation que le DCC mobilise. En effet, divers acteurs interviennent dans la mise en œuvre du DCC. Il s'agit du gouvernement à travers l'organisme qui pilote le programme de DCC, des autorités municipales, des groupements de villageois et des habitants.

Dans un premier temps, l'interactionnisme symbolique sera mobilisé pour analyser les fondements conceptuels de la coopération. Il s'agira de comprendre l'idée qui fonde le DCC et les types de relations qu'il peut générer entre les parties prenantes. Ensuite, deux théories explicatives à savoir la théorie de l'échange social et la théorie de

l'agence couplée avec la théorie de l'intendance seront utilisées pour analyser les modes de contractualisation et la nature des contrats qui se nouent entre les parties prenantes pour opérationnaliser les dispositifs participatifs. Il convient de souligner que nous considérons la théorie de l'intendance comme une variante de la théorie de l'agence.

Les éléments théoriques mobilisés seront intégrés dans un modèle d'analyse de la participation pour mettre en exergue leurs effets sur la coopération entre les acteurs et sur l'efficacité des dispositifs participatifs à atteindre leurs objectifs. Le modèle d'analyse synthétisera l'analyse des fondements conceptuels du DCC et les théories explicatives des mécanismes de contractualisation au cœur du DCC pour dégager les formes de coopération qui en découlent.

Les principaux concepts qui seront utilisés sont définis ci-après pour fixer leur sens dans la thèse.

Action publique : l'intervention réalisée par une autorité publique ou en partenariat avec un tiers pour traiter un problème dans la société (Lascoumes et al. 2012).

Budget participatif (BP) : c'est un outil permettant d'associer des citoyens non élus à la définition d'un projet auquel une portion du budget d'une collectivité locale sera allouée en vue de sa mise en œuvre. Sintomer et al., 2008 considèrent que le BP recouvre des aspects spatial et thématique. Sous le premier, chaque territoire définit ses

propres priorités et en discute avec ses voisins. Sous le second, les moyens opérationnels (réunions et comités spécifiques) sont spécifiques à chaque administration.

Cohésion sociale : c'est un processus par lequel la solidarité et les liens sociaux s'intensifient et se raffermissent dans un groupe ou sur un territoire (Avenel, 2014).

Communautés : le terme désigne les villages ou les quartiers dont les habitants sont les bénéficiaires potentiels des sous-projets financés par le Programme. Au sens de l'approche de DCC, la communauté est responsable à tous les niveaux de réalisation d'un sous-projet (élaboration de la décision, définition de sa mise en œuvre, suivi de l'exécution, évaluation sur la base d'une relation contractuelle avec la Commune). (PNDCC, 2005).

Coopération symbolique : elle réfère à trois niveaux de participation (information, consultation et conciliation) au sens de Arnstein (1969). Au plus faible niveau de coopération symbolique (information), les citoyens sont simplement informés des projets à réaliser ou en cours mais ils ne peuvent pas donner leur avis. Au second niveau supérieur au premier (consultation), les citoyens sont consultés par le biais d'enquêtes ou de réunions publiques. Au troisième niveau de plus grande qualité de coopération (conciliation), quelques citoyens peuvent exercer une influence sur la réalisation des projets parce qu'ils sont admis dans les organes de décisions.

Empowerment : en langue anglaise, la notion recouvre les dimensions du pouvoir d'agir et du processus d'apprentissage ou d'acquisition du pouvoir d'agir. Il peut désigner un état et/ou un processus pouvant être individuel, collectif et social ou politique (Bacqué et Biewener, 2013). La notion est traduite en français par les termes « capacitation, empouvoirement, autonomisation, pouvoir d'agir » (Bacqué et Biewener, 2013, p2). Même si ces quatre mots sont utilisés pour désigner la notion, les auteurs soulignent que les termes « autonomisation », « empouvoirement » et « capacitation » recouvrent plutôt la dimension processus et non celle du pouvoir tandis que le « pouvoir d'agir ou d'action ou d'influence » ne rend pas réellement compte ni du processus d'apprentissage, ni de sa dimension collective.

Habilitation : le terme réfère au pouvoir d'agir que confère les dispositifs participatifs aux citoyens et l'Office québécois de la langue française suggère de l'utiliser pour désigner « l'empowerment » (Lebossé, 2003). En nous fondant sur Lebossé (2003). Son usage dans la thèse réfère à la notion d' « empowerment ».

Non-participation : elle recouvre deux aspects que sont la manipulation et la thérapie Arnstein (1969). La manipulation consiste à éduquer les participants avec une information biaisée pour leur faire croire qu'ils sont impliqués dans le processus de décision. La thérapie consiste à traiter les problèmes des citoyens sans toucher aux véritables enjeux.

Participation : ensemble d'actions cohérentes entre elles menées par des acteurs locaux qui souhaitent améliorer leurs conditions de vie à travers le renforcement des moyens et des capacités de tous les intervenants (PNDCC, 2005).

Participation citoyenne : la participation citoyenne réfère à un processus d'engagement à titre individuel ou collectif, des membres d'une communauté dans le but d'influencer un choix public touchant à la vie de la communauté (André et al, 2012).

Projets simples : nous désignons par « projets simples » les projets dont le contexte de mise en œuvre est structuré au sens de Lavagnon et al. (2021). Il s'agit des projets mobilisant peu de technologies et dont les objectifs et les livrables sont bien définis, compris et acceptés par toutes les parties prenantes. Souvent les interactions entre les parties prenantes sont facilement gérables en raison de leur nombre limité. La classification des auteurs fait ressortir un éventail de niveaux de complexification des contextes de projets.

Services de base : ils réfèrent à l'idée de services essentiels, vitaux à mettre en place pour favoriser l'égalité d'accès au service public et permettre aux populations de mener une vie digne et décente dans la sécurité (Ndour et Boidin, 2012 ; PNUD-PMA IV, 2011). Ils portent entre autres sur la sécurité alimentaire, la santé, l'éducation, l'énergie, l'accès à l'eau, l'hygiène et l'assainissement.

Service public : il est une « mission d'intérêt général exercée par une personne publique dotée, le cas échéant, de prérogatives de puissance publique et soumise à un régime juridique exorbitant adapté aux besoins du service » (Pilczner, 2010).

Sous-projet communautaire : le terme réfère à un projet préparé par un village ou quartier de ville et qui intéresse directement les membres de la communauté de ce village ou quartier.

Sous-projet communal : il s'agit d'une réalisation ayant une échelle multicommunautaires.

3.1. Analyse des fondements conceptuels de la coopération : la tradition de l'interactionnisme symbolique

L'interactionnisme symbolique projette une perspective optimiste de la coopération entre les acteurs. Il est fondé sur l'idée que l'être humain dispose de capacités lui permettant d'agir et de communiquer autant envers lui-même qu'envers autrui selon le rôle qu'il prend (Lacaze, 2013).

L'idée que les communautés locales puissent détenir un pouvoir de contrôle sur les processus de conception et d'exécution des projets de développement en dépit de la concurrence des autres agents en présence paraît improbable. Le rapport de domination entre les agents peut se traduire par l'unilatéralisme des gouvernements et institutions dans la définition des cadres de développement participatif et des besoins en services

sociaux. Cette perspective improbable peut toutefois être relativisée si l'analyse des relations entre les agents du territoire est faite selon la tradition de l'interactionnisme symbolique.

La question se pose de savoir si la participation rééquilibre simplement les pouvoirs entre les divers acteurs en présence dans les dispositifs participatifs ou si elle donne une quelconque ascendance aux communautés sur les autres acteurs. Dans les deux cas de figure, il serait intéressant de comprendre les effets du changement des rapports de pouvoir entre les acteurs sur la pérennité des dispositifs participatifs.

L'analyse permettra d'expliquer les motivations qui peuvent amener les acteurs d'un territoire (associations, administrations et populations) à se concurrencer pour assurer le leadership des projets de développement communautaire.

La tradition de l'interactionnisme symbolique est une approche d'analyse des relations de coopération entre les acteurs en présence sur un territoire. L'échange social qui se matérialise à travers la communication et l'interprétation est donc un processus d'interaction symbolique entre l'être et autrui que celui-ci soit physiquement représenté ou imaginé (Lacaze, 2013). Cette tradition permet d'envisager que les agents coopèrent en raison de leurs liens avec le territoire et des interactions sociales qu'ils établissent entre eux. Elle ouvre une possibilité de coopération viable entre les agents d'un territoire. Selon George H. Mead, les processus de communication verbale et non verbale et leurs interprétations créent un rapport d'identification entre les acteurs et accroissent leur intersubjectivité (Marc et Picard, 2003). Dans ce même esprit, Erving

Goffman considère que l'identité des acteurs et de leur groupe se bâtit à partir de ces interactions à travers le processus de production du moi (Nizet et Rigaud, 2014). Ce processus est un jeu ludique et théâtral dans lequel les acteurs utilisent les ressources matérielles (espaces, objets) et symboliques (information, respect de l'idéal) pour affirmer la valeur de l'individu et consacrer sa sacralité. Pour Goffman (1973), le lien entre l'individu et la société repose sur l'appartenance de celui-ci à la collectivité et sur les relations sociales qu'il entretient avec ses pairs. L'interactionnisme symbolique reconnaît donc la centralité de l'individu mais par le processus interprétatif, cette centralité peut être relativisée au profit des relations sociales.

Les relations sociales sont le cadre dans lequel les agents d'un territoire adoptent un processus interprétatif pour interagir entre eux. Le concept de l'interactionnisme symbolique permet d'envisager une coopération entre les parties prenantes des dispositifs participatifs en raison du rapport d'identification que ces parties entretiennent avec leur territoire et par conséquent entre elles, du fait de leur appartenance à un même territoire. Elle fonde à penser que les individus appartenant à un territoire et par extension les communautés pourraient coopérer dans le but d'accroître l'efficacité de l'action publique et la cohésion sociale et transformer le rapport social au profit du territoire.

La tradition de l'interactionnisme symbolique sera utilisée pour comprendre les formes de coopération que les acteurs des dispositifs de DCC mobilisent dans leurs interactions et les mécanismes de coordination qui favorisent cette coopération malgré la

compétition qui peut exister entre eux. Des travaux de recherche dans diverses disciplines (éducation, communication, sociologie ...) ont été conduits selon la perspective interactionniste.

Morrisette et al, (2011) présentent des situations de recherche où l'interactionnisme symbolique porte sur l'analyse des acteurs au sens large et ne se restreint pas aux individus. De plus, Morrisette et al, (2011) démontrent la contribution des perspectives interactionnistes à étudier des problématiques de divers horizons disciplinaires comme la communication, l'éducation, le management, la psychologie communautaire ou la sociologie grâce à une approche systémique mettant de l'avant les interactions.

Guignon (Morrisette et al, 2011) a recouru à l'interactionnisme symbolique pour étudier les discours de légitimation tenus par les psychologues praticiens du coaching pour protéger leur territoire de pratique de l'entrée d'autres praticiens possédant des expertises autres que celles des psychologues. Touré (2011) a analysé les effets sociopolitiques de la décentralisation des services fonciers dans la communauté de Ross Béthio au Sénégal. S'appuyant sur l'interactionnisme symbolique, il a caractérisé les acteurs en présence et étudié les relations entre les pouvoirs publics et les populations appelées à participer au dispositif de gestion foncière mis en place dans le cadre de la décentralisation.

Ces usages de la perspective interactionniste nous fondent à la choisir pour compléter l'étude de la coopération dans les dispositifs de DCC car il nous semble que cette

perspective permet d'analyser adéquatement les décisions des acteurs des communautés locales en lien avec leur responsabilisation. En effet, la perspective interactionniste part du postulat que la société et les institutions sont construites dans les interactions.

3.2. Théories explicatives

En appui à l'interactionnisme symbolique, les théories explicatives permettent de comprendre les moyens d'opérationnalisation des relations de coopération. Ainsi, la théorie de l'échange social, la théorie de l'agence et la théorie de l'intendance permettent d'expliquer les formes de coopération qui peuvent se développer dans le fonctionnement des dispositifs participatifs.

3.2.1. Théorie de l'échange social

La théorie de l'échange social postule que la qualité de l'échange relationnel peut susciter chez les parties prenantes, un sentiment d'obligation bien supérieur que dans un échange économique et instrumental. Elle analyse les interactions motivées par la recherche d'expériences sociales gratifiantes, y compris le désir de promouvoir des idéaux humanitaires ou de rechercher des satisfactions émotionnelles (Blau, 1968). Ferrand (2008) relève les différences fondamentales que la théorie de l'échange social établit selon que les interactions ont lieu entre les individus ou au niveau des macrostructures que sont les groupes. Dans les relations entre les individus, l'échange

de biens est interpersonnel et symbolise des sentiments amicaux de lien social tandis que dans les groupes, le processus d'échange est indirect et constitue un mécanisme de contrôle social. Ferrand (2008) conclut que dans les groupes, l'échange social est fondé sur une soumission de l'individu au contrôle social non par conscience morale mais en échange d'une récompense que le groupe lui donne. La théorie de l'échange social offre donc une grille de lecture des relations sociales dans les groupes, qui permet d'étudier les motivations et les attentes des participants aux dispositifs du DCC.

La théorie de l'échange social et l'interactionnisme symbolique sont avec le structuralo-fonctionnalisme britannique, trois théories classiques qui expliquent le contenu d'une relation par ses liens avec d'autres relations (Ferrand, 2008). Cette théorie de l'échange social permet d'observer plus précisément les différentes forces à l'œuvre dans l'échange au sein des dispositifs de participation du DCC.

3.2.2. Théorie de l'agence et théorie de l'intendance

La théorie de l'agence et la théorie de l'intendance soulignent les différences qui existent entre le principal et l'agent et les conflits qui peuvent subvenir dans la relation principal-agent (Le Tian et Vénard, 2012). Les différences entre ces deux théories se situent dans les nuances qu'elles apportent à l'analyse des comportements de l'agent. Ces deux théories des contrats sont compatibles avec l'interactionnisme symbolique comme le montre les liens que Guignon établit avec les pratiques de management (Morrissette et al, 2011).

La théorie de l'agence (TA) soutient que les comportements des agents sont dictés par leurs objectifs. À l'opposé, la théorie de l'intendance (TI) considère que les comportements des agents peuvent être déterminés par des éléments tels que la classe sociale ou la culture.

Les deux théories sont utiles pour analyser l'efficacité des dispositifs participatifs à atteindre les objectifs des projets de développement. La relation d'agence peut exister à diverses étapes de la mise en œuvre des dispositifs participatifs. Que ce soit entre le bailleur de fonds et l'organisme chargé de l'exécution du projet ou entre celui-ci et un prestataire chargé d'assurer le fonctionnement des dispositifs grâce à des formations ou encore entre l'exécutant du projet et les communautés locales, il s'agit de relations entre un agent et un principal. Ainsi, les conflits et défauts qui surviendraient dans l'exécution de ces contrats peuvent influencer l'efficacité des dispositifs participatifs ou même la participation des communautés. En effet, la mobilisation des participants dans les dispositifs peut être motivée par des objectifs et attitudes relevant de l'aléa moral. Aussi, la mobilisation et le fonctionnement des dispositifs participatifs peuvent être entravés par des contingences culturelles et sociales. La TA et la TI permettent d'approfondir l'applicabilité de la relation principal-agent aux dispositifs participatifs et d'envisager des mécanismes de coordination capables de garantir un fonctionnement cohérent et efficace des dispositifs participatifs.

L'intérêt de recourir à la TA et à la TI dans le cadre théorique de l'étude se trouve dans le fait qu'elles permettent d'analyser en détail la nature de la relation contractuelle entre

d'une part, les institutions et les communautés villageoises et d'autre part, entre les communautés et les prestataires de services et autres professionnels (par ex. : ONG) dans la réalisation des infrastructures socioéconomiques et autres projets communautaires.

Il faut souligner qu'il peut arriver que les prestataires de services et autres organismes professionnels intervenant dans l'opérationnalisation des projets des dispositifs participatifs entretiennent aussi un lien particulier avec le territoire au même titre que les acteurs majeurs (communautés, institutions et gouvernements). Dans ce cas, la coopération pourrait être complexifiée tant en raison du nombre d'acteurs que des motivations des uns et des autres. Cette complexification des relations amènerait à analyser ces prestataires aussi bien sous l'angle des fondements conceptuels de la coopération que celui des théories explicatives.

3.3. Modèle d'analyse de la participation

Le modèle d'analyse combine les relations entre les buts théoriques des dispositifs participatifs pour dégager les types de participation qui peuvent être observés dans les dispositifs participatifs du DCC. Il a été élaboré sur la base d'hypothèses inspirées par la tradition de l'interactionnisme symbolique, de l'échelle de la participation de Arnstein (1969) et des travaux de Talpin (2008) sur la coopération entre les acteurs des dispositifs participatifs.

Pour Arnstein (1969), la conception des dispositifs de participation citoyenne détermine leur capacité à induire la non-participation, la coopération symbolique ou la participation effective des citoyens. Elle en a fait la démonstration sur une échelle à huit barreaux caractérisant les types de participation. Classés du plus faible type de participation au type le plus robuste, les huit barreaux sont la manipulation, la thérapie, l'information, la consultation, la conciliation, le partenariat, la délégation de pouvoir, le contrôle citoyen. Arnstein (1969) considère que le partenariat, la délégation de pouvoir et le contrôle citoyen sont les trois barreaux caractérisant une réelle participation des citoyens.

Il convient de mentionner qu'après quarante années d'expérimentation des dispositifs de participation citoyenne, nombre d'auteurs considèrent que l'échelle de la participation de Arnstein (1969) ne rend plus pleinement compte du fonctionnement des dispositifs participatifs et de leurs effets. Fung (2006) conclut que l'échelle de la participation de Arnstein (1969) donne une vue réaliste de la participation aux contempteurs des dispositifs participatifs mais qu'il reste limité comme outil d'analyse de la participation notamment pour deux raisons. La première est que Arnstein (1969) a fusionné de manière inappropriée, une échelle empirique décrivant le niveau d'influence des individus sur une décision collective. La seconde raison tient aux nouveaux développements théoriques et pratiques sur la participation et particulièrement les distinctions entre les décisions délibératives et les décisions agrégatives. Pour combler les faiblesses de l'échelle de la participation de Arnstein,

Fung (2006) propose une grille d'analyse en trois points (questions) de la conception des dispositifs participatifs. Ces trois points sont : a) qui participe ? b) comment les participants communiquent-ils et prennent des décisions ? c) quelle relation y-a-t-il entre leurs conclusions et opinions et les politiques publiques et l'action mises en œuvre ? Fung (2006) présente les diverses possibilités de sélection des participants, de communication et de décision ainsi que des types d'autorité et de pouvoir qui peuvent être incarnés à travers les dispositifs participatifs. Sa grille d'analyse démontre les effets de la conception même des dispositifs participatifs sur leurs capacités à habiliter (participants actifs ou passifs, légitimité du pouvoir, force délibérative ou non ...) et la complexité de leur finalité (administration, définition de règles ...).

Comme nous l'avons relevé dans l'analyse du potentiel habilitant des dispositifs participatifs, Bacqué et Gauthier (2011) et Blondiaux et Fourniau (2011) incitent à adopter cette perspective renouvelée des approches de lecture des résultats des dispositifs de participation citoyenne.

Talepin (2008) propose un autre angle de lecture de l'habilitation par les dispositifs de participation citoyenne. Il analyse les effets éducatifs de l'engagement des citoyens dans les budgets participatifs (BP) et conclut que les savoir-faire pratiques, ainsi que les compétences techniques et politiques acquises grâce à la participation aux BP favorisent une bifurcation des trajectoires des participants car ceux-ci acquièrent de nouvelles compétences.

Dans le cadre de notre recherche, nous basons les principaux repères d'analyse sur l'échelle de la participation de Arnstein enrichie des travaux de Fung (2006) à travers les trois points de sa grille d'analyse et de Talpin (2008). Notre choix est fondé sur l'intuition que les expérimentations de la participation citoyenne dans les pays développés et les pays du Sud reconnus pour être des modèles en la matière, seraient à un niveau de maturité supérieur à celui des dispositifs du DCC. Notre propos n'est pas d'établir la supériorité des dispositifs participatifs en expérimentation dans les pays développés ou dans les autres pays du Sud sur l'approche de DCC ou de relativiser les exigences sur la qualité de la participation et le potentiel à habiliter d'un dispositif participatif. Il s'agit de souligner que la complexité des questions traitées dans le cadre de la participation citoyenne n'est pas la même selon que le projet participatif porte sur la réalisation d'une infrastructure de service de base ou sur l'élaboration d'un mémoire pour une audience publique sur un grand projet. Et cette complexité de la question traitée peut impacter la conception et la structuration du dispositif participatif qui sera mis en place.

Notre modèle d'analyse de la participation est ancré dans le cadre théorique de la thèse et synthétise les hypothèses de la recherche. Il croise trois séries d'hypothèses formulées distinctement pour refléter les étapes d'analyse des effets de la participation dans les dispositifs de DCC.

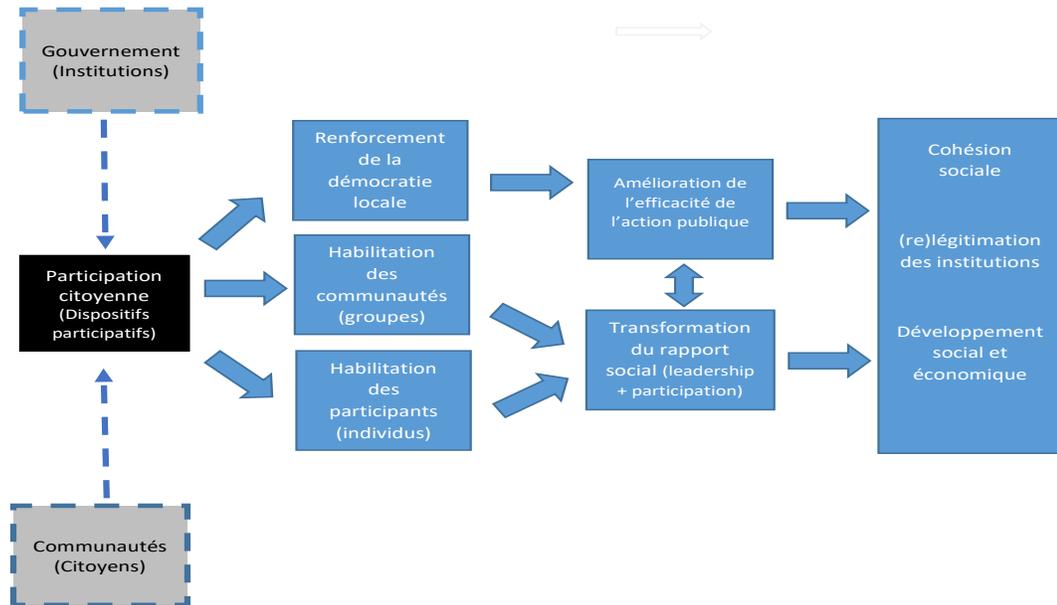
3.3.1. Première série d'hypothèses

La première série d'hypothèses repose sur la tradition de l'interactionnisme symbolique. L'interaction est la mise en commun des efforts pour créer ou réaliser une activité (Lacaze, 2013). Nous postulons que l'interaction sociale entre les parties prenantes aux dispositifs participatifs favorise des relations de coopération entre elles. Lorsque l'interprétation des échanges communicationnels conforte la confiance des communautés sur les finalités de l'approche de DCC et l'effectivité de la participation, celles-ci s'engagent dans une dynamique de coopération et s'impliquent dans les dispositifs participatifs. Les hypothèses qui découlent de ce postulat sont :

- grâce à la coopération entre les acteurs (administrations, populations ...), les dispositifs participatifs pourraient être conçus et mis en œuvre pour renforcer la démocratie locale, habiliter les communautés et individus ;
- les effets habilitants des dispositifs participatifs pour les communautés et les individus, favoriseraient l'efficacité de l'action publique et la transformation du rapport social ;
- les améliorations obtenues grâce aux effets habilitants permettraient de renforcer la cohésion sociale et la légitimité des institutions de l'action publique et d'assurer le développement socio-économique.

Cette première série d'hypothèses est matérialisée par les flèches bleues sur le modèle d'analyse de la participation, tel qu'illustré ci-dessous.

ILLUSTRATION 3.1 SCHEMA PARTIEL DU MODELE D'ANALYSE DE LA PARTICIPATION : LA TRADITION DE L'INTERACTIONNISME SYMBOLIQUE APPLIQUEE AUX DISPOSITIFS DE DCC



Le schéma ci-dessus matérialise la première série d'hypothèses. Il illustre comment les interactions positives entre les parties prenantes peuvent créer la confiance et inciter les communautés à participer franchement dans les dispositifs de participation de l'approche de DCC. Les institutions et les citoyens représentant les acteurs en interaction, les flèches bleues en pointillés indiquent les parties prenantes mobilisées pour l'opérationnalisation des dispositifs participatifs. Les flèches bleues pleines et les formes rectangulaires bleues représentent les motivations pouvant justifier la coopération des parties pour un bon fonctionnement des dispositifs de participation.

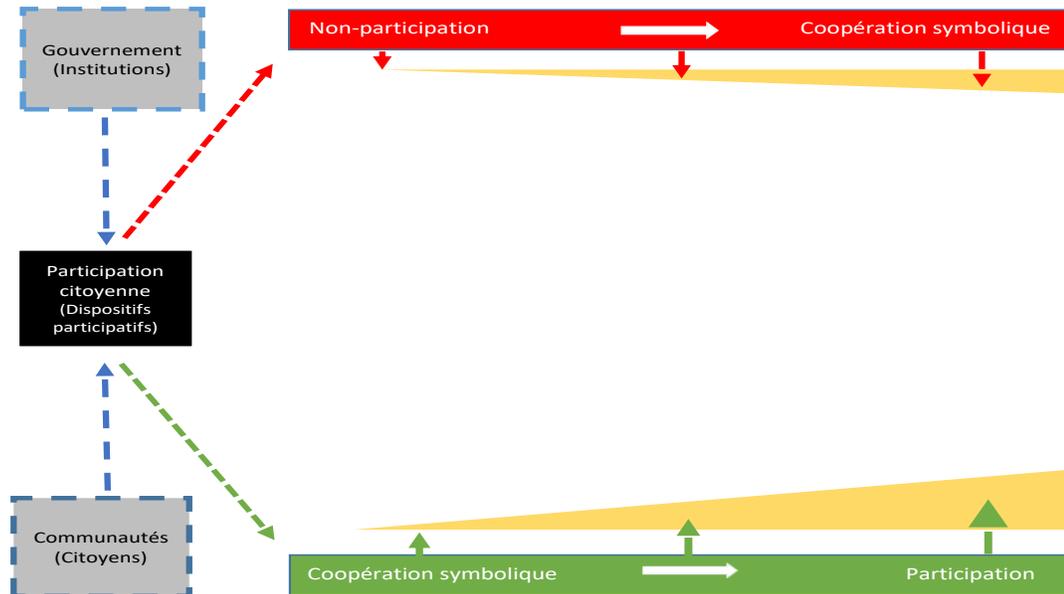
3.3.2. Deuxième série d'hypothèses

La seconde série d'hypothèses est inspirée par les travaux de Arnstein (1969), Fung (2006) et Talpin (2008) respectivement sur les échelles de la participation, les variétés de la participation en contexte complexe de gouvernance (traduction libre) et les mécanismes de construction de la compétence civique au sein d'institutions de démocratie participative. La conception des dispositifs de participation et les modalités de leur opérationnalisation déterminent la qualité de la participation citoyenne qu'ils engendrent et leur capacité à habilitier les communautés et les participants. En considérant les conclusions des travaux des trois auteurs, il est postulé que :

- les dispositifs participatifs induisent trois types de participation (non-participation, coopération symbolique et participation) selon que leurs modalités d'opérationnalisation (sélection des participants, mécanisme de décision, pouvoir d'action) inspirent de la confiance aux citoyens et suscitent leur engagement.
- selon le contexte de la participation, le type de participation mobilisé pourrait influencer négativement ou positivement les effets habilitants identifiés dans la première série d'hypothèses.

Le schéma partiel illustrant les types de participation est le suivant.

ILLUSTRATION 3.2 SCHÉMA PARTIEL DU MODÈLE D'ANALYSE DE LA PARTICIPATION : LES RELATIONS ENTRE LES EFFETS DE LA TRADITION DE L'INTERACTIONNISME SYMBOLIQUE



La seconde série d'hypothèses est matérialisée par les flèches rouges, vertes et blanches sur le modèle d'analyse de la participation. Elle est représentée par le schéma qui illustre les effets de l'interactionnisme symbolique à travers les diverses formes de coopération (non-participation, coopération symbolique et participation).

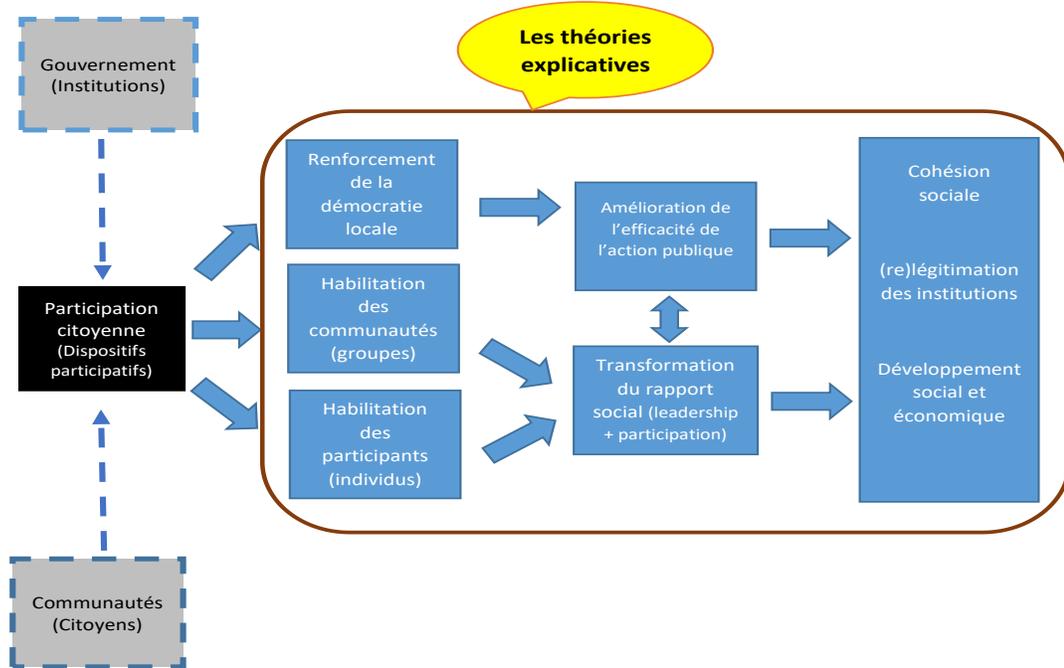
3.3.3. Troisième série d'hypothèses

La troisième série d'hypothèses est posée sur la base des théories explicatives. L'amélioration de l'efficacité de l'action publique et la (re)légitimation des institutions se mesurant d'une part à travers la réalisation effective des infrastructures et leur utilisation, les théories de l'agence et de l'intendance offrent un cadre pour discuter les conditions d'exécution des contrats de marchés et de réalisation des infrastructures.

Quant à l'habilitation des membres et à la transformation du rapport social, la théorie de l'échange social permet d'analyser les motivations de l'intérêt et de l'engagement des participants. Nous postulons donc que :

- la participation des membres des communautés est motivée par la conviction que l'effet de groupe accroît les chances de réalisation d'infrastructures au service de la communauté ;
- la participation des membres des communautés est fondée sur l'espérance d'une récompense sociale susceptible de favoriser leur ascension sociale ;
- le contrôle social au sein de la communauté est le gage que les participants aux dispositifs de DCC et notamment les membres des bureaux des groupements maintiendront un niveau d'engagement soutenu et contrôleront plus rigoureusement l'exécution des contrats.

ILLUSTRATION 3.3 SCHEMA PARTIEL DU MODELE D'ANALYSE DE LA PARTICIPATION : LA THEORIE EXPLICATIVE DE L'EFFICACITE DES DISPOSITIFS DU DCC

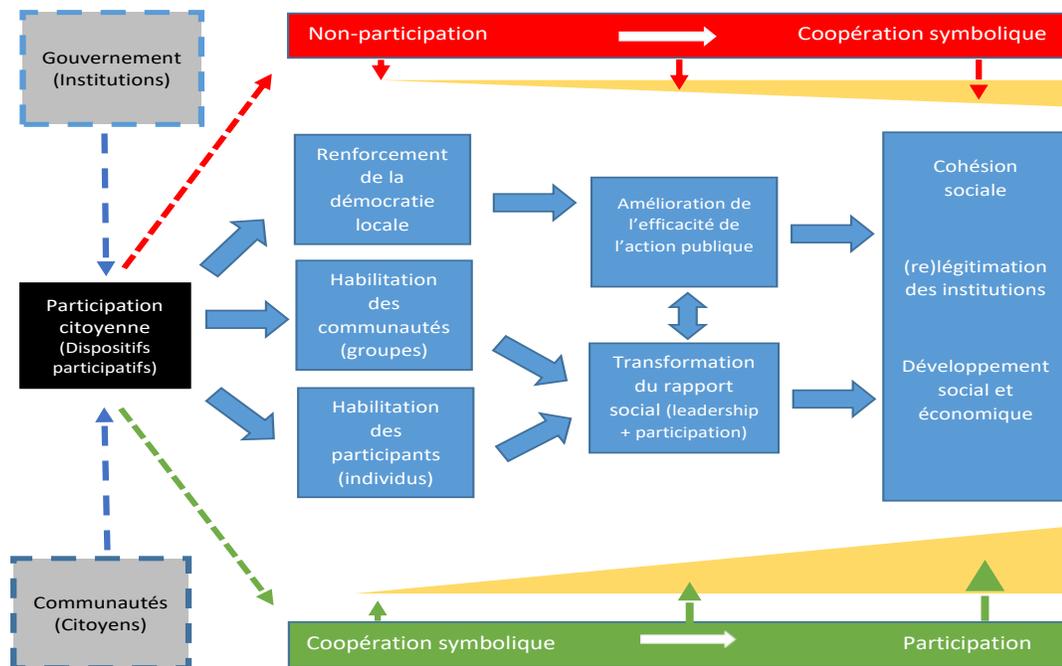


La théorie de l'échange social servira à analyser les motivations des participants à s'engager dans les dispositifs de DCC et éventuellement les liens entre ces motivations et les types de participation qui sont mobilisés. Le rectangle marron aux coins arrondis montre les objectifs recherchés à travers les dispositifs de DCC. Quant aux théories de l'agence et de l'intendance, elles seront mobilisées pour analyser les cas de défaillance qui seront constatés dans l'exécution des contrats de marché lors de la collecte des données sur le terrain.

3.3.4. Le modèle d'analyse de la participation

L'assemblage des schémas partiels présentés ci-haut donne le modèle d'analyse de la participation suivant qui illustre les interactions qui peuvent être observées entre les parties prenantes et leurs effets.

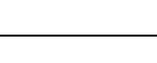
ILLUSTRATION 3.4 MODÈLE D'ANALYSE



©James Allabi

Le tableau 1 présente la description des relations matérialisées dans le modèle d'analyse de la participation.

TABEAU 1 : SYNTHÈSE DES RELATIONS DU MODÈLE D'ANALYSE

	Les formes rectangulaires grisées indiquent les acteurs et institutions pouvant être à l'origine de la mise en place des dispositifs participatifs.
	La forme rectangulaire noire matérialise la participation citoyenne ou les dispositifs participatifs.
	Les formes rectangulaires bleues représentent les apports de la participation en termes d'habilitation et les effets de l'habilitation sur la communauté.
	La forme rectangulaire rouge indique les types de participation que peuvent susciter les dispositifs participatifs pensés en haut et appliqués aux communautés.
	La forme rectangulaire verte indique les types de participation que peuvent susciter les dispositifs participatifs chez les communautés.
	Les flèches rouges en pointillés montrent la relation entre les dispositifs participatifs et les types de participation qui en découlent lorsque ces dispositifs sont pensés par le haut (« top-down »).
	Les flèches vertes en pointillés montrent la relation entre les dispositifs participatifs et les types de participation qui en découlent lorsque ces dispositifs sont pensés par le bas (« bottom-up »).
	Les flèches bleues relient les dispositifs participatifs, leurs effets habilitants et l'impact de ces effets sur l'objectif final de développement communautaire.
	Les flèches rouges orientées vers le bas matérialisent l'impact des types de participation suscités par les dispositifs décidés par le haut sur l'habilitation et le développement
	Les flèches vertes orientées vers le haut montrent l'effet de la participation sur l'habilitation et le développement quand les populations sont à l'origine des dispositifs
	La forme triangulaire de couleur or représente l'intensité de l'effet des différents types de participation.

Les relations du modèle seront explorées lors de l'analyse des données collectées sur le terrain d'étude. La finalité du modèle est de tester dans quelle mesure nos hypothèses sur les effets habilitants des dispositifs participatifs s'appliquent à la recherche.

Il est à signaler que le modèle rend compte d'une analyse théorique de toutes les formes de participation à savoir la non-participation, la coopération symbolique et la

participation, que peuvent susciter les dispositifs participatifs. L'intérêt de cette approche de présentation du modèle est qu'elle nous laisse la latitude de tester l'approche de DCC grâce aux données du terrain d'étude pour finalement montrer la forme de participation qu'elle favorise entre la non-participation, la coopération symbolique et la participation.

CHAPITRE IV : MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE

La finalité de la recherche est de produire des connaissances dont la légitimité repose avant toute chose sur les procédures et méthodes utilisées pour les produire et dont le choix n'est jamais le fait du hasard. Ces procédures et méthodes sont définies pour des contextes et usages spécifiques (Lefevre, 1993). Ainsi, ce chapitre présente la posture épistémologique du chercheur et la justification du paradigme épistémologique adopté pour conduire la recherche. Il présente aussi la méthode d'étude de cas qui est utilisée pour réaliser la recherche. Enfin, les méthodes et outils utilisés pour collecter et traiter les données sont aussi exposés.

4.1. Posture épistémologique

Notre cadre théorique postule que la société est construite à partir des interactions et des forces sociales. De la sorte, notre posture épistémologique s'intéresse à la société comme un construit continu. Cette section présente cette perspective constructiviste.

Le Moigne (2001) considère que le paradigme constructiviste s'est imposé au moins autant que le paradigme positiviste depuis les années 1970. Le courant épistémologique constructiviste recouvre deux formes d'épistémologie constructiviste à savoir : le paradigme épistémologique constructiviste selon Guba et Lincoln et le paradigme épistémologique constructiviste radical, ou encore dit téléologique ou pragmatique (Avenier, 2011). Le tableau 2 est une adaptation de la synthèse comparative des

hypothèses fondatrices des deux formes d'épistémologies constructivistes présentée par Avenier (2011).

Le constructivisme selon Guba et Lincoln fait l'hypothèse qu'il existe de multiples réalités socialement construites que ne gouvernent pas les lois naturelles, causales ou autres. Ce constructivisme conçoit la réalité comme un assemblage de constructions mentales, sociales et expérientielles qui se modifieraient selon les personnes ou groupes à l'origine de ces constructions (Riverin-Simard et al., 1997). Les auteurs insistent sur le fait qu'une connaissance plus éclairée ne peut émerger que d'un consensus ou d'une interaction entre plusieurs expérimentations du sujet d'étude. La démarche vise à identifier, décrire ou comprendre les valeurs et perspectives qui existent dans un groupe y compris celles du chercheur pour faire émerger des compréhensions et des réalités socialement construites.

Quant au paradigme épistémologique « téléologique », « radical » ou « pragmatique », il repose sur trois hypothèses gnoseologiques (Avenier, 2011, p. 379-380). Premièrement, l'être humain connaissant son sujet d'étude, le processus d'élaboration des savoirs ne saurait distinguer ce qui relève du sujet étudié de ce qui provient de la perception du chercheur. Ensuite, la conscience et la volonté de connaître influenceraient l'expérience même de l'étude et par conséquent, la connaissance qui peut être développée. Enfin, savoir c'est disposer de repères et de moyens pour agir intentionnellement dans le monde. Plus précisément, le processus de connaissance vise à élaborer des représentations de notre expérience du sujet. Les savoirs élaborés

reflètent donc d'une certaine manière, les objectifs du contexte du processus d'élaboration des connaissances.

Outre les divergences relevées entre les deux paradigmes sur le plan des hypothèses permettant un accès à la connaissance, il existe aussi des divergences concernant les hypothèses méthodologiques. En effet, le constructivisme radical ou pragmatique admet toutes les méthodes de recherche incluant celles herméneutiques et dialectiques, tandis que le constructivisme selon Guba et Lincoln n'admet que les méthodes herméneutiques dialectiques avec une forte exigence sur les considérations éthiques. En d'autres termes, l'approche de Guba et Lincoln restreint les méthodes de production du savoir à l'interprétation de textes et de symboles complexes ou à l'analyse de propositions contradictoires, toutes choses qui ne se prêtent à la construction de savoirs à partir d'une réalité vécue.

Ce travail de recherche doctorale s'inscrit dans le paradigme épistémologique constructiviste pragmatique (PECP). Le PECP repose sur l'hypothèse que le matériau de construction des savoirs est composé indissociablement des données de la situation étudiée et de la perception du chercheur (Albert et Avenier, 2011). Le processus de production de la connaissance vise donc à rendre compte de l'expérience du chercheur au moyen de représentations viables (Avenier 2011). Un tel processus s'inscrit dans une démarche inductive de recherche et offre aux chercheurs la possibilité d'utiliser toutes les méthodes de recherche valides et pertinentes pour légitimer leurs résultats.

Dans le cadre de cette recherche, le PECP laisse donc la latitude de croiser plusieurs méthodes de collecte de données pour accroître la consistance des résultats de l'étude. Nos expériences de travail en élaboration et évaluation de programmes publics dans les pays en développement ont inspiré le choix de notre sujet de recherche. Ces expériences nous fondent à penser qu'au-delà des objectifs théoriques qui justifient les programmes de développement et de l'importance des ressources financières qui y sont investies, une juste mesure de l'efficacité des programmes de développement doit tenir compte de l'opinion des communautés bénéficiaires sur la pertinence des réalisations des programmes. Le PECP offre un champ large pour mobiliser certains acquis de notre expérience dans la conduite de la recherche.

C'est pour cette raison que le cadre théorique est assis sur une revue de littérature, des éléments théoriques d'analyse et un modèle d'analyse de la participation pour acquérir une bonne compréhension du phénomène à l'étude. Les éléments théoriques d'analyse et le modèle d'analyse de la participation fourniront une base conceptuelle pour analyser et comprendre les mécanismes de coopération entre les acteurs du DCC.

La légitimité des savoirs produits dans le cadre de cette thèse sera renforcée par le recours à ces méthodes de recherche. Avec le PECP, la valeur des connaissances se fonde sur une confrontation à l'expérience de l'action tandis que le paradigme constructiviste selon Guba et Lincoln la fait reposer sur le consensus qui se dégagerait d'une confrontation entre les représentations de divers acteurs. Le PECP paraît donc être la posture épistémologique adéquate pour atteindre les objectifs de la recherche et

minimiser les risques de biais. Avec le PECP, la recherche peut être appuyée sur diverses méthodes d'analyse des données brutes pour dégager les catégories significatives qui caractérisent le fonctionnement des dispositifs participatifs. La variété des données quantitatives et qualitatives qui seront collectées et analysées dans le cadre de cette thèse justifie le choix du PECP.

**TABLEAU 2 : TRAITS COMMUNS ET DISTINCTIFS DES DEUX PARADIGMES
ÉPISTÉMOLOGIQUES CONSTRUCTIVISTES**

	Conceptualisation de Guba et Lincoln (1989)	Paradigme épistémologique constructiviste radical ou téléologique (Avenier, 2010a ; Le Moigne, 2001).
Caractéristiques	Trois hypothèses : une d'ontologie relativiste, une d'épistémologie moniste subjectiviste et une de méthode herméneutique. Il n'existe pas de réponse unique ou dont on peut faire la preuve mais plutôt un ensemble de réponses postulées pour ces questions.	Il est dit « pragmatique » car il rompt avec la convention habituelle et permet la légitimation épistémique de théories de la connaissance portant exclusivement sur l'organisation d'un monde constitué par l'expérience humaine (von Glasersfeld, 1988). Ici, la connaissance ne prétend pas refléter un réel ontologique indépendant dont nul ne peut prouver rationnellement l'existence ni son caractère connaissable si ce réel existe.
Traits communs aux deux paradigmes	- La seule hypothèse fondatrice est celle de non-séparabilité, dans le processus de connaissance entre l'observateur et le phénomène observé. Bien que l'observateur et le phénomène observé se distinguent, on ne peut pas identifier ce qui provient du regard de l'observateur dans les observations effectuées, notamment les hypothèses théoriques explicites mais aussi implicites qui influencent ses observations.	

	Conceptualisation de Guba et Lincoln (1989)	Paradigme épistémologique constructiviste radical ou téléologique (Avenier, 2010a ; Le Moigne, 2001).
	- Les deux considèrent que cette hypothèse rend inadéquate la notion de vérité absolue et la façon de voir l'élaboration de connaissances comme un acte de construction de représentations forgées par des humains pour donner sens aux situations dans lesquelles ils interviennent.	
Traits distinctifs	Le constructivisme selon Guba et Lincoln relève du post-modernisme d'où les interrogations sur la possibilité de généraliser les savoirs dans ce paradigme.	Le Paradigme épistémologique constructiviste radical relève de la philosophie pragmatiste.
Conséquences qui découlent des différences	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les différences fondamentales entre leurs autres hypothèses fondatrices engendrent des conséquences épistémiques et méthodologiques majeures. 2. La focalisation des auteurs sur le PECP. 	

Source : adaptation d'Avenier (2011, p. 377-378)

4.2. Méthode d'étude de cas

Pour Grawitz, (1993), bien qu'une définition de la méthode d'étude de cas ne soit pas consacrée par les ouvrages de référence, celle-ci correspond à une démarche exploratoire visant à mettre en exergue de nouveaux questionnements, à renouveler les perspectives de la connaissance d'un sujet ou à suggérer de nouvelles hypothèses. Cette méthode permet aux chercheurs d'étudier un objet indissociable de son environnement. Yin (2014) considère que cette méthode est appropriée pour étudier les phénomènes sociaux. Benbasat, Goldstein et Mead (1987) suggèrent de fonder la pertinence du choix de la méthode d'étude de cas sur trois éléments que sont la posture

épistémologique du chercheur, le type de problématique de recherche et les réponses affirmatives à quatre questions préétablies qui permettent de cerner l'étude.

À propos de la posture épistémologique, Gagnon (2005) soutient que la perspective constructiviste est une exigence fondamentale à laquelle doit répondre le chercheur pour réaliser une étude de cas. Cette exigence sert à forger la conviction que le chercheur souscrit à l'idée que les relations entre les individus déterminent et construisent la société.

Gagnon (2005) se base sur les travaux de Izak Benbasat, Thomas V. Bonoma et Fritz Roethlisberger pour établir que la nature de l'objet d'étude et la problématique de la recherche doivent se prêter à une recherche de type exploratoire ou de type empirique pour que la méthode d'étude de cas soit pertinente. Ces deux types de recherche visent à systématiser les relations entre les événements observés. Dans la recherche exploratoire, le chercheur a des idées et des connaissances sur la problématique mais il se base sur son observation de l'objet d'étude pour induire la signification des événements observés alors que dans la recherche empirique, il étudie un phénomène sans en avoir une idée à priori (McMillan et Schumacher, 1984).

En ce qui concerne les quatre questions préétablies nécessitant des réponses affirmatives, Benbasat, Goldstein et Mead (1987) les formulent comme suit :

1. L'observation de l'objet d'étude doit-elle se faire dans son environnement naturel pour en assurer une meilleure connaissance ?
2. L'étude porte-elle sur des événements contemporains ?

3. Le contrôle ou la manipulation de l'objet d'étude ou des événements est-il indispensable pour acquérir la connaissance du phénomène ?
4. Y-a-t-il une base théorique établie relativement à l'objet d'étude ?

La réunion de ces trois éléments de pertinence atteste donc de l'adéquation de la méthode d'étude de cas à la problématique de recherche. Le choix d'adopter la méthode d'étude de cas pour conduire notre recherche de thèse a donc été fait en considération des trois éléments d'analyse de pertinence identifiés par Gagnon (2005). S'agissant de l'élément portant sur la posture épistémologique, les raisons justifiant le choix de la posture épistémologique constructiviste pragmatique sont présentées dans la méthodologie de recherche.

La recherche étant de type exploratoire, elle répond à l'exigence relative aux types de recherche exploratoire ou empirique. En effet, la problématique porte sur le questionnement de l'effectivité des vertus habilitantes de la participation citoyenne dans les dispositifs du DCC et avant de procéder à l'étude de cas, nous avons acquis une connaissance théorique des effets habilitants de la participation citoyenne.

Aussi, en soumettant la recherche aux quatre questions composant le troisième élément d'analyse de pertinence, toutes les réponses obtenues sont affirmatives. D'abord l'observation des communautés locales doit se faire en milieu naturel pour en rendre compte de la manière la plus précise. De plus, l'objet d'étude est contemporain. L'accès à l'objet d'étude et les interactions avec lui à travers l'observation ou les entretiens sont

nécessaires pour répondre à la question de recherche. Enfin, il existe des travaux théoriques qui permettent d'établir des hypothèses que l'étude de cas permettra de valider ou d'infirmier.

Tous les éléments d'analyse de pertinence étant satisfaits, la méthode d'étude de cas est donc indiquée pour étudier le type de participation que mobilisent les processus du DCC en tenant compte des spécificités sociales, économiques, culturelles et démographiques du terrain d'étude.

Dans notre recherche, l'étude de cas portera sur quatre villages et ceci conforte le choix de la méthode d'étude de cas qui offre l'avantage de mesurer les influences des spécificités sociales, économiques, culturelles et démographiques de chaque site sur le sujet d'étude. Pour assurer la fiabilité et la validité des résultats de la recherche, les procédures de collecte, de traitement et d'interprétation des données cohérentes les unes avec les autres doivent être choisies et ce, dans le respect des standards éthiques (Yin, 2011). La validité interne étant la grande force de la méthode d'étude de cas, la durée de la collecte des données et la comparaison continue des informations recueillies permettent de raffiner les construits et de s'assurer qu'ils correspondent bien à la réalité (Gagnon, 2005).

Les réalités du terrain de recherche nous ont contraint à restreindre l'étude de cas à un cas unique. Nous reviendrons sur ces difficultés et leurs effets dans la section traitant de la limite méthodologique de la recherche.

4.3. Identification du cas et collecte des données

La collecte de données a consisté à réaliser des entretiens et à analyser le contenu de diverses sources secondaires. Cette section présente les projections faites en matière d'identification et de collecte de données avant le départ pour le terrain de recherche.

Il était envisagé d'étudier cinq organisations impliquées dans le DCC en nous fondant sur une analyse sommaire des listes de projets du Projet de services décentralisés conduit par les communautés (PSDCC) qui laissait penser qu'en moyenne les villages abriteraient trois organisations liées au DCC. Le choix de travailler avec les président, secrétaire et trésorier de chaque organisation, visait à nous assurer de la cohérence des informations recueillies. Ces trois personnes sont généralement requises pour les procédures de contractualisation avec le PSDCC. Il était aussi prévu d'administrer un questionnaire aux autres membres de bureaux dans le cas des groupements qui compteraient plus que trois membres dans leur bureau.

Le tableau 3 présente la répartition prévisionnelle des entrevues à réaliser avec les acteurs du DCC. La quarantaine d'entrevues prévues n'a pas été réalisée à cause des réalités constatées sur le terrain de recherche.

TABLEAU 3 : ESTIMATION DES ENTREVUES À FAIRE

	Entrevues
Nombre d'organisations à sélectionner : 5	
Présidents de bureaux	5
Membres de bureaux (secrétaires et trésoriers)	10
Autres personnes impliquées avec les communautés (à identifier)	15
Agents de projets salariés du PSDCC (littoral et Atlantique)	2
Expert national en suivi-évaluation du DCC	1
Autres (élus, responsable d'ONG, autres intervenants)	7
Total	40

4.3.4. *Sélection des groupements*

Notre intérêt à étudier le DCC a été motivé par la tendance lourde observée dans l'implantation de l'approche du DCC et le constat que nombre d'États dont le Bénin ainsi que les bailleurs de fonds semblent être persuadés que cette nouvelle approche contribuera à améliorer l'accès des communautés aux services sociaux de base. L'approche de DCC est une stratégie opérationnelle de premier plan permettant de rendre accessibles les services aux communautés et les gouvernements de 105 pays membres de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et de l'Association internationale de développement (AID) ont lancé des projets reposant sur cette approche (BM, 2014).

Le choix de réaliser l'étude dans les villages du département de l'Atlantique au Bénin est justifié en partie par notre parcours professionnel. En 1997, nous avons collaboré dans le cadre d'un stage avec les équipes du projet fonds social de lutte contre la pauvreté, financé par la Banque mondiale au Bénin. Ce projet a financé la réalisation

d'infrastructures sociocommunitaires et le développement des activités génératrices des populations, notamment féminines. Dans sa structuration, ledit projet était une innovation par rapport à l'approche traditionnelle d'intervention auprès des communautés à la base. En effet, le projet fonds social opérait auprès des communautés avec l'appui des ONG, rémunérées pour les accompagner dans la définition des besoins et l'élaboration des dossiers de demande de financement des projets d'infrastructures socioéconomique. En remplacement du projet fonds social de lutte contre la pauvreté, le Bénin a mis en œuvre le projet de développement conduit par les communautés (PNDCC) en 2005. Le PNDCC est la première génération de projets mis en œuvre au Bénin selon l'approche de DCC. Ce projet a lui aussi subi des améliorations procédurales lors de sa transformation en 2012 en Projet de services décentralisés conduits par les communautés (PSDCC) dont les résultats de mise en œuvre ont été testés dans notre recherche. Il convient de souligner qu'en 2020, l'État béninois a encore lancé un nouveau programme de DCC en remplacement du PSDCC dénommé projet d'Appui aux communes et communautés pour l'expansion des services sociaux (ACCESS).

Le département de l'Atlantique qui abrite les villages dont les communautés ont été sollicitées pour la recherche est la région administrative la plus peuplée du pays avec une population de 1 396 548 habitants en 2013 (INSAE, 2014) et cette caractéristique accroît la densité de la population dans les villages du département. De plus, notre connaissance des langues fon et aïzo du département de l'Atlantique devait faciliter

l'accès aux populations. En effet, le taux d'alphabétisation des adultes au Bénin en 2013 étant de 29% (Unicef, 2015), la compréhension des langues locales est un avantage pouvant faciliter la collecte des données de terrain et l'accessibilité au discours des membres des groupements communautaires.

Par ailleurs, l'existence de projets de DCC dans le village entre 2005 et 2015 est un critère de justification de l'existence de groupements communautaires ayant une expérience du dispositif participatif du DCC. La localisation de l'étude en zone rurale vise à préserver la caractéristique rurale des communautés afin de mesurer l'incidence des dispositifs participatifs sur le développement à la base des communautés rurales qui sont une caractéristique majeure des populations des PED. Il convient de souligner que certaines localités situées à 10 km et moins des zones urbaines et péri-urbaines sont des cités-dortoirs pour des travailleurs des villes, disposant souvent d'un pouvoir d'achat supérieur à celui des communautés à la base ciblées par notre étude. Par ailleurs, les besoins en services de ces localités s'inscrivent plus dans une dynamique urbaine alors que les communautés ont des besoins en services de base.

Le choix définitif des villages doit donc se faire sur le terrain de recherche à la suite de l'analyse des caractéristiques définies pour les groupements à étudier et des données statistiques du PSDCC.

4.3.5. *Participants à la recherche*

Notre intérêt en entreprenant la recherche est de comprendre l'influence des communautés dans la mise en œuvre du DCC. Les membres des communautés locales sont la source de données la plus évidente pour une telle recherche. La collecte des données auprès d'un tel échantillon de participants renseignerait très largement sur le vécu des citoyens et leurs critiques sur le fonctionnement du DCC.

Toutefois, nous avons fait le choix de collecter les données de recherche auprès des membres des bureaux des ADV/ADQ. Nos contraintes matérielles et financières et les quatre mois dont nous disposons pour réaliser la recherche de terrain ne nous auraient pas permis de réaliser la recherche à l'échelle de la population de chaque communauté locale. L'option de sélectionner les participants parmi les membres des bureaux nous a paru aussi pertinente qu'une collecte de données auprès de toute la population des membres des ADV/ADQ étudiées.

Il convient de préciser que nous avons conscience du risque que les membres des bureaux d'ADV/ADQ puissent s'inscrire dans un rôle de médiation qui éloignerait leurs intérêts et leur perspective de ceux des membres des communautés locales. Notre décision de collecter les données auprès des membres des bureaux a été prise après avoir acquis la conviction après l'analyse des procédures du DCC que les membres des bureaux ne détiennent pas un pouvoir de représentation au sens de la démocratie représentative. Les membres de bureau sont avant tout des participants aux dispositifs de DCC. Les procédures de DCC ne leur reconnaissent qu'un pouvoir de délégation

leur permettant de poser des actes administratifs (participer aux réunions, signer des chèques, ...) pour le compte de la communauté. Cette particularité du DCC contraste avec l'expérimentation des dispositifs participatifs qui confèrent un rôle de représentation aux citoyens en lieu et place des membres de la communauté (Kakumba, 2010). Le seul pouvoir de décision dans le DCC est donc dévolu aux assemblées générales qui doivent se réunir aussi souvent que nécessaire pour décider de tout ce qui touche au choix et à la réalisation des projets socioéconomiques.

C'est l'occasion d'indiquer que nous avions aussi prévu de faire de l'observation directe des membres des communautés en situation d'assemblée générale pour constater la dynamique communautaire qui prévaut dans ces réunions. Toutefois l'observation directe n'a pas eu lieu car au moment de notre séjour de recherche, le PSDCC n'opérait plus et les ADV/ADQ étaient dévitalisées. Nous y reviendrons dans la limite méthodologique de la recherche.

4.3.6. *Sources de données : analyse de contenus*

Les sources de renseignements pour la recherche sont le document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP), l'accord de crédit de la Banque mondiale (BM), les manuels des procédures d'exécution des programmes, les rapports de gestion de programme, les rapports annuels d'audit et les rapports de revue de programme. L'analyse des contenus de documents permettra de recueillir des informations qui

renseignent sur les fondements théoriques et les justifications des stratégies d'intervention du DCC.

Le DSRP est un outil de planification du développement notamment en ce qui a trait à la réduction de la pauvreté. Le DSRP est inspiré d'une réflexion de long terme sur l'économie nationale dans une perspective intégrée en raison de la nature multidimensionnelle de la pauvreté. Il renseigne sur le contexte de choix du DCC et des objectifs poursuivis par l'État.

L'accord de crédit est le contrat de prêt convenu entre la BM et le Bénin, qui fixe les conditions de financement et de libération des fonds au profit des agences d'exécution des programmes de DCC. Il renseigne sur les contrôles et suivis prévus par la BM, les conditions de suspension ou de prolongation des crédits et les types de dépenses autorisées pour réaliser le DCC.

Les manuels des procédures d'exécution fixent les règles d'exécution des opérations des programmes de DCC. Ces manuels énoncent par exemple, les procédures de soutien, de création et de fonctionnement des bureaux des groupements et fixent le cadre de la participation.

Les rapports de revue de programmes sont élaborés à la suite des missions de contrôle dépêchées par la BM dans le cadre de son contrôle de l'exécution du projet. Ces rapports renseignent sur le respect des objectifs des programmes DCC et la conformité de l'exécution.

Les rapports de gestion sont élaborés par les dirigeants des agences d'exécution à l'attention de leur conseil d'administration pour rendre compte de la mise en œuvre des programmes DCC. Ces rapports de gestion fournissent des informations détaillées sur la réalisation des plans annuels d'activités.

Les rapports annuels d'audit sont rédigés par un expert-comptable pour certifier les comptes annuels des agences d'exécution. Ils informent sur les mécanismes de contrôle des risques financiers et opérationnels des agences d'exécution et sur les disfonctionnements qui entravent la gestion financière et opérationnelle.

4.3.4. Entretiens : élaboration des guides et conduite d'entrevues semi-dirigées

4.3.4.1 Élaboration des guides d'entretien

Les entretiens individuels et semi-dirigés conduits auprès des acteurs portent sur des thèmes variés et spécifiques touchant à la démocratie au sein des bureaux et des associations de développement villageois, à l'influence des autorités locales et des experts du PSDCC sur les rapports entre les membres des communautés, à la transparence des modes de décision, à la satisfaction des participants suite à leur implication dans les dispositifs de DCC.

Ils doivent permettre de recueillir des données sur tous les thèmes d'intérêt identifiés dans le cadre de la recherche tout en laissant aux acteurs la possibilité de révéler toutes autres informations capitales à leurs yeux. Le but recherché est de pouvoir traiter tous sujets pertinents à la recherche qui ressortiraient lors de l'entretien (Boutin, 2018).

Un guide d'entretien a été élaboré spécifiquement à chaque catégorie d'acteurs (communautés et experts).

4.3.4.2 Procédure de conduite des entretiens

Première étape : nous remercions le participant d'avoir accepté de participer à la recherche et lui expliquons le contexte de la recherche et son objet. Ensuite, une copie du feuillet d'information sur la recherche et deux copies du formulaire de confidentialité lui sont remises pour lui donner de l'assurance quant à la garantie d'anonymat qui couvre ses réponses aux questions durant l'entretien. Ensuite, la latitude est laissée au participant de lire lui-même les documents ou de se faire assister par une tierce personne pour prendre connaissance de leur contenu avant de les signer. Dans six cas, à la demande du participant, nous avons dû expliquer le contenu du feuillet d'information et du formulaire de consentement avant que celui-ci ne signe les formulaires de consentement. Une copie signée du formulaire de consentement est récupérée par le chercheur aux fins de preuve du respect des exigences éthiques de la recherche. Cette étape dure entre dix et vingt minutes selon les participants.

Deuxième étape : les trois séquences de l'entretien (questions démographiques, questions sur le DCC, enseignements et propositions) sont expliquées au participant pour créer la confiance et lui donner une idée de la suite. Les questions du guide d'entretien sont ensuite administrées et les réponses du participant sont enregistrées. Toutes les entrevues ont été enregistrées sur un dictaphone avec l'autorisation des

participants. Nous avons prêté attention à notre attitude et à nos interactions avec les participants et plus particulièrement avec les membres des communautés (Boutin, 2018). Nous nous sommes toujours assuré de ne pas interrompre le participant dans ses développements. Les questions de relance ou d'éclaircissements ne sont posées que lorsque les réponses du participant les motivent (Bertaux, 2005).

Troisième étape : À l'issue de l'entretien, le chercheur demande au participant s'il a des précisions ou compléments d'informations à faire. Le chercheur lui renouvelle ses remerciements pour sa participation.

4.4. Traitement et analyse des données

4.4.1. Données qualitatives

Les données qualitatives sont compilées et analysées pour dégager les pratiques qui caractérisent la participation et le fonctionnement des groupements communautaires.

L'analyse des données qualitatives recueillies en entretien doit consister à les codifier, organiser et mettre en relation (Krief et Zardet, 2013). Les données recueillies par les questionnaires et celles provenant des sources secondaires doivent être analysées et croisées avec les données d'entretiens pour identifier les éléments de convergence et de divergence entre les pratiques de la participation.

A l'issue de la phase de collecte, nous avons donc procédé à la transcription sous Word de toutes les entrevues et à leur codification avec les lettres de l'alphabet aux fins d'anonymat.

Au cours de l'analyse des données qualitatives, nous avons cherché à ressortir les effets de la participation des communautés sur elles-mêmes et sur leurs localités. Les objectifs de recherche ayant inspiré la formulation des questions des guides d'entretien, nous avons procédé à plusieurs reprises à la lecture et l'analyse rigoureuse des données brutes recueillies, question par question afin de :

- identifier les réponses des participants qui convergent en tout point vue ;
- dégager les questions pour lesquelles des différences subsistent entre les réponses, les analyser pour séparer les thèmes communs et les points de différence ;
- analyser les points de différence relevés et discerner les particularités qu'ils véhiculent.

Denis et al. (2019) incitent à constamment retourner aux données au fur et à mesure que le chercheur avance dans l'analyse et la compréhension du phénomène étudié afin de ne pas ériger des préconceptions ou des théories existantes en résultats.

Ainsi, nous avons rapproché la synthèse des thèmes ressortis des réponses des participants aux questions et les relations du modèle d'analyse ayant servi de cadre de référence à notre étude pour vérifier la convergence ou non des réponses des participants avec les hypothèses du modèle. Et lorsque les mots utilisés par les participants n'étaient pas exactement les mêmes que ceux que nous avons utilisés dans le modèle théorique, nous dégagions les thèmes proches ou cohérents avec les idées

véhiculées dans nos hypothèses. Cet exercice nous a amené à formuler un modèle empirique des relations de la participation. Par la suite, le modèle empirique établi a été comparé au modèle des hypothèses théoriques de la recherche et nous avons relevé et analysé les différences qui s'observent entre les deux modèles.

4.4.2. Données quantitatives

Les méthodes quantitatives prévues sont l'analyse statistique et le calcul des écarts sur l'exécution des budgets avec le tableur Excel. L'analyse des données budgétaires permettra de voir si l'exécution des budgets enregistre d'éventuels dépassements ou sous-utilisation et en comprendre les causes. L'analyse budgétaire permettra de recueillir et de comprendre d'une part les arguments avancés par les gestionnaires de programmes pour expliquer les écarts budgétaires et d'autre part, d'analyser dans quelle mesure ces écarts budgétaires sont imputables ou non au fonctionnement des dispositifs participatifs.

Des facteurs autres que la participation des communautés, qui impactent le processus décisionnel de l'approche DCC pourront ainsi être décelés. Cette analyse contribuera donc à apprécier l'emprise des communautés sur les processus de décision du DCC.

Dans ce chapitre, nous avons présenté la posture épistémologique de la recherche, la procédure de sélection des groupements à étudier et les méthodes de traitement et d'analyse des données collectées. Le chapitre suivant sera consacré à la présentation du contexte de la recherche notamment le pays d'accueil, la commune qui abrite les

groupements à étudier, le Projet de développement conduit par les communautés (PSDCC) qui est l'outil technique d'opérationnalisation du développement conduit par les communautés et les parties prenantes du dispositif.

CHAPITRE V : CONTEXTE DE LA RECHERCHE DE TERRAIN

Ce chapitre présente le contexte général dans lequel l'approche de développement conduit par les communautés a été opérationnalisée ainsi que les procédures et moyens déployés. La compréhension du contexte général est nécessaire car elle permet de cerner précisément les motivations à l'origine du choix de l'approche DCC et les attentes qu'elle suscite. L'adoption de l'approche de DCC s'inscrit dans une politique publique de développement local devant permettre d'habiliter les communautés locales et d'engager leur implication dans une démocratie participative à travers le choix et la réalisation des infrastructures socioéconomiques de base dont elles ont besoin.

Cette approche de développement est opérationnalisée à travers un projet dénommé « Projet de services décentralisés conduit par les communautés » (PSDCC). Bien que les questions de la recherche ne portent que sur une partie des actions du PSDCC, la présentation du contexte de la recherche est essentielle à la compréhension des buts du DCC et des résultats obtenus.

La section 5.1 présente l'organisation politique, administrative du pays d'accueil, le Bénin, définie par les lois successives sur les collectivités territoriales et la décentralisation (Loi 90-32, 1990, loi n°97-028, loi n°97-029, loi n° 98-005, loi n° 98-006, loi n° 98-007). Les sections 5.2 et 5.3 résument les informations sur l'organisation mise en place pour exécuter le PSDCC et les parties prenantes. Les informations présentées dans ces deux sections, proviennent des manuels de procédures du PSDCC (PSDCC, 2013, PSDCC, 2015, PSDCC, 2016). La compréhension de l'organisation

administrative mise en place pour piloter l'approche DCC ainsi que la connaissance des parties prenantes et de leur rôle sont déterminantes pour analyser la réalité de la participation citoyenne dans l'opérationnalisation de l'approche de DCC. La présentation faite de la structure mise en place pour exécuter le PSDCC dans la section 5.2 est essentiellement descriptive et technique car elle expose une partie des procédures de mise en œuvre du DCC et de la participation citoyenne. Il s'agit du cadre même de structuration du modèle théorique du développement conduit par les communautés. Son assimilation est donc essentielle pour comprendre l'action mise en œuvre dans le cadre du DCC et discuter les résultats obtenus. Nous avons donc présenté un résumé des principaux aspects des procédures.

5.1. Généralités sur l'organisation politique et administrative de l'État au Bénin

Le Bénin est situé en Afrique de l'Ouest et fut une colonie française. Son histoire politique postcoloniale a débuté le 1^{er} août 1960, date de son accession à l'indépendance (Strandsbjerg, 2005) et est caractérisée par trois grandes périodes. La première période (1960-1972) est marquée par une instabilité des institutions et des régimes politiques, due à de nombreux coups d'État dans un contexte d'économie ouverte. La seconde période (1972-1990) plus stable sur le plan politique, est caractérisée par un système économique de type socialiste. La troisième période amorcée en 1990, est caractérisée par un régime politique démocratique et un système économique libéral. Le système politique en place depuis 1990 est une démocratie

multipartite qui prévoit un pouvoir exécutif dont le chef est élu au suffrage universel pour un mandat de cinq ans renouvelable une fois et un pouvoir législatif distinct de l'exécutif dont les membres sont élus au suffrage universel pour un mandat de quatre ans (Loi 90-32, 1990). Le pays peut se targuer d'avoir instauré un système politique stable car depuis 1991, il a régulièrement organisé des scrutins présidentiels et législatifs qui ont consacré l'alternance démocratique (Boukari-Yabara, 2012).

En 1999, le Bénin a adopté une politique de décentralisation fondée sur une série de lois qui instituent les communes et fixent leur organisation et fonctionnement. Il s'agit de la loi n°97-028 portant organisation de l'administration territoriale, de la loi n°97-029 portant organisation des communes en République du Bénin, de la loi n° 98-005 portant organisation des communes à statut particulier, de la loi n° 98-006 portant régime électoral communal et municipal en République du Bénin et de la loi n° 98-007 portant régime financier des communes au Bénin.

Aux termes des lois sur la décentralisation, le territoire est découpé en douze départements subdivisés en 77 communes, parmi lesquelles trois sont dites à statut particulier (Cotonou, Parakou, Porto-Novo). Les préfets nommés par le gouvernement, administrent les départements et y assurent la représentation de l'État et la tutelle administrative des communes. La commune est une collectivité territoriale dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Elle est subdivisée en arrondissements qui sont eux-mêmes constitués de quartiers de ville et de villages. Les communes sont administrées par des conseillers municipaux élus avec à leur tête le

maire et ses adjoints, élus parmi les conseillers. Chaque arrondissement est administré par un chef d'arrondissement désigné parmi les conseillers municipaux et autant que possible parmi ceux élus dans l'arrondissement. Les quartiers de ville et les villages sont administrés par des chefs de quartier et des chefs de village. Il convient de noter que le statut particulier est attribué aux communes sur la base de trois critères que sont la taille de la population d'au moins 100 000 habitants, la capacité à disposer de ressources budgétaires propres pour faire face aux dépenses de fonctionnement et d'investissement et l'étendue continue de la superficie sur une distance de dix kilomètres au moins.

Au regard des critères d'octroi du statut particulier aux communes, il apparaît que 74 communes ne disposent pas de ressources budgétaires propres pour assurer leurs dépenses de fonctionnement et d'investissement alors que leurs champs de compétences définis par la loi 97-029 couvrent l'aménagement du territoire, le développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique, la protection de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie.

L'étendue des champs de compétences des communes, leurs difficultés à mobiliser des ressources propres et la nécessité d'assurer le service aux citoyens sont autant de contraintes justifiant la mise en place du Fonds d'appui au développement des communes (FADeC) qui est un cadre transitoire de financement des communes en attendant qu'elles soient en capacité de mobiliser des ressources propres. Le FADeC est le mécanisme national de financement des communes par lequel le gouvernement

transfère des ressources financières aux communes. Il obéit aux règles de gestion budgétaire et de reddition de comptes en vigueur en matière de gestion des finances publiques au Bénin (Gouvernement du Bénin, 2008).

5.2. Projet de services décentralisés conduit par les communautés (PSDCC)

L'étude des manuels de procédures du PSDCC et des rapports d'exécution du projet permet de rendre compte de son mandat, de son organisation, et des objectifs poursuivis.

5.2.1. Mandat et ressources du projet

Le Projet de services décentralisés conduit par les communautés (PSDCC) a été mis en place par le gouvernement de la République du Bénin dans le contexte de l'opérationnalisation du processus de la décentralisation. Il convient de rappeler que le gouvernement avait mis en œuvre entre 2005 et 2012, le Projet national de développement conduit par les communautés (PNDCC) dont le mandat était de réduire la pauvreté au Bénin par la satisfaction des besoins sociaux et financiers à travers la promotion de l'approche du DCC (PSDCC, 2013). L'exécution du PNDCC s'inscrivait dans la mise en œuvre de la Stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté - 3 (SCR3) et de la Politique nationale de décentralisation et de déconcentration (PONADEC). C'est donc au regard des réalisations du PNDCC que le gouvernement a sollicité un financement de l'Association internationale de développement (AID)

pour mettre en place le PSDCC. Le projet a démarré ses activités en mars 2013 et son exécution a été planifiée sur une période de quatre ans (PSDCC, 2016).

Selon le manuel d'exécution du projet, le mandat du PSDCC était d'« améliorer l'accès aux services sociaux de base décentralisés au travers de l'intégration de l'approche Développement conduit par les communautés (DCC) dans la fourniture des services par les communes » (PSDCC, 2013, p.9). Le PSDCC a donc été un outil de financement des communes et des communautés ayant permis de :

- mobiliser des ressources de financement de l'offre de services des communes au profit des communautés ;
- faciliter la correction des déséquilibres entre les communes tant en termes d'investissements que d'offres de services par un système de péréquation ;
- mettre à la disposition des communautés par l'intermédiaire des communes, des ressources devant permettre un exercice participatif de la citoyenneté et renforcer les capacités institutionnelles des communes et des communautés ;
- harmoniser les procédures de financement des communes et des communautés.

Le projet a été placé sous la tutelle du Ministère de la décentralisation, de la gouvernance locale, de l'administration et de l'aménagement du territoire (MDGLAAT) qui a mandaté la Commission nationale des finances locales (CONAFIL) pour l'administrer et le Secrétariat aux services décentralisés conduits par

les communautés (SSDCC) pour l'exécuter. Les activités du PSDCC ont démarré un an après la date prévue en raison des difficultés d'opérationnalisation du projet dont notamment l'inexistence d'un dispositif qui organise sa mise en œuvre. Les premiers financements au profit des communautés ont été mis en place en 2014, année de démarrage des premiers chantiers.

Le gouvernement du Bénin a financé le projet grâce à deux accords de crédit AID n° 5111-BJ du 27 juin 2012 et n°5380-BJ du 10 avril 2014, obtenus de l'Association internationale pour le développement (AID) de montants respectifs 29 600 000 DTS¹ et 19 500 000 DTS. L'acheminement des ressources au niveau des communautés est organisé à travers le FADeC. Lorsque les ressources de financement des projets de DCC sont mises à disposition des communes, les maires des communes bénéficiaires en deviennent ordonnateurs principaux dans le respect des procédures de gestion des fonds communaux (FADeC, PSDCC, 2015).

5.2.2. Organisation des activités du projet

5.2.2.1. Les composantes du projet

Le dispositif de mise en œuvre du projet est articulé autour de quatre programmes appelés des composantes qui se présentent comme suit :

¹ Le droit de tirage spécial (DTS) est un avoir de réserve international créé par le FMI pour compléter les réserves de change officielles de ses pays membres. Sa valeur repose sur un panier de cinq devises (le dollar US, la livre sterling, le yen japonais, l'euro et le renminbi chinois). 1 DTS équivaut à 0,66 \$US environ en avril 2016 (FMI, 2016).

- Programme de subvention aux communes
- Programme pilote de filets sociaux
- Assistance technique et renforcement de capacités
- Gestion du projet

Les sections suivantes présentent les finalités des composantes.

5.2.2.1.1. La composante 1 : Programme de subvention aux communes

Les activités consistent à allouer des subventions aux communes pour les soutenir dans la fourniture de services de base aux communautés. Les subventions allouées dans le cadre de cette composante sont destinées à financer les investissements prévus dans les Plans de développement communaux (PDC). Il s'agit notamment des infrastructures communautaires telles que des écoles, des centres de santé, de petits systèmes d'approvisionnement en eau, des latrines, des routes rurales et de boutiques / hangars de marchés. Cette composante du PSDCC est divisée en deux sous-composantes :

- la sous-composante 1 qui porte sur les sous-projets communaux (infrastructures complexes et/ou multicommunautaires dont la construction est réalisée par les communes) ;
- la sous-composante 2 qui gère le financement des sous-projets communautaires (infrastructures moins complexes dont la construction est réalisée par les communautés).

L'objectif retenu en matière de réalisation d'infrastructures sur les quatre années d'exécution du projet est d'impacter mille villages dans les 77 communes que compte le Bénin. Les interventions du projet dans les villages sont planifiées comme suit :

- 230 villages au titre de la cohorte 1 ;
- 470 villages au titre de la cohorte 2 ;
- 300 villages au titre de la cohorte 3.

Selon les procédures d'opérationnalisation de la composante 1, les communes délèguent aux communautés villageoises la responsabilité d'exécution des sous-projets (construction des infrastructures). La signature d'un accord de délégation d'exécution d'un sous-projet entre les communes et les communautés villageoises est essentielle pour le transfert des ressources du PSDCC vers les communes. En pratique, la mise en œuvre de la délégation d'exécution couvre :

- l'identification du projet prioritaire et sa soumission à la commune ;
- si le projet est approuvé, la signature et l'exécution d'une Convention de financement et délégation de maîtrise d'ouvrage ;
- la passation et la gestion des marchés de travaux ;
- la gestion financière de la convention et le compte-rendu à la commune ;
- la réception des travaux par la commune et l'inscription de la nouvelle infrastructure dans la comptabilité patrimoniale de la commune.

Il apparaît que le déploiement des dispositifs de DCC et la participation des communautés qui constituent l'objet de notre recherche, relèvent de la sous-composante 2 du PSDCC.

5.2.2.1.2. Autres composantes du PSDCC

Le programme administre une deuxième composante « programme pilote de filets sociaux » qui vise à améliorer les revenus de la consommation et la capacité des groupes vulnérables ciblés à faire face aux chocs. Une troisième composante « Assistance technique et renforcement de capacités » est administrée par le programme pour renforcer les capacités des ministères. Cette composante couvre aussi la formation en gestion à la base (FGB) des communautés et le renforcement de leurs capacités à participer au processus de planification du développement et à assumer les responsabilités de mise en œuvre de projets de développement.

5.2.2.1.3. La composante 4 : Gestion du projet.

Cette composante porte sur les dépenses de fonctionnement et la gestion du projet. Le projet est financé par un prêt de l'AID pour une durée de douze années, répartie en trois phases, dont la première (2013 - 2017) fait l'objet de la recherche.

Il faut noter que les performances du projet sont mesurées grâce à des indicateurs fondés sur quatre principes : fiduciaire, additivité et prévisibilité, subsidiarité, transparence et redevabilité.

5.2.2.2. Stratégie de mesure d'efficacité et de mise en œuvre des phases du projet

L'exécution du projet a été planifiée sur trois phases dès sa conception. Le passage d'une phase à une autre est conditionné par la satisfaction des indicateurs dits déclencheurs de la phase suivante du prêt-programme évolutif (APL). Cinq indicateurs déclencheurs ont été retenus pour évaluer les résultats de la première phase (2013-2017) du projet et apprécier l'opportunité de mettre en œuvre sa deuxième phase. Il s'agit de :

- déclencheur 1 : 90% des communes ont commandité des audits et adopté un plan d'actions pour la prise en compte des recommandations d'audit en 2015.
- déclencheur 2 : au moins 3,4% des revenus nationaux intérieurs sont affectés aux communes par le biais du FADeC
- déclencheur 3 : les transferts de ressources aux communes ne doivent pas subir des retards de plus de 15 jours par rapport aux prévisions de transferts.
- déclencheur 4 : Au moins 15% des ressources provenant du FADeC sont mises à la disposition des communautés pour les projets de DCC (composante 1) en 2015.
- déclencheur 5 : au moins 90% des communes sont dotés d'un plan de développement préparés de façon participative en 2015.

5.2.3. Principaux résultats visés par l'opérationnalisation du DCC

L'analyse du manuel d'exécution (PSDCC, 2013) permet de résumer les résultats attendus de la mise en œuvre efficace du DCC comme suit :

- créer une dynamique communautaire dans les villages participants grâce aux Associations de développement villageois (ADV) ;
- renforcer les capacités des acteurs clés (ADV, Mairies, etc.) ;
- engager les communautés à conduire le développement de leur territoire ;
- promouvoir l'approche genre et habiliter les minorités faibles, vulnérables ;
- contribuer à réduire qualitativement la pauvreté et à la mise en œuvre des plans de développement communal (PDC) conçus selon une approche participative ;
- responsabiliser les communautés dans la gestion du cycle des sous-projets communautaires (de l'initiation à la réalisation) ;
- favoriser l'équité grâce à la stratégie de ciblage des villages vulnérables, l'ancrage de la démocratie et la pérennisation des acquis obtenus ;
- susciter des partenariats pour réaliser les sous-projets et créer une dynamique socioéconomique qui survivra à la réalisation des sous-projets communautaires.

5.3. Parties-prenantes des projets de DCC

Divers acteurs institutionnels sont impliqués dans le déploiement du PSDCC en plus des communautés et des communes. Le ministère des Finances, le MDGLAAT ainsi que la plupart des ministères sectoriels à travers différents organes, se chargent selon leur domaine de compétence de la mobilisation et de la mise à disposition des

ressources, du contrôle de leur utilisation par le PSDCC ou de divers appuis techniques aux communes et communautés. Toutefois, le choix a été fait de ne présenter dans cette thèse que les acteurs dont l'action impacte directement la réalisation des projets de DCC à savoir: la Commission nationale de finances locales (CONAFIL), le Secrétariat aux services décentralisés conduits par les communautés (SSDCC), les communes et les communautés.

5.3.1. Commission nationale des finances locales (CONAFIL)

Le décret n° 2008-274 du 19 Mai 2008, a créé la Commission nationale de finances locales (CONAFIL) et défini ses attributions et son fonctionnement. C'est un organe paritaire État-communes dont le mandat est d'orienter la politique et la stratégie du gouvernement en matière de financement des communes.

La CONAFIL fonctionne par consensus. Elle formule des recommandations à l'endroit des partenaires au développement et plus particulièrement, à l'attention de l'AID et des autres bailleurs gérant directement une partie des ressources via des arrangements financiers parallèles. L'accord de financement du PSDCC a disposé que la CONAFIL doit se réunir au moins une fois par an et son bureau au moins une fois par semestre. Il y est aussi prévu qu'au plus tard un mois avant chacune de ses réunions, un rapport concernant l'exécution du PSDCC au cours du semestre ou de l'année précédente, selon le cas, doit être adressé aux participants.

5.3.2. Secrétariat aux services décentralisés conduits par les communautés (SSDCC)

Le SSDCC est l'organe d'exécution du PSDCC. Il est créé par l'arrêté n°060 du ministre de la Décentralisation de la gouvernance locale (MDGLAAT) en date du 14 mai 2012, qui en assure la tutelle administrative. Un avis de non-objection de l'AID sur la validité de l'arrêté a été sollicité et obtenu tant sur le fond que sur la forme de l'arrêté.

Le SSDCC est responsable devant la CONAFIL et le MDGLAAT de l'exécution de la stratégie contenue dans la lettre de politique de développement conduit par les communautés en date du 2 août 2004. Il assure le renforcement des capacités des communautés à participer au DCC et appuie les ministères et communes dans l'intégration du DCC à leurs activités. Il veille à la collecte et à l'harmonisation des méthodes de collecte des données sur les indicateurs du PSDCC et sur la mesure de la performance des PDC mis en œuvre par les communes. Il assure également le suivi de l'avancement de l'exécution des projets de DCC au niveau communal.

Au total, huit experts sont recrutés pour exécuter le projet sans compter le personnel non spécialiste. Il s'agit du secrétaire exécutif (SE) chargé de l'administration du projet, du spécialiste en formation à la gestion à la base (SFGB), du spécialiste en gestion financière (SFG), du spécialiste en passation des marchés (SPM), du spécialiste en suivi-évaluation (SSE), du spécialiste en génie civil au niveau national (SGCNN), du spécialiste en communication (SCOM) et du spécialiste en filets sociaux (SFS).

5.3.3. Communes

Le rôle central des communes dans la mise en œuvre du DCC se justifie au moins en partie par les compétences qui leur sont dévolues par la loi n° 97-029. Les procédures du DCC prévoient que ce soit les communes qui identifient les priorités à prendre en compte dans le cadre du PSDCC sur la base des critères de ciblage et de phasage retenus et validés par la CONAFIL. Aussi la dénomination de la composante 1 du projet « Programme de subvention aux communes » montre le rôle central des communes. Toutefois, il peut déjà être noté que l'avènement du DCC révèle la carence de la commune à répondre toute seule et de manière satisfaisante aux attentes des communautés malgré la proximité présumée des élus locaux avec les communautés.

5.3.4. Bénéficiaires du PSDCC

De façon générale, les bénéficiaires des activités du PSDCC sont les habitants des localités ciblées par les communes pour jouir des infrastructures de base, des transferts liés au maintien des filets sociaux et de la formation en gestion à la base.

S'agissant de la composante 1 dont la mise en œuvre est l'objet de la recherche, deux catégories de bénéficiaires se distinguent :

- les bénéficiaires directs des sous-projets communaux qui sont les habitants de toutes les communes et en conséquence, tous les habitants du pays ;
- les bénéficiaires directs des sous-projets communautaires, dont la maîtrise d'ouvrage est déléguée à la communauté par la commune et qui sont les

habitants des villages ou des quartiers de villes les plus pauvres ciblés par les communes pour abriter les infrastructures de base.

Il convient de préciser que la notion de sous-projet communautaire réfère à un projet préparé par un village ou quartier de ville et qui intéresse directement les membres de la communauté de ce village ou quartier. Aussi, les procédures du PSDCC exigent que les communautés villageoises s'organisent en des associations de développement villageois (ADV) ou de quartier (ADQ) dotées d'un bureau directeur composé d'un président, d'un secrétaire et d'un trésorier. Cette exigence vise à favoriser l'enracinement de la logique communautaire dans les localités et assurer que la gestion des ressources allouées respecte des règles de bonne gouvernance et de transparence.

5.3.5. Autres parties prenantes

Les autres parties prenantes sont les autres services de l'administration publique qui interviennent à divers titres dans la concrétisation des projets de DCC. Il s'agit essentiellement des ministères sectoriels, du ministère de l'Économie et des Finances, et du ministère de l'Intérieur à travers les préfetures.

Les ministères sectoriels et/ou leurs services déconcentrés sont impliqués dans le processus lorsque leurs domaines de compétences couvrent le service que satisfera l'infrastructure qui sera réalisée. Le ministère de l'Économie et des Finances (MEF) participe au processus en raison de ses responsabilités dans l'élaboration et la gestion du budget général de l'État (BGE). Les préfetures sont mandatées pour contrôler la

transparence et la cohérence des procédures de sélection et des dossiers des infrastructures à réaliser sur leur territoire (département).

5.4. Principaux enseignements retenus de la description du PSDCC

5.4.1. Justification du projet

Depuis les années 1990, les interventions non concertées des partenaires au développement et des organisations non gouvernementales (ONG) en direction des communautés locales ont fait apparaître des duplications et des confusions entre les interventions des uns et des autres.

La mise en place du PSDCC et du PNDCC déjà en 2005, a visé à pallier les faiblesses qui caractérisaient l'action de développement non concertée en direction des communautés (Gouvernement fédéral de Belgique, 2006). Il apparaît donc que la mise en œuvre du PSDCC s'inscrit dans une stratégie globale du gouvernement visant à assurer la cohérence et l'équilibre au niveau national des ressources destinées au développement des communes.

5.4.2. Organisation du projet

L'organisation du projet présente une cohérence d'ensemble. En effet, les cibles d'objectifs des indicateurs d'efficacité (déclencheurs) sont explicitement définies conformément à un calendrier d'exécution et leur atteinte conditionne la mise en œuvre ou non de la deuxième phase du projet. Aussi, la variété des institutions publiques

impliquées dans l'exécution du projet traduit l'étendue des compétences sectorielles mobilisées pour assurer la bonne exécution du projet. De plus, la clarté des objectifs du projet vis-à-vis des communes et par conséquent des communautés, donne une perspective claire des éléments d'analyse et de contrôle de l'efficacité d'exécution du projet.

Par ailleurs, le recours à l'accompagnement technique de l'AID, notamment par la sollicitation et l'obtention de son avis de non-objection sur la structuration du projet, témoigne de l'esprit critique qui a guidé la conception du dispositif de gestion du projet.

Il faut noter que cette organisation du projet, dont la mise en place a duré quasiment douze mois, a été adoptée en tenant de compte des expériences acquises dans la mise en œuvre du PNDCC dans le but de réduire les impacts des rigidités administratives sur le partenariat entre les communes et les communautés. Il va de soi que l'utilisation des ressources publiques obéit à des règles bien précises d'autorisation de transfert de ressources auxquelles même le DCC n'a pas dérogé. Toutefois, comme décrit plus haut, la mise en place du FADEC pour financer les opérations du DCC nous paraît être une disposition particulière de fluidification du système d'ordonnancement de la dépense publique.

5.5. Cadre conceptuel et opérationnel du DCC à travers le programme de subventions aux communes (composante 1 du PSDCC)

L'étude des documents fixant les procédures de fonctionnement et d'exécution du PSDCC (PSDCC 2013; PSDCC, 2014) permet de comprendre que :

- des concepts clés du DCC inspirent et justifient les relations entre les parties prenantes du programme ; et
- des paramètres clés sont élaborés pour constituer les mécanismes de financement des infrastructures socioéconomiques dont la réalisation est conduite par les communautés.

5.5.1. Concepts clés de l'approche de DCC

Le projet de DCC énonce sept concepts clés dans l'argumentaire théorique qui justifie la capacité des communautés à conduire la construction d'infrastructures socioéconomiques de base. Ces concepts sont l'argument de justification de la méthodologie permettant d'habiliter et d'outiller les communautés. Il s'agit de la formation en gestion à la base (FGB), la délégation de maîtrise d'ouvrage de la commune à la communauté, le ciblage ou phasage, la subsidiarité, le partenariat, la forte implication des membres de la communauté, notamment les femmes, et la promotion de l'économie locale par le recours à l'expertise locale.

5.5.1.1. Formation en gestion à la base (FGB)

La FGB ou « Grassroots Management Training » (Creevey et al., 1997) est un pilier des actions de renforcement de la capacité de gestion des organisations des communautés locales (OCL). Conçue par l'Economic Development Institute (actuel World Bank Institute), elle sert à doter les participants aux projets de DCC des compétences requises pour assumer de manière efficace et transparente les responsabilités liées à l'identification et au choix des infrastructures socioéconomiques et à la conduite de leur réalisation.

Le principe andragogique essentiel de la FGB est « de former dans l'action, et pas dans le vide » (PSDCC, 2013, p.16). La FGB utilise une méthodologie adaptée aux communautés de base majoritairement analphabètes qui est combinée avec une approche opérationnelle de transmission de connaissances et de transformation de ces connaissances en compétences durables. La FGB est structurée autour de sept objectifs que sont l'enracinement de la formation dans la culture locale, l'inclusion des leaders des OCL, le contrôle social de ces leaders par les autres participants, l'apprentissage par la pratique, l'émergence d'experts locaux, la transparence et l'introduction de la FGB dans les outils de la décentralisation des communes. Selon les besoins des OCL, la FGB peut être combinée avec un appui technique depuis la phase d'identification des besoins jusqu'à la réalisation des projets.

Le programme de FGB est composé de huit modules :

- information et communication avec les communautés (COM) ;

- organisation et dynamique communautaire (ODC) ;
- évaluation participative de la pauvreté et des besoins (EPP/EPB) ;
- planification participative et opérationnelle d'un sous-projet (PPOSP) ;
- suivi et évaluation participative (SEP) ;
- passation des marchés communautaires (PMC) ;
- gestion financière et comptable d'un sous-projet (GFSPC) ;
- entretien et maintenance des infrastructures.

5.5.1.2. Délégation de maîtrise d'ouvrage de la commune à la communauté

La maîtrise d'ouvrage consiste à faire assumer par la personne responsable d'un projet en cours de réalisation, la responsabilité de sa bonne fin.

Quant à la délégation de la maîtrise d'ouvrage, elle consiste à faire mandater les OCL par les communes afin qu'elles assument un rôle de représentation des communes de l'étape d'identification des besoins à l'exécution d'un projet de développement local non complexe sur le territoire de l'OCL. La délégation confère donc un pouvoir juridique aux OCL pour décider des projets à réaliser sur le territoire de référence.

5.5.1.3. Ciblage et phasage

Le ciblage et le phasage sont deux étapes distinctes mais complémentaires dans le processus opérationnel du DCC. Le ciblage est l'étape à laquelle la commune définit

les actions prioritaires à réaliser au profit des citoyens. À cette étape, les conseils communaux identifient les communautés les plus pauvres de la commune sur la base de l'Indice synthétique d'accessibilité des ménages aux infrastructures de base (ISAIB) fournis aux communes par le MDGLAAT.

Le phasage est l'étape à laquelle la commune procède à une analyse de la cohérence des liens entre les projets à réaliser, les types de bénéficiaires, les indicateurs de résultats et la période d'exécution.

La complémentarité de ces deux phases tient au fait que lors du phasage, les projets identifiés comme nécessaires sont analysés au regard des paramètres de mise en œuvre et des objectifs de résultats attendus.

5.5.1.4. Subsidiarité

Selon le principe de subsidiarité, il est entendu que toute action à mener devrait l'être par l'acteur situé au plus bas niveau de l'échelle des acteurs en présence et qui est en capacité de mener à bien l'action. Dans la pratique du DCC, ce principe justifie que les communautés soient responsabilisées dans la gestion de la construction et l'entretien de petites infrastructures socioéconomiques simples comme les écoles primaires. Le principe permet de catégoriser les infrastructures comme suit :

TABEAU 5 : CATÉGORISATION DES PROJETS SELON LE PRINCIPE DE SUBSIDIARITÉ

Catégories	Description des projets
Catégorie A	Les projets communaux sont de taille, coût, et complexité élevés. La maîtrise d’ouvrage dépasse la capacité d’une commune et celle-ci la délègue à une Agence de maîtrise d’ouvrage déléguée (MODA).
Catégorie B	Les projets communaux sont de taille, coût et complexité moyens et/ou d’échelle ou d’intérêt multicommunautaire. Ils sont exécutés en maîtrise d’ouvrage directe par les communes (exécution en MOC)
Catégorie C	Les projets communaux sont de faibles taille, coût et complexité, et d’intérêt ou d’échelle communautaire. La maîtrise d’ouvrage peut être déléguée par la commune aux communautés bénéficiaires (exécution en MODC).

Le principe de subsidiarité fonde la reconnaissance de la capacité des communautés à conduire les projets de construction d’infrastructures de base. C’est au nom de ce principe que les projets communaux de catégorie A ne sont pas éligibles au financement du PSDCC tandis que les projets communaux de catégorie B et C le sont.

Il faut noter que l’application de ce principe au profit des communautés villageoises est conditionnée par l’existence d’accords de délégation entre les communes et les communautés.

5.5.1.5. Partenariat

Le partenariat est au cœur de l’approche DCC car celle-ci valorise la participation citoyenne dans la gestion publique. Il est un mode d’action essentiel entre les parties prenantes du DCC. Le principe de partenariat prévaut aussi bien dans les relations entre les communes et les communautés que dans les relations entre les communes et les

paliers supérieurs de gouvernement ou encore dans les relations entre l'État et l'Association internationale de développement pour le financement du projet.

5.5.1.6. Forte implication des membres de la communauté, notamment les femmes

De façon générale, la forte implication des communautés est fondamentale pour justifier la réalité de la conduite du développement par les communautés elles-mêmes et garantir la transparence dans l'exécution des projets grâce au contrôle social. Ce concept pose le principe de l'appropriation du territoire et de son développement par les communautés qui connaissent mieux que quiconque les besoins et les manques à satisfaire parce qu'elles y habitent.

L'intérêt particulier porté à la participation des femmes est justifié par la réalité sociale et économique des pays en développement où les populations les plus vulnérables au sein des communautés pauvres sont les femmes et les enfants (Ordioni, 2005 ; Cissé 2015). Dans l'approche DCC, la participation des femmes est fortement encouragée d'autant plus que les procédures prévoient la prise en compte des besoins prioritaires des groupes vulnérables lors du ciblage et phasage.

5.5.1.7. Promotion de l'économie locale par le recours à l'expertise locale

La promotion de l'économie locale par le recours à l'expertise locale est une exigence dans la phase de réalisation des projets sur le territoire. Le recours à la main d'œuvre et à l'expertise locales consiste à solliciter les techniciens et la main-d'œuvre du

territoire pour réaliser les projets de développement. Ce principe permet de soutenir et de promouvoir les petites et moyennes entreprises (PME) et les artisans du territoire. Afin de mettre en œuvre ce principe, des appels d'offres locaux et/ou des consultations restreintes permettent de limiter au niveau local, la diffusion des marchés relatifs à la réalisation des projets.

Une autre manifestation de ce principe est la formule des groupements d'intérêt économique (GIE) qui permet aux PME de participer en groupe aux appels d'offres ouverts dans le cadre de la réalisation des infrastructures de base. Dans le DCC, les GIE sont des associations de professionnels du territoire jouissant d'une reconnaissance de la mairie ou de la préfecture pour leurs capacités et leurs compétences à réaliser les infrastructures de base.

5.5.1.8 Redevabilité

L'exécution des sous-projets communautaires doit faire l'objet de comptes rendus périodiques aux communautés lors d'assemblées publiques.

5.5.2. Paramètres clés de financement des projets de DCC (sous-projets communautaires)

Le PSDCC consacre 80% des ressources allouées à la composante 1 au financement des sous-projets communautaires. Sept paramètres clés structurent le processus de financement des projets DCC.

5.5.2.1. Allocation des ressources aux sous-projets communautaires

Le financement est accordé pour couvrir le coût estimé des contrats de travaux, mobiliers et équipements standards nécessaires. Les prévisions d'allocation de ressources aux sous-projets communautaires des 77 communes du Bénin permettent d'estimer à environ 700 le nombre de communautés ciblées pour bénéficier des fonds du PSDCC.

Le dispositif de financement a prévu un mécanisme d'ajustement des coûts moyens à l'aide d'un indice de correction géographique pour assurer un traitement équivalent à toutes les régions quelle que soit leur localisation géographique.

L'allocation des ressources aux communes est faite sur la base d'un Indice de la pauvreté établi par l'Institut national de la statistique et de l'analyse économique (INSAE). Cet indice est dénommé « indice synthétique d'accessibilité des ménages aux infrastructures de base (ISAIB) ». L'INSAE procède au classement des villages sur la base de l'ISAIB facilitant ainsi un classement des communautés les plus pauvres. La méthodologie de l'INSAE prend en compte les indices de pauvreté monétaire, non monétaire et d'insécurité alimentaire calculés à partir des données du recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) et des enquêtes modulaires intégrées sur les conditions de vie (EMICoV).

Une fois que les prévisions de ressources à allouer sont communiquées aux communes, celles-ci procèdent à la sélection des communautés bénéficiaires sur la base de critères prédéfinis de pauvreté dont le manque d'accès aux services de base.

5.5.2.2. Critères d'éligibilité des sous-projets communautaires

Les sous-projets communautaires dont la réalisation est financée par le Projet de services décentralisés conduits par les communautés doivent avoir pour objet une infrastructure de base dans les domaines suivantes :

- éducation (école maternelle ou primaire) ;
- santé (poste de santé villageois) ;
- eau (puits moderne équipé, raccordement à une adduction d'eau villageoise) ;
- commerce et équipements marchands (boutiques, hangars de marché) ;
- transport (piste rurale intra-communautaire ou d'accès à la communauté, ouvrage d'art d'intérêt local).

Il est exigé que la réalisation du sous-projet respecte les spécifications techniques standards, le plan-type, les équipements et le coût unitaire standard estimé par le ministère sectoriel concerné par la nature de l'infrastructure, ainsi que le coût estimé du contrat de service pour le contrôle technique des travaux. Cependant, même si les coûts unitaires sont spécifiques au secteur concerné, les subventions accordées par les communes aux communautés sont plafonnées à un montant maximum de 20 millions FCFA équivalents à 40 000 \$US par sous-projet. Ces exigences permettent de restreindre les sous-projets dans la catégorie d'infrastructures non complexes.

5.5.2.3. Accords de financement entre les communes et les communautés

Aussitôt que le sous-projet communautaire préparé et soumis par l'ADV ou l'ADQ de la communauté ciblée obtient l'approbation de financement de la commune, celle-ci signe un accord de financement avec l'ADV ou l'ADQ pour acter le financement du sous-projet. L'approbation des sous-projets est faite lors d'une séance du Comité technique communal (CTC) et lorsque le sous-projet approuvé n'est pas encore inclus dans le Plan de développement communal (PDC), le Plan d'investissement annuel (PAI) et le Plan de passation des marchés (PPM) de la commune, celle-ci procède à son inscription dans ces documents d'engagement.

Le format de l'accord de financement inclut, outre les engagements de la commune, des éléments d'assurance sur la disponibilité du financement et sur l'appui technique aux ADV pour la réalisation du sous-projet communautaire. L'accord de financement fixe clairement les règles pour :

- assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée confiée par la commune;
- participer aux sessions FGB de renforcement des capacités aux communautés ;
- gérer la subvention accordée et les passations de marchés et contrats ;
- utiliser les plans types du ministère sectoriel approuvés par la commune, les procédures financières et de passation des marchés et les documents types prévus par le PSDCC ;
- rendre compte de l'avancement physique et financier du sous-projet ;

- payer les travaux ou les équipements après la certification de leur bonne exécution établie préalablement à chaque paiement par le contrôleur recruté ;
- réceptionner les travaux et les équipements, avec la commune, maître d'ouvrage.

5.5.2.4. Gestion des reliquats de financement des communautés

Les reliquats de subventions aux communautés après exécution par celles-ci des sous-projets communautaires restent à disposition des communautés concernées. Les communautés sont réputées pouvoir utiliser ces reliquats à des fins de maintenance de l'infrastructure réalisée et toute autre utilisation devra être approuvée de nouveau par la commune à travers le CTC et faire l'objet d'un nouvel accord de financement et de délégation de maîtrise d'ouvrage de la commune à l'ADV.

5.5.2.5. Exigences de sauvegarde environnementale et sociale

Tous les sous-projets financés par le PSDCC sont soumis au respect des politiques de sauvegarde environnementale et sociale fixées par le gouvernement du Bénin. En effet, un cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) et un plan de compensation des populations involontairement déplacées (PCPID) ont été définis pour garantir que l'exécution des sous-projets respecte les standards établis en matière de protection de l'environnement, des personnes et des droits de propriété. Ainsi, l'exécution du PSDCC est supposé ne pas avoir d'impact social contraire important.

Dans l'absolu, l'expropriation des propriétaires terriens et la restriction d'accès à des sources de bien-être ne sont pas envisagées. Toutefois dans les situations où le déplacement des personnes est inévitable, un plan de réinstallation doit être préparé et soumis à la Banque mondiale avant le démarrage des travaux publics de type haute intensité de main-d'œuvre (HIMO) ou autre.

En matière de protection de l'environnement, les éventuelles conséquences des sous-projets communautaires d'approvisionnement en eau potable sur les eaux de surface ou les réserves souterraines ont été étudiées et il a été conclu que l'exécution du projet n'entraînerait pas de dommages. Toutefois, la politique opérationnelle de la Banque mondiale relative aux voies d'eau internationales (OP/BP 7.50) a été activée en considérant que des sous-projets pourraient être localisés dans le bassin de certains aquifères tributaires du fleuve Niger ou transfrontaliers. Suivant ladite politique, la Banque mondiale a avisé les autorités du bassin du fleuve Niger de l'existence du PSDCC et ceux-ci ont donné leur accord de non-objection à sa mise en œuvre.

Par ailleurs, le Projet de services décentralisés conduits par les communautés a financé le renforcement des capacités du MDGLAAT et des communes sur les mesures de sauvegarde environnementale et sociale. Aussi, les enseignements tirés de l'audit social et environnemental du PNDCC ont été pris en compte dans le cadre de l'exécution du PSDCC.

5.5.3 Cycle opérationnel de la mise en œuvre des projets de DCC

Le cycle opérationnel de mise en œuvre du projet définit les principales étapes d'exécution du projet et les procédures et acteurs impliqués dans leur réalisation.

5.5.3.1. Étapes du cycle opérationnel des projets de DCC

Le cycle opérationnel traduit le processus de mise en œuvre des projets de DCC de l'étape de création du CTC par la commune à la réception des sous-projets communautaires. Bien que certaines étapes du processus soient communes aux sous-composantes « sous-projets communaux » et « sous-projets communautaires », la description des étapes s'attardera sur la réalisation des sous-projets communautaires qui est le point d'intérêt des questions de la recherche.

L'analyse des procédures de mise en œuvre des projets du DCC permet d'identifier les étapes du cycle opérationnel des projets de DCC. Toutefois, il faut souligner que des actions préalables ou concomitantes au déroulement du cycle opérationnel sont menées par le SSDCC et les communes. Le SSDCC assure la mobilisation des ressources auprès du MEF qui confirme l'inscription des montants estimés au BGE. Au niveau des communes, le conseil communal crée le CTC chargé de l'analyse et de l'approbation des dossiers de sous-projets communautaires. Les étapes du cycle opérationnel des projets sont présentées dans le tableau 6.

**TABLEAU 6 : SYNTHÈSE DU CYCLE OPÉRATIONNEL DES SOUS-PROJETS
COMMUNAUTAIRES**

INTERACTIONS AVEC LES COMMUNAUTÉS DANS LE CYCLE OPÉRATIONNEL	DURÉE
Étape 1 : Ciblage des communautés par les communes	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sur la base des données sur la pauvreté par village ▪ Délibération sur le choix des communautés ciblées pour le programme annuel par un conseil communal; 	2 mois tous les ans
Étape 2 : Information des communautés par les communes,	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Information des communautés retenues par les communes pour être financées notamment les critères d'allocation de ressources, obligations des communautés, etc. ▪ Fourniture par le SSDCC du module 1 (COM) de la FGB 	2 mois tous les ans
Étape 3 : Renforcement des communautés (installation des organes de gestion communautaire)	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fourniture par le SSDCC du module 2 (ODC) de la FGB ▪ Information sur le projet dans les villages concernés ▪ Création des ADV/ADQ (ou renouvellement de ses membres si l'ADV/ADQ existe déjà) et des autres organes de mise en œuvre des sous-projets communautaires (CTMO, ACCA, CC) 	1 mois, une fois par communauté
Étape 4 : Identification / soumission du sous-projet de DCC et évaluation / approbation par la commune	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fourniture par le SSDCC des modules 3 et 4 de la FGB ▪ Identification du projet par la communauté et soumission à la commune ▪ Approbation du projet par le CTC de la commune ▪ Fourniture des plans types, des normes et standards requis par le ministère sectoriel concerné (boite à outils) 	1 mois
Étape 5 : Revue de la cohérence du dossier de sous-projet communautaire par la Préfecture (STD)	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Visa de la Préfecture sur la qualité du sous-projet communautaire approuvé par le CTC (respect des normes sectorielles et des procédures de sélection du sous-projet) 	1 mois tous les ans
Étape 6 : Signature de l'accord de financement (AF) entre les communes et les communautés	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Signature de l'AF par la commune avec chaque ADV/ADQ pour chaque sous-projet ▪ Déroulement du module 5 de la FGB (SEP) 	1 mois tous les ans

INTERACTIONS AVEC LES COMMUNAUTES DANS LE CYCLE OPÉRATIONNEL	DURÉE
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Élaboration du plan d'actions et du plan de suivi-évaluation de la réalisation du sous-projet ▪ Élaboration du plan de maintenance du sous-projet à réaliser 	
Étape 7 : Transferts par la commune des fonds à la communauté	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Transferts par la commune de la subvention communale sur le compte de la communauté (ADV ou ADQ), en deux tranches de 50% suivant l'état d'avancement sous-projet ; ▪ Suivi participatif des transferts par la communauté. 	Le plus tôt possible
Étape 8 : Formation en passation des marchés communautaires	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fourniture par le PSDCC du module 6 de la FGB (PMC) ▪ Fourniture par le SSDCC à la commune des listes de maître d'œuvre pour aider à établir une liste restreinte ▪ Préparation par l'ADV/ADQ des DAOL (travaux, équipement, sélection du MO) suivant le modèle type fourni par la commune et les plans types et spécifications du ministère sectoriel concerné (boîte à outils) 	Le plus tôt possible
Étape 9 : Passation des marchés communautaires	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Passation par les communautés des marchés de service de contrôle-technique des travaux par un maître d'œuvre, exécution et équipement sur la base de procédures simplifiées ▪ Suivi des marchés passés par les communautés 	Continu
Étape 10 : Gestion par les communautés des subventions transférées par les communes	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Déroulement du module 7 de la FGB (GF SPC) ▪ Gestion par la communauté des fonds alloués selon des règles simplifiées de gestion financière enseignées. ▪ Paiement par les ADV ou ADQ des contrats après certification de bonne exécution du maître d'œuvre. ▪ Gestion par la communauté des reliquats du financement ▪ Suivi par la commune de la Gestion des fonds transférées 	Continu
Étape 11 : Réalisation du sous-projet communautaire	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation physique des sous-projets par les entreprises et fournisseurs sous contrat avec la communauté ▪ Contrôle / certification de bonne exécution technique des travaux / fournitures par le maître d'œuvre recruté. 	Continu
Étape 12 : Suivi de la mise en œuvre du sous-projet communautaire	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Suivi participatif par les membres de la communauté; ▪ Suivi technique des travaux par le maître d'œuvre et certification technique de la bonne exécution 	Continu

INTERACTIONS AVEC LES COMMUNAUTÉS DANS LE CYCLE OPÉRATIONNEL	DURÉE
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Élaboration par la communauté des rapports d'avancement avec l'assistance technique du maître d'œuvre ▪ Formation au module 8 de la FGB (Entretien et Maintenance des Infrastructures Sociocommunautaires) 	
Étape 13 : Réception des travaux par la commune (maître d'ouvrage) et la communauté MOD)	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Élaboration du rapport d'achèvement du projet (communauté) ▪ Réception provisoire du sous-projet par la commune, la communauté, le délégué du ministère concerné ▪ Réception définitive du sous-projet à la fin du délai contractuel et après correction des réserves éventuelles. ▪ Auto-évaluation par la communauté du sous-projet ▪ Clôture de la convention de partenariat (commune/communauté) ▪ Inscription de l'infrastructure réalisée et du budget des charges récurrentes dans le patrimoine communal ▪ Fourniture par le ministère sectoriel du service rendu possible par la nouvelle infrastructure de base 	Une fois la réalisation du sous-projet accomplie
Étape 14 : Entretien et maintenance du sous-projet communautaire	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en œuvre du plan de maintenance du projet communal exécuté par la communauté selon les besoins de l'infrastructure réalisée 	Continu
Étape 15 : Évaluation	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Activités d'évaluation conduites par le SSDCC, et contrôle citoyen par les communautés bénéficiaires. 	Après réception et compte rendu à la mairie

Source : Adapté du manuel des procédures du PSDCC (PSDCC, 2013)

5.5.3.2. Calendrier d'exécution du cycle opérationnel des projets de DCC

La mise en œuvre du cycle opérationnel est planifiée et exécutée suivant un calendrier rigoureux de manière à assurer la livraison des infrastructures socioéconomiques dans les délais prévus. À titre indicatif, il est présenté ci-dessous le calendrier de mise en œuvre du cycle opérationnel pour l'exercice financier 2013-2014 (tableau 7).

TABLEAU 7 : CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DU CYCLE OPÉRATIONNEL DES SOUS-PROJETS COMMUNAUTAIRES

Étapes du Cycle opérationnel	Calendrier 2013-2014											
	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars
Étape 1 : Ciblage des communautés												
Étape 2 : Information des communautés												
Étape 3 : Formation /renforcement de communautés												
Étape 4 : Identification / approbation sous-projet												
Étape 5 : Revue de cohérence du dossier / projet												
Étape 6 : Signature de l'accord de financement												
Étape 7 : Transfert des fonds à la communauté												
Étape 8 : Formation en passation des marchés												
Étape 9 : Passation des marchés communautaires												
Étape 10 : Gestion des fonds reçus par l'ADV/ADQ												
Étape 11 : Réalisation des sous-projets												
Étape 12 : Suivi de mise en œuvre du sous-projet												
Étape 13 : Réception des travaux												
Étape 14 : Entretien et maintenance												
Étape 15 : Évaluation												

Source : adapté du manuel d'exécution du PSDCC 2014

5.5.4. Commentaire sur le cadre conceptuel du PSDCC et les paramètres clés

Le cadre conceptuel du Projet de services décentralisés conduits par les communautés est bâti autour de concepts théoriques clés, de mécanismes de planification et de gestion de projet qui démontrent la cohérence technique et opérationnelle du projet. Ainsi, les parties prenantes au dispositif de DCC et leur rôle ont été clairement établis. De même, la définition des modalités de sélection des communautés bénéficiaires a été encadrée par une procédure nationale adossée aux plans de développement communautaire dont toutes les communes ont dû se doter au démarrage du processus de décentralisation.

Il convient de relever que la seule finalité technique de développement socioéconomique des territoires par la réalisation d'infrastructures justifie le choix des concepts théoriques clés du dispositif. À notre avis, les vertus habilitantes de la participation notamment celles relatives à l'autonomisation des communautés et à leur leadership sur la mise en œuvre des politiques publiques ne sont pas les motivations théoriques de l'approche de DCC mise en œuvre à travers le PSDCC. Il nous semble que l'Etat du Bénin comme bien d'autres s'engagent dans le DCC par la force des choses, souvent pour obtenir les ressources financières auprès des bailleurs dans les formes et conditions de l'APD.

5.6. Panorama des résultats du PSDCC au niveau national

Le panorama présente globalement les performances d'ensemble du Projet de services décentralisés conduits par les communautés et une analyse de ces résultats.

5.6.1. Résultats opérationnels

La présentation des résultats du PSDCC n'a pas pour objet de justifier ou de défendre les performances du PSDCC. Les grandes tendances qui se dégagent des résultats nationaux pourraient constituer des points de comparaison dans l'analyse des données relatives au territoire couvert par la recherche de terrain.

Il convient de relever qu'en application des recommandations de la revue à mi-parcours du PSDCC en décembre 2015, les valeurs cibles de certaines réalisations ont été

ajustées en raison des évolutions des hypothèses de base de formulation du PSDCC (PSDCC 2016). Toutefois, aucune documentation relative à ces modifications n'était accessible pour une consultation.

Le tableau 8 présenté ci-dessous, dresse le bilan du PSDCC et permet de comparer les résultats réalisés aux objectifs prévus.

TABLEAU 8 : RÉSULTATS DU PSDCC

INDICATEURS DES PEFORMANCES GLOBALES	PRÉVUS AU 31/12/2016	RÉALISÉ AU 31/12/2016
Nombre de communes ayant réalisé au moins 1 sous-projet multi-villageois	77	77
Nombre de communes mettant en œuvre le programme pilote de filets sociaux	12	12
Nombre de bénéficiaires de dispositif pilote de transferts monétaires non conditionnels	13 000	12 933
Proportion des transferts reçus par les ménages des deux quintiles inférieurs de la répartition de la consommation nationale	70%	99,6%
Proportion du financement des sous-projets de travaux TMIC allouée aux paiements des transferts monétaires conditionnels	70%	83,52%
Nombre de bénéficiaires /dispositif transferts monétaires conditionnels (TMIC)	10 800	12 063
Nombre d'emplois temporaires créés par la mise en œuvre des TMIC (H/J)	1 296 000	1 472 331
Nombre de communautés ayant reçu la Formation en gestion à la base*	1000	1001
Nombre de sous-projets communautaires financés *	1000	1013
Nombre de sous-projets communautaires achevés*	572	521

Nombre de salles de classes construites/ réhabilitées au niveau primaire*	938	916
Pourcentage des communes disposant d'audits financiers à jour	90%	100%
Pourcentage des recettes intérieures du BGE transférées par le gouvernement aux communes	3,4%	3,1%
Pourcentage des communes disposant de PDC de seconde génération (processus participatif)	90%	100%
Pourcentage des ressources utilisées pour des sous-projets communautaires	15%	17,66%
Taux d'exécution du plan de passation de marchés annuel 2016	90%	93,33%
Taux d'exécution physique global	85%	80%
Taux des transferts de compétences du gouvernement aux communes par le FADeC	ND	98,47%
Taux de sous-projets communautaires réalisés avec une qualité technique satisfaisante*	70%	72%
Taux de sous-projets multi-villageois réalisés avec une qualité technique satisfaisante	70%	55%
Taux de sous-projets TMIC réalisés avec une qualité technique satisfaisante	70%	100%
Taux d'exécution financière global du projet	95%	95,87%

Source : Rapport annuel d'activités, 2016

* Indicateurs relatifs à la réalisation des sous-projets communautaires (composante 1)

 Bonnes performances opérationnelles traduisant l'atteinte des indicateurs déclencheurs

Il apparaît que toutes les 77 communes ont exécuté au moins un sous-projet communal. Toutefois, par souci de cohérence avec les objectifs de la recherche, l'analyse des résultats du PSDCC portera essentiellement sur les éléments permettant d'apprécier l'effectivité de la participation des communautés aux projets de DCC et les résultats de la sous-composante « sous-projets communautaires ».

5.6.2. Analyse des résultats du projet

Les résultats seront analysés sous deux aspects que sont la participation des communautés locales et la réalisation des sous-projets communautaires. Le premier aspect rend compte de l'efficacité du dispositif participatif à favoriser la participation des communautés et le second aspect traduit l'efficacité dans l'atteinte des objectifs de réalisation d'infrastructures.

5.6.2.1. Performances du PSDCC en participation des communautés locales

En matière de participation des communautés locales, il ressort de l'analyse des données du projet que :

- le renforcement de capacités dans le cadre de la FGB a bénéficié à 1000 communautés locales comme prévu.
- près de 149 800 personnes dont 48,74% de femmes, ont été impactées par la FGB. De cet effectif, il est aussi rapporté que 9 636 personnes dont 50,55% de femmes ont pris part aux formations en salle et 140 164 personnes dont 48,62% de femmes ont participé aux assemblées de restitution.
- à la suite de l'évaluation des acquis en FGB, le niveau de satisfaction globale des bénéficiaires, notamment les membres des communautés a été de 95,08%.

Ces résultats indiquent un fort taux de participation des communautés locales dans les projets de DCC et un effort soutenu dans la promotion du genre.

5.6.2.2. Principales performances du PSDCC dans la réalisation des infrastructures sur la sous-composante « sous-projets communautaires »

L'exécution de la sous-composante « sous-projets communautaires » est l'objet d'étude par lequel nous analysons la participation des communautés dans les dispositifs de DCC. Il ressort du rapport d'exécution du projet (PSDCC, 2016) que :

- 1013 sous-projets communautaires ont été approuvés mais les travaux n'ont démarré que pour 572 sous-projets et 521 ont été achevés.
- Le taux d'achèvement des sous-projets communautaires est de 91%.
- Le taux d'exécution physique global qui mesure le niveau d'avancement physique des infrastructures en cours de réalisation ressort à 80% pour un objectif-cible de 85%.
- le taux de sous-projets communautaires réalisés avec une qualité technique satisfaisante ressort à 72% pour un objectif-cible de 70%.
- à fin 2016, 17,66% des ressources du projet ont été mis à la disposition des communautés locales pour réaliser des projets de DCC pour un objectif de 15%.

Ces résultats traduisent une efficacité relative dans l'exécution du projet.

5.6.2.3. Analyse des performances dans l'atteinte des indicateurs déclencheurs définis dans la stratégie de mesure d'efficacité

Au regard des rapports annuels, outre les performances opérationnelles présentées ci-haut, le PSDCC a atteint ses objectifs sur quatre des cinq indicateurs déclencheurs prévus.

L'indicateur déclencheur 3 « Le FADeC respecte ses échéanciers de transferts aux communes (l'écart moyen du calendrier de transferts publié ne dépasse pas 15 jours au cours du projet) » n'a pas été respecté (PSDCC, 2017). Il a été observé que même si la CONAFIL respecte les délais dans la prise des actes d'ordonnancement, la disponibilité des ressources financières dans les délais requis au niveau des communes n'est pas systématique (PSDCC, 2016 ; ERUDIT-FCG, 2018).

Aussi, des ressources additionnelles pour un montant total de 108 millions de FCFA, ont été versées au profit de certaines communautés en raison de travaux qui se sont révélés plus complexes pendant la réalisation des infrastructures socioéconomiques. Ces situations sont liées essentiellement à des sous-projets réalisés en milieu lacustre ou sur des sites difficiles.

5.6.3. *Commentaire sur les réalisations de « sous-projets communautaires »*

Les résultats du PSDCC appellent quelques commentaires de notre part. Il apparaît que tous les projets approuvés n'ont pas été mis en exécution. Aussi, tous les projets mis

en exécution n'étaient pas achevés à la fin de l'exercice financier 2016 qui était le dernier exercice d'approbation de sous-projets avant la clôture du projet.

Le projet a démarré en 2014 et son exécution est prévue pour une durée d'exécution de 4 ans or il est observé qu'à fin 2016, le taux de mise à disposition des ressources pour les communautés locales dépasse l'objectif-cible de 2,66% alors que sur 1013 sous-projets approuvés, seuls 572 sont en cours d'exécution. Bien que l'efficacité dans la gestion fiduciaire du projet soit indéniable, il convient de relever que la réalisation des sous-projets ne suit pas la même cadence que la gestion fiduciaire. Ce décalage entre l'efficacité de gestion du projet et son efficacité opérationnelle laisse penser que les procédures du projet intègrent une stratégie visant à répondre aux exigences de décaissement fixées par le bailleur. En effet, les procédures (PSDCC, 2013) indiquent que le premier décaissement correspondant à 50% du montant des travaux du projet communautaire est mis à la disposition de la communauté à la signature de l'accord de financement par la commune et l'ADV ou ADQ et que le deuxième décaissement de 50% du montant des travaux est mis à disposition des communautés à la demande de l'ADV sous la condition de justifier l'utilisation financière et physique de 70% des fonds de la première tranche. En d'autres termes, les fonds destinés au projet communautaire sont entièrement libérés dès lors que les communautés sont capables de justifier en dépenses et en réalisation du projet 35% (35% de la tranche 1 de 50%) du coût total du projet.

Bien que les femmes constituent 51,2% de la population totale selon les données du 4^{ème} recensement général de la population (INSAE, 2015), elles ne constituent que 48,74% des bénéficiaires de la FGB.

Les enquêtes de satisfaction auprès des communautés locales sur la participation aux dispositifs de DCC ayant été réalisées durant la FGB, il y a lieu de s'interroger sur la consistance des résultats. Dans une phase du projet où les communautés locales sont en demande d'assistance technique et financière pour la réalisation de sous-projets communautaires, il est possible que les réponses aux enquêtes de satisfaction ne soient pas sincères.

Le rapport annuel du projet ne présente pas les perspectives et les effets de l'habilitation après l'exécution des sous-projets communautaires.

Ce cinquième chapitre a permis de présenter le contexte de la recherche et particulièrement le PSDCC à travers ses objectifs, son organisation, son fonctionnement et ses résultats. Le langage technique utilisé par endroit dans ce chapitre, nous a paru nécessaire pour rendre compte du dispositif opérationnel du PSDCC et en donner une compréhension claire et complète au lecteur. Notre analyse du projet et de ses résultats nous a permis de relever d'une part des omissions ou des imprécisions dans la formulation des hypothèses de conceptualisation du projet et d'autre part de souligner certaines faiblesses dans les performances opérationnelles. Notre analyse du projet et de ses résultats vise à apporter une contribution pédagogique à l'analyse des performances des projets de développement.

CHAPITRE VI : PRÉSENTATION DES DONNÉES COLLECTÉES

Pour réaliser la recherche de terrain, nous avons effectué un séjour de recherche au Bénin du mois de février au mois de juin 2019. Ce chapitre présente les données collectées, incluant une description des contextes des entrevues et rencontres de groupes. Nous présentons aussi, dans les grandes lignes, différentes caractéristiques du terrain de recherche.

Le questionnement de thèse se penche sur la participation citoyenne dans la mise en œuvre de l'approche de DCC. La question de recherche vise ainsi à analyser et comprendre dans quelle mesure les communautés locales, bénéficiaires des programmes de DCC, influencent le choix et la réalisation des infrastructures socioéconomiques sur leur territoire. L'approche de DCC étant centrée sur le facteur humain et son milieu de vie, elle mobilise des acteurs comme les groupements de communautés villageoises grâce à une méthode participative. Elle est donc fondée sur l'hypothèse qu'elle favoriserait la participation citoyenne mieux que les approches d'intervention en développement, expérimentées depuis 1950 dans les pays en développement. Sa particularité étant de faire conduire le développement par les communautés elles-mêmes, nous cherchons à comprendre si les conditions de la participation citoyenne permettent à ces communautés d'avoir une prise sur les processus du DCC.

Il convient de souligner qu'au contact des réalités du terrain, nous avons dû ajuster nos procédures de sélection du cas à étudier. Toutefois, les outils de collecte de données

prévus (feuillet d'information, formulaire de consentement, guides d'entrevues #1 et #2) ont été rigoureusement utilisés.

6.1. Rappel des hypothèses retenues avant d'arriver sur le terrain d'étude

6.1.1. Localité choisie

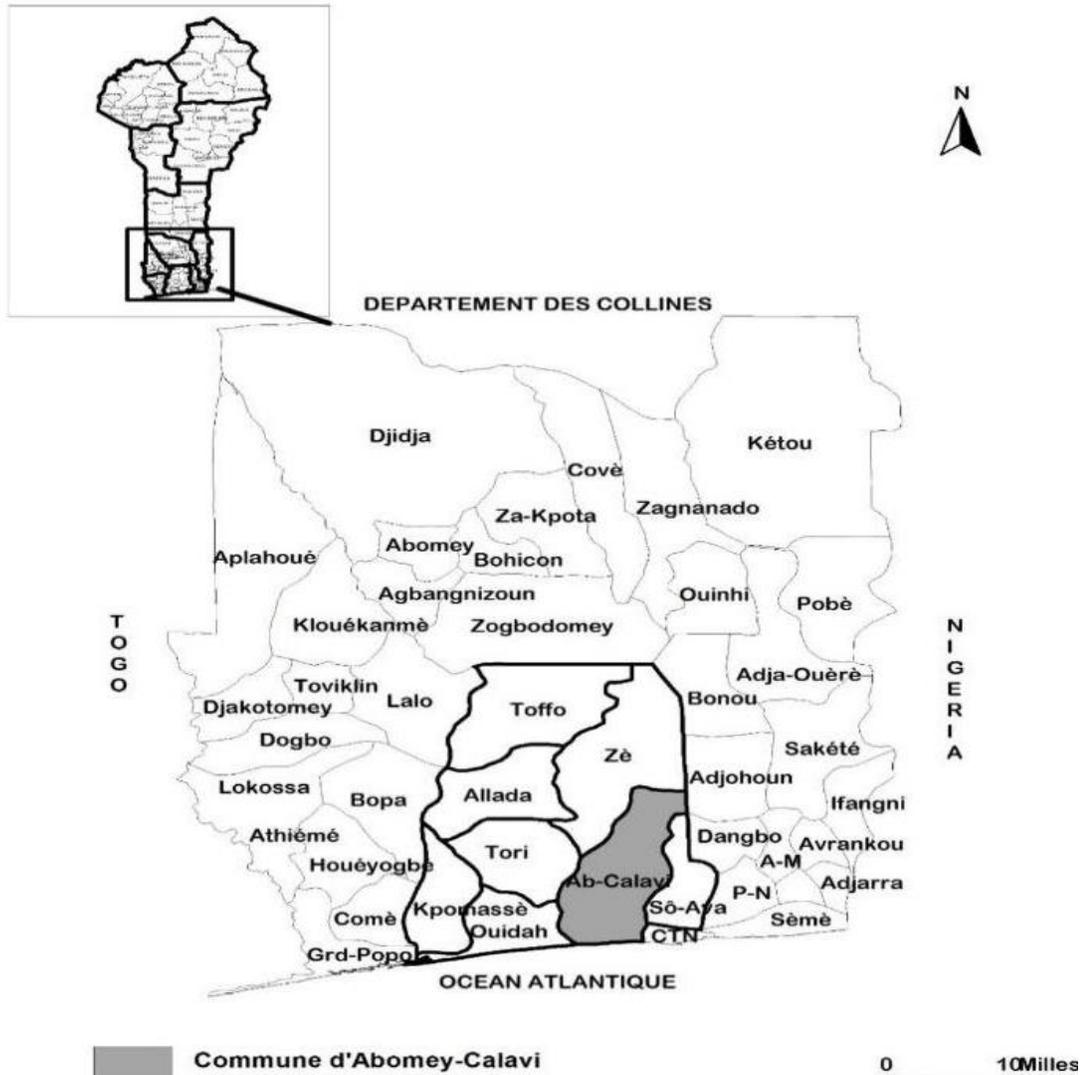
Il était prévu que la recherche soit réalisée dans les villages de la commune d'Abomey-Calavi. Ce choix était justifié par notre connaissance des langues locales et le désir de travailler en milieu rural, lieu de vie de la majorité de la population du pays.

La zone délimitée sur la carte suivante par le trait plein noir est le département de l'Atlantique qui abrite la commune d'Abomey-Calavi représentée par la zone grisée. Toutes les communes avoisinantes sont des localités rurales à l'exception de Cotonou (CTN) et Porto-Novo (PN) qui sont des communes à statut particulier. Malgré que la commune d'Abomey-Calavi est adossée à la grande ville de Cotonou pour laquelle elle sert de cité-dortoir, la configuration territoriale du Bénin fait qu'à l'image de la plupart des communes du pays, Abomey-Calavi n'abrite que six quartiers de ville et concentre une vaste étendue de territoires ruraux à travers ses soixante-quatre villages. Cette configuration territoriale est un reflet de l'histoire administrative et économique relativement jeune du Bénin en tant qu'un État.

Aussi, le choix d'Abomey-Calavi a aussi été justifié par le potentiel de la commune à abriter des groupes participants aux dispositifs de DCC. En nous fondant sur les

données statistiques, nous avons estimé que chaque village devrait abriter en moyenne trois groupes participants ou ayant participé aux processus du DCC.

ILLUSTRATION 6.1 CARTE DU SUD DU BÉNIN



Source : Yamontché et al. (2020)

6.1.2. Nombre de participants initialement prévu

Pour la collecte de données sur le terrain, il a été prévu d'étudier cinq associations de développement villageois dédiées à la mise en œuvre des projets de DCC et d'interviewer une quarantaine de personnes jouant divers rôles dans la mise en œuvre des projets de DCC.

TABLEAU 9 : ESTIMATION DU NOMBRE DE PARTICIPANTS À LA RECHERCHE

Participants	Nombre
Membres de bureaux (secrétaires et trésoriers)	10
Présidents de bureaux de groupements communautaires	5
Autres (élus, responsable d'ONG, autres intervenants)	7
Autres personnes impliquées avec les communautés	15
Agents de projets salariés du Programme de DCC (Littoral et Atlantique)	2
Expert national en suivi-évaluation du DCC	1
Total	40

6.1.3. Outils de collecte de données

Les outils de collecte de données retenus sont le feuillet d'information sur la recherche, le formulaire de consentement et les guides d'entrevues #1 et #2 présentés respectivement en annexe 1, 2, 3 et 4.

Le feuillet d'information sur la recherche, qui renseigne les participants sur les objectifs et la finalité de la recherche, est élaboré à l'attention des participants.

Le guide d'entrevues #1 a été élaboré pour être administré à une première catégorie de participants (président d'association de développement villageois, secrétaires,

trésoriers et autres personnes de la société civile impliquées avec les communautés). Il doit permettre de recueillir des données sur le fonctionnement et la gouvernance des groupements de communautés, les modes de gestion de la participation citoyenne et leurs effets, ainsi que l'implication des groupements de communautés dans les processus du DCC.

Le guide d'entrevues #2 a été élaboré pour être administré à une seconde catégorie de participants (expert national en suivi-évaluation, élus et agents publics intervenant sur le DCC). Lors des entrevues, le questionnaire doit permettre de recueillir des informations sur les objectifs à l'origine du choix de l'approche DCC, sur la capacité effective du DCC à permettre d'atteindre ces objectifs et sur l'atteinte des résultats ciblés.

Nous avons utilisé un formulaire de consentement qui a été conçu pour recueillir le consentement éclairé des participants.

6.2. Le terrain de recherche : prise en considération des réalités du terrain

6.2.1. Identification des localités couvertes par l'étude

Comme nous l'indiquions plus tôt dans la thèse, nous avons noté dès notre arrivée, que le PSDCC était en phase de clôture et qu'il allait être remplacé par un nouveau programme de DCC (ACCESS). Il découle de cette situation que les Associations de

développement villageois (ADV) ne se réunissent plus car les infrastructures financées sont réalisées et réceptionnées.

Il est ressorti de nos échanges préliminaires avec les experts et agents du programme que le choix d'un seul village comme cas d'étude ne permettrait pas d'avoir une perspective large de la participation citoyenne et des résultats du DCC. Aussi, l'idée de se cantonner à un village situé à 10 km au moins des zones urbaines et péri-urbaines nous est finalement apparue moins pertinente car des projets de DCC sont mis en œuvre dans certaines zones péri-urbaines.

Il convient de relever que la vie sociale n'étant plus animée au sein des ADV, la mobilisation des membres des ADV a été difficile. Nous avons donc décidé de mettre en place une stratégie d'approche consistant à faire part aux ADV de la commune d'Abomey-Calavi de notre projet de recherche pour solliciter leur participation. Nous avons bénéficié de l'aide de l'agent de développement communautaire responsable de la commune d'Abomey-Calavi pour communiquer avec les ADV et leur transmettre le feuillet d'information sur la recherche. Par cette approche, notre but était de réussir à mobiliser au minimum les membres d'un ADV dans chacun des sept arrondissements où des infrastructures de DCC ont été initiées et/ou réalisées. Notons qu'un arrondissement est une juridiction administrative qui relève de l'autorité d'une commune et chapeaute des quartiers de ville ou des villages et la commune d'Abomey-Calavi en compte neuf. Nous avons considéré que l'effectivité d'une vie sociale dans les ADV, la disponibilité et l'accessibilité de tous les membres des bureaux (président,

secrétaire, trésorier) sont des critères essentiels que doivent remplir les ADV pour participer à la recherche. Le critère de l'effectivité d'une vie sociale dans les ADV renseigne sur la dynamique de l'animation communautaire alors que celui relatif à la disponibilité et l'accessibilité traduit le désir de participation des membres des bureaux à la recherche.

C'est ainsi que les ADV (sigle utilisé indifféremment pour les ADV et ADQ) de sept villages ayant bénéficié de dix-huit infrastructures ont été identifiées. Le tableau 10 présente les infrastructures réalisées telles que réparties par village.

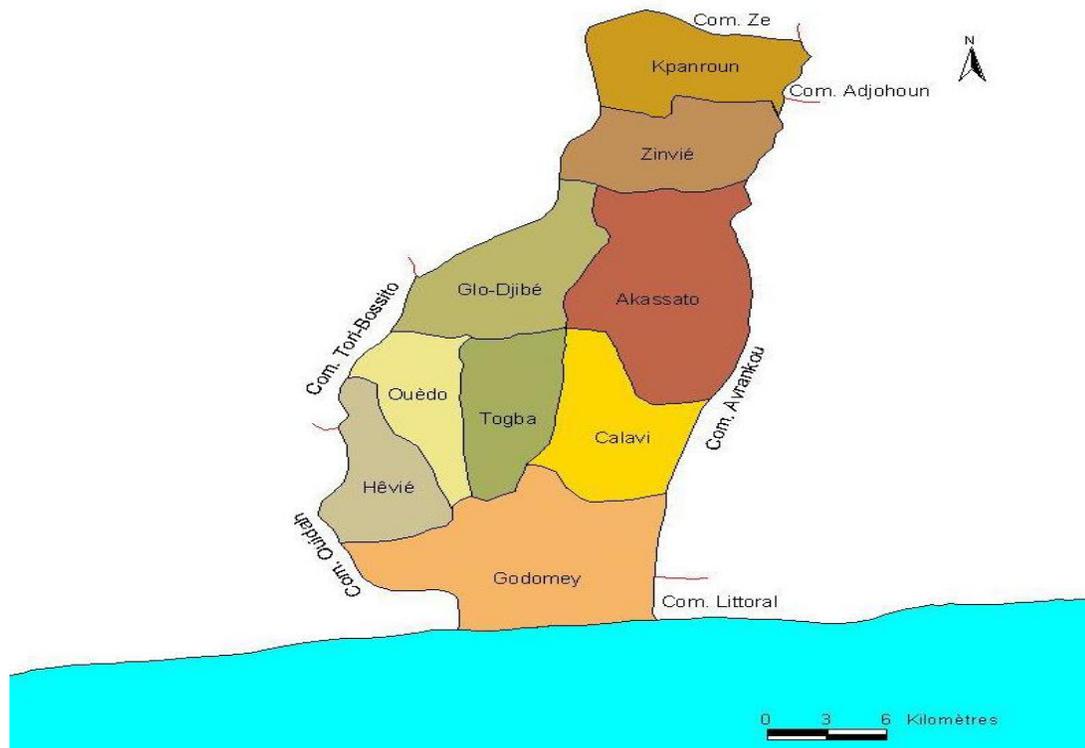
TABLEAU 10 : RÉCAPITULATIF DES PROJETS SOCIOCOMMUNAUTAIRES RÉALISÉS SUR LE TERRITOIRE COUVERT PAR LA RECHERCHE

	Villages	Projets sociocommunautaires réalisés
1	Wagnizoun (Arr. Kpanroun) / (3 projets)	<ul style="list-style-type: none"> • Dalots • Aménagement de pistes • Comblement de points critiques
2	Gbodjè – village lacustre (Zinvié) / (2 projets)	<ul style="list-style-type: none"> • Module de 2 classes sur pilotis • Mobilier pour les classes
3	Djissoukpa (Arr. Glo-Djigbé) / (2 projets)	<ul style="list-style-type: none"> • Module de 3 classes • Mobilier pour les classes
4	Dassèkomey (Arr. Ouèdo) / (3 projets)	<ul style="list-style-type: none"> • 3 Forages équipés de pompe à motricité humaine
5	Ahossoubéta (Arr. Togba) / (3 projets)	<ul style="list-style-type: none"> • Dalots • Aménagement de pistes • Comblement de points critiques
6	N'gbèho (Arr. Godomey) / (3 projets)	<ul style="list-style-type: none"> • Module de 3 classes • Mobilier pour les classes • Bloc de latrines de 4 cabines
7	Kpodji les Monts (Arr. Akassato) / (2 projets)	<ul style="list-style-type: none"> • Module de 3 classes • Mobilier pour les classes

Arr. = Arrondissement

La carte des arrondissements de la commune d'Abomey-Calavi est présentée pour illustrer la répartition des ADV étudiées sur le territoire de la commune. Seuls les arrondissements de Calavi (arrondissement central) et Hêvié n'ont pas été couverts par notre recherche et nous avons supposé que leur grande proximité avec les grands pôles urbains de Cotonou et Ouidah justifie peut-être que leurs besoins en infrastructures de base soient moindres que ceux des autres arrondissements. Nous notons cependant que l'arrondissement de Godomey abrite une infrastructure malgré qu'il soit très proche de Cotonou.

ILLUSTRATION 6.2 CARTE DU SUD DU BÉNIN



Source : Cahier des villages et quartiers de ville du département de l'Atlantique (RGPH-4, 2013)

Notre étude de cas a donc porté sur un cas unique. En partant du principe que les procédures de fonctionnement du DCC sont les mêmes pour toutes les ADV, nous avons considéré que l'étendue de la population donnera de la consistance aux données collectées et permettra d'appréhender largement la variété des pratiques caractéristiques de la mise en œuvre du DCC d'une ADV à l'autre.

Sur les neuf arrondissements de la commune, seules deux d'entre elles (Calavi et Hèvié) n'abritaient pas d'ADV. Un fait caractéristique de ces deux arrondissements que nous avons noté est leur niveau d'urbanisation avancé comparativement aux autres arrondissements. Ce constat nous a conforté dans l'idée que la dynamique de la participation pouvait être très différente selon qu'elle a lieu en zone urbaine ou rurale. Néanmoins il faut signaler le contraste avec le quartier de N'Gbèho (Godomey) qui bien que situé en zone urbaine, a bénéficié de trois projets. L'ADQ a fait partie de l'échantillon étudié. La seule explication que nous avons obtenue en justification de ce contraste est que le quartier est très enclavé et dépourvu d'ouvrages d'assainissement. Ce qui l'exposait régulièrement aux phénomènes de crue et d'inondation.

6.2.2 Nature des projets de DCC réalisés dans les localités couvertes par l'étude

Il ressort de l'analyse des données du PSDCC (PSDCC, 2014; PSDCC, 2015; PSDCC, 2017) que les infrastructures réalisées dans le cadre du DCC couvrent cinq secteurs d'intervention à savoir :

1. les infrastructures marchandes (hangars, boutiques) ;

2. les infrastructures scolaires (salle de classes, salles d’alphabétisation...);
3. les infrastructures sanitaires (maternité, dispensaires, équipements);
4. les infrastructures de transport rural (pistes de desserte, dalots, ponceaux...);
5. les ouvrages d’accès à l’eau potable (forages, raccordement au réseau de la Société nationale des eaux du Bénin - SONEB).

Dans le cas des localités étudiées, les projets de DCC réalisés portent sur trois secteurs d’intervention (infrastructures scolaires, infrastructures de transport rural, ouvrages d’accès à l’eau potable) et ont permis de construire des dalots, d’aménager des pistes de desserte rurale, de combler des points critiques de voies d’accès aux villages, de construire des modules de classes et de les équiper avec du mobilier et aussi de réaliser des forages équipés de pompe à motricité humaine

Une description sommaire des infrastructures réalisées dans les villages couverts par la recherche est présentée dans les lignes qui suivent pour donner une idée des infrastructures réalisées. Elle fait abstraction des spécifications techniques, des normes de qualité et des procédures de contrôle de la qualité des infrastructures et équipements réalisés qui figurent de manière détaillée dans les dossiers d’appel d’offres.

6.2.2.1. Construction de dalots avec traitement des points critiques

Les travaux de réalisation d'infrastructures consistent à construire un petit canal recouvert d'une dalle ou plusieurs petits aqueducs selon les spécifications appropriées pour le projet et la localité et à recharger la piste de terre pour combler les points critiques. Selon la nature du projet, les travaux peuvent comporter des sous lots de traitement des points critiques ou d'aménagement de piste.

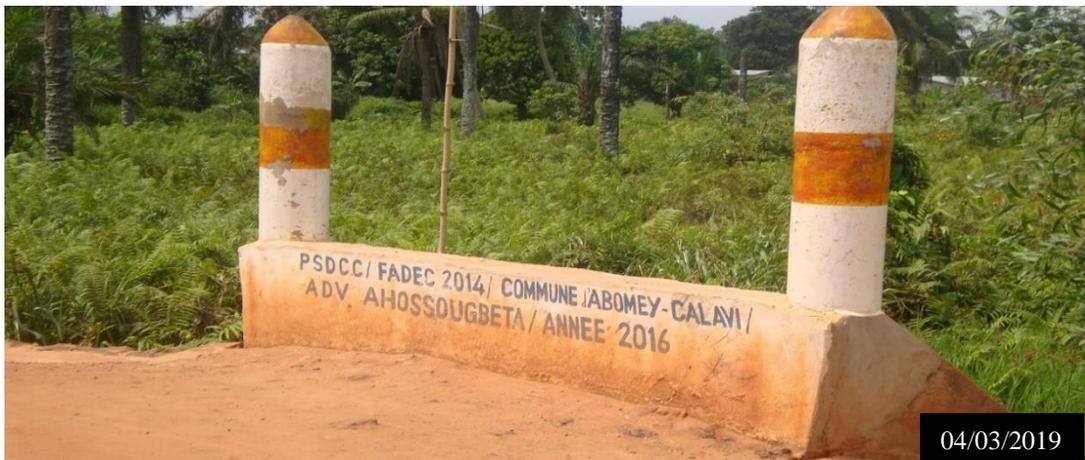


ILLUSTRATION 6.3 DALOT CONSTRUIT À AHOSSOUGBÉTA



ILLUSTRATION 6.4 AMÉNAGEMENT DE PISTE ET COMPLEMENT DE POINTS CRITIQUES À WANGNIZOUN



ILLUSTRATION 6.5 CONSTRUCTION D'UN DALOT À WANGNIZOUN

6.2.2.2. Module de classes

Un module de classes est constitué d'une, deux ou trois classes avec ou sans un bureau et un magasin. Les travaux comprennent la réalisation du gros œuvre (fondations, murs et toiture) et la finition de chaque type de module de classes comprenant ou non un bureau et un magasin, le tout couvert avec une toiture légère. Le module construit sur un niveau avec une maçonnerie en agglomérés et une couverture en feuilles de tôle ondulées galvanisées, en bac alu, en bac sandwich, en tuile fibrociment sans amiante de fabrication locale.



ILLUSTRATION 6.6 MODULE DE CLASSES A L'ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE DE N'GBÈHO (AVANT PSDCC)



ILLUSTRATION 6.7 MODULE DE 3 CLASSES ÉQUIPÉES DE MOBILIER CONSTRUIT À N'GBÈHO PAR LE PSDCC



ILLUSTRATION 6.8 MODULE DE 3 CLASSES ÉQUIPÉES DE MOBILIER CONSTRUIT À DJISSOUKPA

6.2.2.3. Mobilier pour les classes

Il est composé de mobiliers semi-métalliques pour les élèves et de bureaux. Le mobilier semi-métallique est constitué de tabliers, de casiers et d'assises en bois massif formés en bloc homogène et compact. Les pieds sont en tube rond galvanisé fixé dans des cadres en cornière et les planchettes seront logées dans des fers corniers. Quant aux bureaux, ils sont constitués d'un caisson amovible adapté au besoin de l'utilisateur.



ILLUSTRATION 6.9 MODULE DE 3 CLASSES ÉQUIPÉES DE MOBILIER À KPOJJI LES MONTS (VUE DE LOIN)



ILLUSTRATION 6.10 MODULE DE 3 CLASSES ÉQUIPÉES DE MOBILIER À KPOJJI LES MONTS (VUE DE PRÈS)



ILLUSTRATION 6.11 MODULE DE 2 CLASSES SUR PILOTIS ÉQUIPÉES DE MOBILIER À GBODJÈ

6.2.2.4. Forages équipés de pompe à motricité humaine

Les travaux consistent à réaliser des travaux de forage, poser les pompes manuelles, réaliser des pompages d’essai et construire la superstructure.



ILLUSTRATION 6.12 FORAGE D’EAU N°1 ÉQUIPÉ DE POMPE À MOTRICITÉ HUMAINE À DASSEKOMEY



ILLUSTRATION 6.13 FORAGE D'EAU N°2 ÉQUIPÉ DE POMPE À MOTRICITÉ HUMAINE À DASSEKOMEY



ILLUSTRATION 6.14 FORAGE D'EAU N°3 ÉQUIPÉ DE POMPE À MOTRICITÉ HUMAINE À DASSEKOMEY

6.3. Collecte de données : le calendrier et les statistiques

6.3.1. Calendrier : les entrevues et les visites des projets sociocommunautaires

Un calendrier a été mis en place pour planifier les entrevues avec les divers intervenants et les visites des infrastructures réalisées. Nous avons aussi pris des photos desdites

infrastructures. Les entrevues avec les membres des bureaux des ADV ont été réalisées en français et en langues fon et/ou aïzo selon le choix de la personne interviewée. Nous avons sollicité et obtenu l'appui de l'animateur de développement communautaire (ADC) qui travaille habituellement avec les ADV en langues fon et aïzo pour aider à l'exacte compréhension des questions d'entrevues. Les entrevues avec les techniciens et experts ont été réalisées en français.

6.3.2. Statistiques de la participation à la recherche

Les statistiques de la participation à la recherche sont récapitulées dans le tableau suivant :

TABLEAU 11 : STATISTIQUES DE LA PARTICIPATION À LA RECHERCHE

Personnes rencontrées en entrevue	Entrevues prévues	Entrevues réalisées
Présidents de bureaux	7	6
Membres de bureaux (secrétaires et trésoriers)	14	12
Autres personnes impliquées auprès des communautés – APDC	2	2
Agents de projets du PSDCC (ADC Atlantique + littoral)	3	2
Expert national en suivi-évaluation du DCC	1	1
Autorité communale (DDLAE ...)	3	1
Autres (PSDCC – experts en gestion financière et passation de marchés + spécialiste en gestion à la base)	2	2
Total	32	26

Légende : ADV : Association de développement villageois; APDC : Acteur porteur de dynamique communautaire (relais communautaire)

Les entrevues avaient été prévues avec les sept groupements ayant manifesté de l'intérêt pour la recherche. Vingt-six ont été réalisées. Les élus locaux approchés se

sont montrés réticents à participer à l'enquête. Les entrevues ayant eu lieu dans une période préélectorale, il est possible que le contexte politique soit la cause de ces réticences.

Les données collectées auprès des six participants experts et fonctionnaires sont destinées à permettre d'acquérir une bonne compréhension de la théorie et des objectifs du DCC et à confronter la réalité du DCC telle que vécue par les communautés avec les objectifs théoriques et pratiques du DCC recensés auprès des experts et dans la littérature.

Il faut noter que les sept participants prévus initialement au titre des organisations non-gouvernementales (ONG) ont été exclus de la population enquêtée. Cette exclusion est justifiée par le fait que les ONG ne sont pas partie prenante dans le processus de DCC tant dans sa conception que dans la pratique, même si parfois certaines d'entre elles opèrent en périphérie des projets de DCC.

Il convient de souligner que les participants membres des ADV (présidents et membres de bureaux) sont les sujets à travers lesquels l'objet de la recherche peut être analysé. En effet, la recherche porte sur la participation citoyenne des communautés représentées par les 18 participants (contre 21 prévus) qui ont bien voulu participer à la recherche.

Trois membres de bureaux n'ont pas participé en raison de difficultés à trouver un créneau de temps permettant de les réunir pour les entrevues. Malgré la suggestion qui leur a été faite de les rencontrer individuellement pour réaliser les entrevues, les trois

participants ont préféré renoncer aux entrevues en raison de la non-convergence de leur agenda. Il nous a semblé que la renonciation de ces trois personnes est un révélateur de la méfiance que la population étudiée nourrit vis-à-vis des dispositifs de DCC mais plus généralement vis-à-vis des institutions. La non-participation des élus locaux à l'enquête n'invalide pas la qualité et la pertinence des données collectées en raison de la faiblesse du rôle des élus locaux pris individuellement dans le dispositif de DCC.

6.4. Données collectées auprès des participants aux projets de DCC

L'analyse des données collectées vise à vérifier l'atteinte des buts du DCC à travers les réponses des participants.

6.4.1. Caractéristiques démographiques des participants

L'analyse des caractéristiques démographiques des participants vise à dégager un ou des portraits des participants aux projets de DCC. Les critères analysés sont le sexe, l'âge, le lieu de naissance, l'ancienneté dans la localité, la première langue, le niveau d'éducation, le type d'occupation.

Les 18 participants enquêtés se répartissent à nombre égal entre les postes de président, de secrétaire et de trésorier des bureaux d'ADV.

6.4.1.1. Répartition par sexe et par âge de la population enquêtée

L'analyse de la population enquêtée selon le critère du sexe permet de dégager une tendance globale de la représentation des femmes et d'en tirer une conséquence quant

à l'efficacité du dispositif de DCC à promouvoir la participation des femmes. Ainsi que le montre le tableau suivant, la population enquêtée est caractérisée par une proportion plus élevée de femmes (56%) que d'hommes (44%).

TABLEAU 12 : RÉPARTITION PAR SEXE DE LA POPULATION ENQUÊTÉE

Q1. Je suis :		
Choix de réponses	Réponses	
un homme	44,44%	8
une femme	55,56%	10
	Répondants	18
	Non répondants	0

L'analyse de la population selon le critère de l'âge permet de ressortir les catégories d'âge représentées et d'interroger éventuellement les causes de surreprésentation ou de sous-représentation d'une ou plusieurs catégories d'âge.

TABLEAU 13 : RÉPARTITION PAR ÂGE DE LA POPULATION ENQUÊTÉE

Q2. Je suis âgé(é)		
Choix de réponses	Réponses	
26-30 ans	5,56%	1
31-35 ans	16,67%	3
36-40 ans	16,67%	3
41-45 ans	16,67%	3
46-50 ans	11,11%	2
51 ans et +	33,33%	6
	Répondants	18
	Non répondants	0

Il ressort de la répartition par âge de la population enquêtée que :

- aucun participant n'est âgé de moins de 26 ans et un seul participant sur les dix-huit est âgé entre 26 ans et 30 ans (6%) ;
- la tranche d'âge entre 31 ans à 45 ans concentre 50% de la population des participants ;
- la tranche d'âge entre 46 ans et 50 ans constitue 11% de la population enquêtée tandis que les plus de 51 ans représentent 33% de ladite population.

6.4.1.2. Analyse de l'ancienneté des participants dans la localité

Les deux tableaux suivants répartissent la population selon que le village abritant le projet de DCC est leur lieu de naissance ou non et selon le temps passé dans la localité. Ces deux critères visent à apprécier ce qui peut fonder la légitimité des participants à obtenir le mandat des autres membres du village pour siéger dans le bureau de l'ADV.

TABLEAU 14 : RÉPARTITION DE LA POPULATION ENQUÊTÉE SELON LEUR LIEU DE NAISSANCE

Q3. Mon village de naissance est le village qui abrite le projet de DCC :		
Choix de réponses	Réponses	
Oui	38,89%	7
Non	61,11%	11
Sinon, veuillez préciser		11
	Répondants	18
	Non répondants	0
Réponses	Sinon, veuillez préciser	
	Autre village	5
	Autre commune	1
	Autre département	5

**TABLEAU 15 : RÉPARTITION DE LA POPULATION ENQUÊTÉE SELON LE TEMPS PASSÉ
DANS LA LOCALITÉ ABRITANT LE PROJET DCC**

Q4. Si vous n'êtes pas natif du village abritant le projet DCC, depuis combien de temps y habitez-vous ?		
Choix de réponses	Réponses	
Moins de 2 ans	0,00%	0
3 ans à 5 ans	0,00%	0
6 ans à 10 ans	0,00%	0
+ de 10 ans	100,00%	18
	Répondants	18
	Non répondants	0

Les données des deux tableaux ci-dessus montrent que 61% des participants élus par leurs pairs ne sont pas originaires du village abritant le projet de DCC mais que tous les participants élus sont domiciliés dans le village depuis plus de 10 ans.

6.4.1.3. Analyse de la population enquêtée suivant les critères « première langue, niveau d'éducation et occupation »

La répartition des participants selon le critère « première langue » dans le tableau montre que ceux qui parlent la langue aïzo sont en plus grand nombre. Ce constat se justifie par le fait que la région dans laquelle l'enquête a été réalisée est connue pour abriter majoritairement les populations aïzo. Toutefois, la présence de plusieurs participants (33%) parlant d'autres langues, reflète la variété des participants.

TABLEAU 16 : RÉPARTITION DE LA POPULATION ENQUÊTÉE SELON LA PREMIÈRE LANGUE

Q5. Quelle est votre première langue (celle à laquelle vous êtes le plus familier) ?		
Choix de réponses	Réponses	
Fon	16,67%	3
Aïzo	66,67%	12
Mahi	5,56%	1
Autre ? (veuillez préciser)	11,10%	2
	Répondants	18
	Non répondants	0
Participants	Autre ? (veuillez préciser)	
	Adja	1
	Nagot	1

De même l'analyse des participants selon le critère « niveau d'éducation » fait ressortir la variété des participants. En effet, comme cela apparaît dans le tableau suivant, les participants dont le niveau d'éducation fait qu'ils sont non-fonctionnels en langue française parce qu'ils n'ont pas été scolarisés, représentent 33%. Quant aux participants fonctionnels en langue française, ils constituent 67% dont 17% ont une éducation universitaire. Il convient d'expliquer que la qualification « non-fonctionnels en langue française » vise à souligner que les personnes s'expriment et interagissent dans les groupes dans leur première langue ou en utilisant des langues autres que le français.

**TABLEAU 17 : RÉPARTITION DE LA POPULATION ENQUÊTÉE SELON LE NIVEAU
D'ÉDUCATION**

Q6. Mon niveau d'éducation le plus élevé est :		
Choix de réponses	Réponses	
Non scolarisé	16,67%	3
École primaire tout niveau	16,67%	3
CEP (certificat d'études primaires)	11,11%	2
BEPC (Brevet d'études de premier cycle)	33,33%	6
Baccalauréat	5,56%	1
Universitaire (diplômé)	16,67%	3
	Répondants	18
	Non répondants	0

La variété des participants est aussi observée dans l'analyse selon le critère « occupation ». Les deux groupes dominants sont les agriculteurs et transformateurs d'une part et les commerçants. Il convient de souligner que la plupart des agriculteurs sont aussi des transformateurs. La distinction entre les deux activités a été faite au regard de leur poids dans les revenus des participants pour d'éventuelles nécessités d'analyse.

TABLEAU 18 : RÉPARTITION DE LA POPULATION ENQUÊTÉE SELON L'OCCUPATION

Q7. Occupation		
Choix de réponses	Réponses	
Agriculteur(trice)	27,78%	5
Transformateur(trice) de produits agricoles	11,11%	2
Commerçant(e)	33,33%	6
Conducteur de taxi moto	5,56%	1
Autre (Veuillez préciser)	22,22%	4
	Répondants	18
	Non répondants	0
Participants	Autre (Veuillez préciser)	
	Fonctionnaire municipal	1
	Éleveur	1
	Frigoriste	1
	Militaire retraité	1

6.4.2. Habilitation des participants et des communautés

Le but recherché est de cerner le regard que les participants portent sur les habilitations que confèrent les dispositifs de DCC. A cet effet, l'analyse des données d'enquête doit ressortir la satisfaction des participants sur les éléments d'habilitation du DCC qui leur paraissent importants.

6.4.2.1. Les éléments d'habilitation identifiés par les participants à l'enquête

L'analyse des données d'enquête permet de faire ressortir sept principaux éléments que les participants identifient comme des éléments d'habilitation des membres des ADV et des communautés. Il s'agit de la méthode de désignation des membres de bureaux, de la promotion du genre, de la démocratie interne dans les bureaux, de l'habilitation

des membres de bureaux (capacitation, ...), de la réalisation effective des infrastructures, de la pérennité des associations de développement villageois et de l'efficacité du dispositif de suivi des infrastructures.

Tous ces éléments d'habilitation sont formulés pour rendre compte fidèlement des expressions utilisées par les participants à l'enquête.

6.4.2.2. Synthèse des éléments d'habilitation du DCC ressortis des données d'enquête
Le tableau suivant récapitule les statistiques de la population enquêtée selon leur niveau de satisfaction par rapport à chacun des sept éléments d'habilitation ressortis des données d'enquête.

TABLEAU 19 : RÉCAPITULATIF DES DONNÉES D'ENQUÊTE SUR LES ÉLÉMENTS D'HABILITATION

Éléments d'habilitation des participants et des communautés	Très satisfait (oui)	Satisfait (oui relatif)	Pas satisfait (non)
Désignation des membres de bureaux	18	0	0
Promotion du genre	18	0	0
Démocratie interne dans les bureaux	18	0	0
Habilitation des membres de bureaux (capacitation, ...)	18	0	0
Réalisation effective des infrastructures	18	0	0
Pérennité des ADV	18	0	0
Efficacité du dispositif de suivi des infrastructures	9	9	0

6.4.2.2.1. Choix des participants pour siéger dans les bureaux d'ADV

Les membres de bureaux d'association de développement villageois sont choisis par vote par la communauté. Les votants devaient publiquement s'aligner derrière le candidat de leur choix pour l'élection du titulaire de chaque poste du bureau ainsi qu'en ont témoigné tous les participants :

« les membres du bureau sont élus par un vote à la majorité. Les volontaires ou candidats se tiennent debout et les votants s'alignent derrière le candidat de leur choix pour chaque poste. Celui donc qui a le plus grand nombre de votants est désigné pour le poste (Entrevues A, B, C, D, E F, G, H, I, J, K, L, N, O, P, Q, R, S - deux entrevues sont réalisées en français et les autres sont traduites des langues aïzo et fon). »

Tous les participants à l'enquête ont souligné leur satisfaction par rapport à la transparence des procédures de désignation des membres de bureau. Ils ont notamment souligné le fait que les élections se tiennent sur une place publique sans campagne électorale et ils apprécient la règle de non-rotation des membres des bureaux grâce à laquelle tous les membres de la communauté pourraient se faire élire à long terme.

Ils ont également relevé le poids de la responsabilité morale et sociale attachée à la symbolique de l'élection par alignement des votants derrière le candidat de leur choix. En effet, ils considèrent qu'un candidat élu selon cette procédure est soumis en permanence à un contrôle social de ses mandants qui l'oblige à s'acquitter honorablement de son mandat. Le contrôle social est exercé à travers les interactions que les personnes élues ont avec les membres de la communauté. À titre d'exemple, un président d'ADV a déclaré qu'il est souvent arrivé que des membres de la communauté

l'interpellent sur l'état d'avancement du projet en cours de réalisation à la sortie de la messe un dimanche (Entrevue C, traduite de la langue fon). En somme, la proximité entre l'élu et sa communauté imbrique la vie privée et la responsabilité sociale envers la communauté, toutes choses qui renforcent le sentiment d'obligation de résultats.

Néanmoins, il convient de souligner que deux participants ont déclaré que les chefs de village et de quartier ont été mandatés par les communes pour informer les populations et encourager leur participation aux assemblées générales constitutives des ADV/ADQ. Un autre participant à la recherche a déclaré s'être décidé à s'impliquer dans son ADV à la demande du chef du village qui lui a conseillé de candidater pour tel poste ou tel autre poste. Ces cas qui sont ressortis des données d'entrevues ne sont en conformité ni avec les procédures du PSDCC qui prévoient que les communautés doivent constituer une Association de développement villageois (ADV) ou une Association de développement de quartier (ADQ) si celle-ci n'existe pas déjà avec l'aide des formateurs FGB (PSDCC, 2013), ni avec les affirmations des agents du PSDCC selon lesquelles le mécanisme mis en place vise à assurer la neutralité des ADV ou leur indépendance vis-à-vis des groupes politiques.

6.4.2.2.2. Promotion du genre

La promotion du genre est un objectif-cible dans le cadre des dispositifs de DCC. Les procédures de désignation des membres de bureaux d'ADV encouragent généralement la participation des femmes. Aussi, elles systématisent l'élection des femmes au poste

de trésorier dans les bureaux. Un acteur porteur de dynamique communautaire (APDC)

a déclaré que :

« [...] c'est une femme qui assure la trésorerie. La candidature à ce poste est féminine. S'ils sont 4 personnes dans le bureau, nous choisissons deux femmes et deux hommes. Mais s'ils sont cinq personnes, nous donnons la chance à trois femmes et nous choisissons deux hommes en plus (Entrevue T, réalisée en français) ».

Grâce à cette approche, les effectifs des membres des bureaux d'ADV sont composés de femmes au tiers au minimum. Tous les participants à l'enquête de terrain ont loué la rigueur des femmes dans la gestion des ressources financières et leurs apports qualitatifs dans l'animation des groupes. Il faut noter que sur les six bureaux d'ADV ayant participé à l'étude, l'effectif des femmes constitue 56% contre 44% pour les hommes.

6.4.2.2.3. Démocratie interne dans les bureaux

Tous les participants à l'enquête se sont déclarés satisfaits du fonctionnement collégial des bureaux c'est-à-dire conformément aux procédures du DCC. Tous ont indiqué que les rapports de travail étaient sains et que chaque membre du bureau a exercé ses responsabilités dans la limite des pouvoirs de son poste comme cela a été enseigné au cours des séminaires de formation.

Les participants ont clairement indiqué qu'il n'y avait pas d'ascendance quelconque d'un membre sur un autre et que les formations les avaient sensibilisés au fait que face à de telles situations, ils devraient saisir l'assemblée générale des membres.

6.4.2.2.4. Habilitation des membres de bureaux (capacitation)

Le dispositif du DCC prévoit des séminaires de formation à la gestion de toutes les étapes du cycle de réalisation des projets de DCC et l'accompagnement des ADV par les experts du DCC et des prestataires de services comme en témoignent les propos recueillis auprès des participants.

« Après l'élection des membres du bureau ADV, nous avons suivi plusieurs formations jusqu'au moment où nous devons utiliser les fonds mis à notre disposition. Ensuite, nous et toute la population avons choisi le besoin urgent (construction de route) à satisfaire, lancé un appel d'offre et recruté l'entrepreneur qui a exécuté les travaux (Entrevues F et L, traduites de la langue fon) ».

Les dix-huit participants membres des bureaux d'ADV ont témoigné de l'étendue et de l'importance des connaissances acquises grâce aux séminaires de formation et à l'accompagnement dont ils ont bénéficié. Ils ont tous relevé l'efficacité du dispositif à les former pour une bonne conduite des projets. Certains (huit personnes) ont souligné en plus des savoirs techniques reçus, les aptitudes qu'ils ont acquises en matière d'animation de groupe et d'expression devant les publics.

6.4.2.2.5. Réalisation effective des infrastructures (habilitation de la communauté)

Les participants ont relevé la matérialisation de l'infrastructure comme une habilitation de la communauté. La réalisation effective de l'infrastructure est acclamée comme si la communauté est étonnée de constater de l'aboutissement effectif du projet. Un président d'ADV a répondu ceci :

« Nous sommes très contents de la réalisation de cette pompe. Elle nous permet de boire désormais de l'eau potable. Elle nous met à l'abri des maladies. Les habitants des villages qui sont dans les alentours du nôtre, viennent aussi prendre de l'eau potable ici (Entrevue B, traduite de la langue aïzo) ».

De même, la présidente d'une ADV a répondu :

« Je suis très satisfaite parce qu'autrefois, on ne pouvait même pas aller à pied sur cette route que le PSDCC nous a construite. Mais depuis que les travaux d'installation des dalots et de rechargement de la route sont achevés, même les gros véhicules circulent facilement et cela honore tout le village (Entrevue A, réalisée en français) ».

Aussi, un secrétaire d'ADV témoigne que :

« Le besoin identifié est le module de classes pour nos enfants. Il a été réalisé grâce au PSDCC et cela fait la fierté de tout le village car cette réalisation nous honore. Nos enfants utilisent ces classes depuis la livraison du chantier (Entrevue H, traduite de la langue fon) ».

Plusieurs participants ont mentionné les expériences de projets promis par des ONG locales ou les politiciens en campagne électorale qui n'ont jamais été réalisés ou encore des « éléphants blancs » (projets jamais achevés).

Il convient de noter que les participants se sont montrés très positifs face aux réalisations du dispositif de DCC alors qu'ils ont une compréhension très claire de la finalité socioéconomique du DCC et des objectifs d'habilitation tant des individus que des communautés qui sont ciblés.

6.4.2.2.6. Efficacité du dispositif de suivi de la réalisation des infrastructures

Les données collectées durant l'enquête traduisent une satisfaction relative des participants au regard de l'efficacité de la formation reçue et du dispositif de suivi de la réalisation des infrastructures. Un membre de bureau d'ADV a déclaré comme ses pairs qu'« au tout début, il a été organisé plusieurs formations à la mairie durant lesquelles on nous préparait sur ce qu'il y a à faire et les principes de fonctionnement du projet (entrevue K, réalisée en français) ».

Les dix-huit participants soulignent l'utilité et la pertinence de la formation et du dispositif de suivi de la réalisation des infrastructures. Outre les procédures formelles de contrôle technique de l'exécution des projets de DCC par des spécialistes recrutés à cet effet, les membres des communautés assurent en continu un contrôle visuel de la mise en œuvre du projet. Bien que ce contrôle ne repose pas véritablement sur une expertise technique, il est un moyen de mobilisation de la population locale autour du projet de DCC. En effet, ces contrôles sont un moyen d'alerte des membres du bureau sur les soupçons de contrefaçons. Le bureau d'ADV alerté se charge alors de solliciter l'expertise du contrôleur de chantier pour confirmer ou infirmer la validité de l'alerte

et saisir l'assemblée générale au besoin pour que les mesures correctives soient promptement prises.

Cette possibilité de suivi en continu des chantiers par les citoyens fait que les populations sollicitent en permanence les membres de bureaux pour avoir des explications sur l'avancement du projet ou pour alerter sur des faits observés et ces contraintes perturbent les membres de bureaux dans l'exercice de leurs activités professionnelles. Il ressort des données d'enquête que le dispositif de suivi de l'exécution des projets favorise une reddition de comptes en continu mais l'insatisfaction relative des membres de bureaux tient au fait que le dispositif de DCC n'a pas prévu des ressources pour couvrir les dépenses qu'ils font dans le cadre des visites de chantiers ou « compenser » ne serait-ce qu'un peu les perturbations subies dans leurs activités professionnelles. Un participant a déclaré :

« Nous apprécions toutes les actions du PSDCC. Mais nous suggérons quand même qu'il soit mis à la disposition de nous qui avons été élus pour coordonner l'exécution des travaux à titre bénévole, un soutien financier ou une récompense pour nous encourager (Entrevue S, traduite de la langue fon) ».

Cette préoccupation qui est ressortie dans les propos de la moitié des présidents d'ADV composant l'échantillon de l'enquête, montre dans une certaine mesure les limites de l'action bénévole des participants et sensibilise sur les défis liés à la pérennité des ADV.

6.4.2.2.7. Pérennité des ADV

Tous les participants à l'enquête relèvent la nécessité de pérenniser les associations de développement villageois pour prolonger le contrôle citoyen dans l'utilisation, le fonctionnement et l'entretien des infrastructures réalisées.

Toutefois, la réalité des dispositifs de DCC est que les ADV se dévitalisent dès que les projets d'infrastructures sont achevés même si sur le plan théorique le DCC prévoit au titre des habilitations des membres de la communauté une rotation des membres du bureau. Le président d'une ADV a déclaré : « depuis que le projet est terminé, nous n'organisons plus d'assemblées et il n'y a plus d'implication (Entrevue E, traduite de la langue fon) ». Cette déclaration conforte l'idée de la dévitalisation des ADV dès lors qu'un projet de DCC n'est plus en cours d'exécution.

Les difficultés rencontrées pour contacter et mobiliser les ADV dans le cadre de la recherche reflètent la non-pérennité des associations. Aucune des ADV rencontrées pour réaliser la recherche, ne dispose d'un siège ou cadre de travail propre à l'ADV. Toutes les entrevues ont dû être faites dans des lieux variés choisis pour la circonstance comme le marché, le domicile, la place du village, la boutique, ...

Tous les participants à l'enquête considèrent que la non-pérennité des ADV est un facteur de démobilisation des membres de la communauté.

Dans ce sixième chapitre, nous avons présenté les données collectées sur le terrain de recherche. Nous avons présenté une analyse démographique des participants à la recherche afin de ressortir les caractéristiques des membres des communautés qui

s'impliquent dans les dispositifs participatifs de DCC. Nous avons aussi rendu compte des éléments d'habilitation qui sont remontées de l'analyse des réponses des participants aux entrevues.

Le chapitre suivant sera consacré à la vérification des relations du modèle théorique d'analyse de la participation. Pour ce faire, des correspondances seront établies entre les hypothèses du modèle d'analyse de la participation et les éléments d'habilitation ressortis des données d'enquête. Ces correspondances mettront en exergue les habilitations que reçoivent les participants et la communauté ainsi que les effets sur le développement socioéconomique.

CHAPITRE VII : VÉRIFICATION DES RELATIONS DU MODÈLE D'ANALYSE

Il convient de relever que si la perspective théorique du modèle d'analyse vise à établir et comprendre les relations de cause à effet que diverses théories établissent entre la participation des citoyens et l'amélioration de l'action publique, la perspective des communautés revêt une dimension très pratique tournée vers la résolution de leurs problèmes. Bien que les deux perspectives ne soient pas antinomiques, les communautés sont exposées à des réalités humaines et matérielles qui pourraient conférer à leur perspective un certain pragmatisme. L'analyse des éléments d'habilitation selon les deux perspectives permettra de juger de la validité ou non du modèle théorique. À cet effet, des correspondances sont établies entre les éléments théoriques d'habilitation et ceux ressortis des données d'enquête.

7.1. Correspondances entre les éléments d'habilitation du modèle théorique d'analyse de la participation et les données d'enquête

En établissant des correspondances entre les éléments d'habilitation du modèle d'analyse et ceux ressortis des données d'enquête, nous visons à dégager des similitudes et des différences entre ces deux sortes d'éléments d'habilitation. Cette comparaison permettra de confronter la perspective théorique du modèle d'analyse de la participation à la perspective des communautés (participants) pour vérifier la validité ou non du modèle d'analyse à soutenir des conclusions sur la participation dans les

dispositifs de DCC et à dégager un modèle de la participation en cohérence avec les données de la recherche.

L'analyse comparée des éléments théoriques et des données d'enquête nous a permis d'établir cinq relations au travers desquelles les participants à la recherche approchent certains éléments d'habilitation de manière plus détaillée que ces éléments ne sont analysés dans la perspective théorique.

Le tableau suivant (tableau 20) présente les correspondances que nous avons dégagées entre les éléments théoriques d'habilitation du modèle d'analyse et ceux ressortis des données d'enquête.

TABLEAU 20 : TABLE DE CORRESPONDANCE ENTRE LES ÉLÉMENTS D'HABILITATION

Relations	Éléments théoriques d'habilitation du modèle	Éléments d'habilitation ressorties des données d'enquête
Relation 1	Renforcement de la démocratie locale	Méthode de désignation des membres de bureaux
		Promotion du genre
		Démocratie interne dans les bureaux d'ADV
Relation 2	Habilitation des participants (individus)	Habilitation des membres de bureaux (capacitation, ...)
	Transformation du rapport social	
Relation 3	Habilitation des communautés (capacitation)	Pérennité des ADV
Relation 4	Cohésion sociale	Réalisation effective des infrastructures

Relations	Éléments théoriques d'habilitation du modèle	Éléments d'habilitation ressorties des données d'enquête
Relation 5	Amélioration de l'efficacité de l'action publique	Efficacité du dispositif de suivi des infrastructures
Éléments d'habilitation non relevés par les participants	Développement social et économique	Pas de correspondance
	(re) Légitimation des institutions	

Afin de maintenir la clarté de la présentation et des liens entre les éléments théoriques et les données d'enquête, les relations établies entre ces éléments théoriques et les résultats de l'enquête portent en titre l'élément théorique d'habilitation tel que formulé dans le modèle d'analyse. Cette approche de présentation se justifie par l'idée que le modèle d'analyse de la participation est le repère théorique étayé de notre recherche. Cette approche de présentation nous permettra d'analyser les liens de correspondance, les similitudes et les différences entre les éléments théoriques d'habilitation et les données d'enquête.

7.1.1. Relations entre les éléments théoriques et les données d'enquête

L'analyse comparée des perspectives théorique et empirique vise à vérifier la complétude des correspondances établies entre elles. Il s'agit de vérifier si les deux perspectives convergent totalement ou non et d'identifier le cas échéant, leurs différences.

7.1.1.1. Relation 1 : Renforcement de la démocratie locale

L'habilitation des communautés par le « renforcement de la démocratie locale » est abordée par les participants à la recherche à travers trois formes d'habilitation que sont la méthode de désignation des membres de bureaux, la promotion du genre et la démocratie interne dans les bureaux d'association de développement villageois.

Dans notre modèle théorique, l'habilitation par le renforcement de la démocratie locale a une portée plus large et couvre la démocratie tant dans le fonctionnement des ADV que dans les relations entre la communauté et les institutions. La tradition de l'interactionnisme symbolique permet d'envisager des possibilités de coopération entre les agents en présence dans l'espace social communautaire. En effet, l'espace social communautaire est analysé comme un lieu de coopération entre les membres des communautés d'une part et entre les communautés et les institutions d'autre part, où les acteurs en présence utilisent diverses stratégies pour acquérir et conserver le pouvoir de décision des choix publics. Cette coopération induite par l'interactionnisme contribue à renforcer la démocratie locale pour accroître l'efficacité de l'action publique et la cohésion sociale et aussi transformer le rapport social pour le bien du territoire.

Il apparaît que la perspective des participants à la recherche réduit l'habilitation par le renforcement de la démocratie locale à la démocratie dans la constitution et le fonctionnement des bureaux d'ADV et la participation des femmes à l'animation des

ADV. Les participants à l'enquête n'abordent pas la dimension « rapports avec les institutions » dans leurs réponses à l'enquête.

7.1.1.2. Relation 2 : Habilitation des participants (individus), transformation du rapport social

Les personnes rencontrées dans le cadre de la recherche abordent l'habilitation des participants aux dispositifs de DCC et la transformation du rapport social à travers l'habilitation des membres de bureaux d'association de développement villageois notamment les formations en animation et les outils de gestion des projets.

En référence à la tradition de l'interactionnisme symbolique, le modèle théorique analyse l'habilitation des participants comme un mécanisme de coordination qui favorise la coopération entre les parties prenantes aux dispositifs de DCC malgré la compétition qui peut exister celles-ci. Quant à la transformation du rapport social, elle devrait être activée par les compétences et talents acquis ou développés par les participants grâce aux mécanismes de coordination.

Les participants à la recherche n'ont pas formellement identifié « la transformation du rapport social » comme un élément d'habilitation mais ils ont tous motivé leur implication dans les dispositifs de DCC par la volonté d'améliorer le bien-être au sein de leur communauté et souligné les apports bénéfiques des formations reçues à la conduite des projets.

En somme, la convergence entre les éléments théoriques et empiriques d'habilitation de la relation 2 telle qu'envisagée dans notre modèle est complète. Bien que les participants à la recherche n'aient pas explicitement formulé « la transformation du rapport social » comme un élément d'habilitation, une convergence s'observe entre des faits caractéristiques de la perspective empirique et les éléments théoriques d'analyse.

7.1.1.3. Relation 3 : Habilitation des communautés (capacitation)

La notion d'habilitation des communautés réfère aux formes d'habilitations dont les effets profitent à l'ensemble de la communauté et non à un groupe spécifique. Dans le modèle théorique, l'habilitation des communautés a été analysée à travers la matérialisation et la durabilité des infrastructures socioéconomiques qui accroissent l'accès des communautés aux services de base.

Il est ressorti des données collectées que les participants à la recherche considèrent la pérennité des ADV comme le véritable moyen d'habilitation au niveau communautaire. Selon eux, la pérennité des ADV permettrait de rendre effective la rotation sur les postes des bureaux d'ADV et en conséquence de faire acquérir progressivement les compétences en gestion de projets DCC et animation de groupes à un plus grand nombre de membres de la communauté.

Cette différence d'approche de la notion d'habilitation de la communauté entre les deux perspectives théorique et empirique semble révéler que les participants sont davantage sensibles à acquérir dans le cadre du DCC des outils et compétences qu'ils pourront

utiliser même en dehors des dispositifs du DCC pour améliorer le destin de leur communauté. Cette différence d'approche entre les deux perspectives sera analysée en profondeur lors de la vérification des hypothèses de recherche.

7.1.1.4. Relation 4 : Cohésion sociale

Le modèle théorique d'analyse de la participation conçoit la cohésion sociale au sens de Durkheim comme un élément d'habilitation de la communauté. La cohésion sociale est un processus par lequel la solidarité et les liens sociaux s'intensifient et se raffermissent dans un groupe ou sur un territoire (Avenel, 2014). Le recours aux dispositifs de DCC est une démarche visant à combler les manquements des institutions publiques au principe d'égalité des groupes ou des territoires devant le service public. Il paraît donc pertinent de considérer la cohésion sociale comme un élément d'habilitation des dispositifs de DCC qui contribuent à réduire les écarts dans la disponibilité des services de base aussi bien entre les groupes ou les localités sur un territoire.

Il est ressorti des données d'enquête que les participants considèrent que la disponibilité des services de base et leur accessibilité à tous les membres de la communauté renforcent la cohésion sociale. En somme, les participants limitent leur regard à leur seule communauté et ne motivent pas leur participation aux dispositifs de DCC par des préoccupations fortes de solidarité et d'inclusion au-delà de leur communauté.

7.1.1.5. Relation 5 : Amélioration de l'efficacité de l'action publique

Le modèle théorique d'analyse de la participation a considéré l'amélioration de l'efficacité de l'action comme un élément d'habilitation de la communauté car les dispositifs participatifs visent fondamentalement à accroître la capacité de l'action publique à assurer la disponibilité des services de base pour les communautés. Cet élément d'habilitation semble être un nœud dans l'analyse du rôle et de la légitimité des institutions publiques car il pourrait contribuer à approfondir les réflexions sur les bonnes façons d'assurer la disponibilité des services de base et sur le caractère exceptionnel ou permanent que pourraient revêtir les dispositifs de participation citoyenne.

Toutefois, les données recueillies auprès des participants montrent que ceux-ci approchent l'efficacité de l'action publique seulement à travers l'efficacité des dispositifs de suivi de la réalisation des infrastructures.

Il apparaît que les participants n'opinent pas sur l'action publique en dehors des infrastructures réalisées dans le cadre des dispositifs participatifs. Or l'une des finalités de la participation est aussi de contribuer à la modernisation de l'action publique (Bacquet et al., 2005). Il nous semble que si les participants avaient acquis une compréhension plus large des effets à court, moyen et long terme des infrastructures réalisées, elles auraient porté un intérêt aux nouveaux besoins de services devant découler de la réalisation des infrastructures. Un plus grand intérêt des participants pour l'action publique en général pourrait leur permettre d'accroître sa cohérence grâce à la

pression qu'ils pourront exercer sur les décideurs publics pour les pousser à faire preuve de transparence et d'efficacité (Bacquet et al., 2005).

7.1.1.6. Éléments d'habilitation non relevés par les participants : Développement social et économique et (re)légitimation des institutions

Le modèle théorique d'analyse de la participation a fait ressortir le développement social et économique comme un élément d'habilitation des communautés sur la base de l'hypothèse que la réalisation des infrastructures socioéconomiques était d'une part une occasion de renforcer le tissu économique local grâce aux marchés publics qu'exécutent les entreprises locales et d'autre part, un moyen de dynamisation de l'activité socioéconomique locale grâce à l'accroissement de services de base (marchés, pistes de desserte, écoles, ...).

Aussi, la (re)légitimation des institutions publiques a été considérée comme un effet positif du développement économique engendré par les dispositifs de DCC. L'hypothèse est que les réalisations du DCC permettraient de rapprocher les institutions (administration) des communautés (administrés) et de restaurer la confiance des communautés dans l'action publique.

L'analyse des données d'enquête montre que le développement social et économique et la (re)légitimation des institutions publiques ne ressortent pas dans les éléments d'habilitation soulignés par les participants. Cette réalité renforce le constat que dans l'analyse de leur motivation à participer aux dispositifs de DCC, les participants se

cantonnent à des aspects très pratiques et aux retombées immédiates des projets d'infrastructures pour leur communauté.

7.1.2. Validité des hypothèses du modèle théorique d'analyse de la participation

L'analyse de la validité des hypothèses du modèle théorique d'analyse de la participation vise à vérifier la capacité du modèle à donner une explication consistante du fonctionnement des dispositifs du DCC. Elle permettra de démontrer les points de convergence relevés entre les éléments théoriques et empiriques d'habilitation et de confirmer ou d'infirmer les trois séries d'hypothèses énoncées pour soutenir le modèle théorique d'analyse.

7.1.2.1. Première série d'hypothèse (H1)

En nous basant sur la tradition de l'interactionnisme symbolique, nous avons formulé cette première série d'hypothèses en trois points. Elle pose la coopération comme le principe clé des dispositifs participatifs grâce auquel un nouveau rapport à l'action publique et une transformation du rapport social s'instaurent pour favoriser la cohésion sociale.

H1.1 : Grâce à la coopération entre les acteurs, les dispositifs participatifs pourraient être conçus et mis en œuvre pour renforcer la démocratie locale, habiliter les communautés et individus.

L'analyse des données collectées confirme la validité de l'hypothèse. En effet grâce à la coopération entre les institutions et les communautés, la constitution et le fonctionnement des ADV/ADQ au moyen de procédures transparentes, ont favorisé l'émergence d'un espace de vie démocratique où les communautés sont parties prenantes à la définition et à la réalisation des décisions publiques. Les règles de capacitation des participants fixées par les procédures des dispositifs de DCC renforcent la pertinence et l'utilité des contributions des participants à la réalisation des projets de DCC.

Les relations 1 et 2 établies dans le tableau 20 entre la participation aux dispositifs de DCC et les habilitations qu'elle confère (libre désignation des membres de bureaux, promotion du genre, démocratie interne dans les bureaux d'ADV, capacitation des membres de bureaux), témoignent de la validité de l'hypothèse. Les données de la recherche confirment la pertinence de la perspective interactionniste à analyser les relations de coopération que les parties prenantes aux dispositifs participatifs du DCC nouent entre elles. La tradition de l'interactionnisme symbolique permet d'analyser le fonctionnement des dispositifs participatifs à travers les rapports sociaux qui s'instaurent entre les parties prenantes notamment à travers la coopération. Toutefois,

il faut noter que par le jeu des interactions, le constat de Touré (2011) relativement à la tendance des acteurs à déplacer les enjeux formels en termes de normes et d'instances vers de nouveaux enjeux en termes de pouvoir et de ressources, s'observe aussi sur notre terrain de recherche. En effet, notre interprétation des données de recherche est que les participants ne discutent finalement que des enjeux sur lesquels ils ont une prise directe ou qui contribuent à conforter leurs pouvoirs dans la relation 1.

H1.2 : Les effets habilitants des dispositifs participatifs pour les communautés et les individus, favoriseraient l'efficacité de l'action publique et la transformation du rapport social.

Dans le contexte du DCC, les réponses des participants en entrevue font apparaître dans les relations 3 et 4 (tableau 20) les effets habilitants des dispositifs de DCC. Les participants ont explicitement identifié la capacitation des participants et la pérennité des associations de développement villageois comme les effets habilitants permettant la réalisation effective des infrastructures. Notons que dans leur perception, les participants analysent l'efficacité de l'action publique seulement à travers la réalisation des infrastructures socioéconomiques de base. Aussi, les participants analysent la transformation du rapport social uniquement à travers la reconnaissance des pairs.

Cette hypothèse s'inscrit dans la vision idéaliste de la participation (Bacqué et Gauthier, 2011 ; Blondiaux et Fourniau, 2011). La possibilité que la participation permette effectivement un élargissement de la démocratie et favorise l'accessibilité des

services sociaux et la transformation du rapport social est étayée par les données de recherche. Néanmoins, la valeur particulière que les communautés attachent à la pérennité des ADV/ADQ au point de considérer cela comme une habilitation nous fait mesurer le sens large qu'elles donnent au terme habilitation au-delà de la matérialisation et de la durabilité des infrastructures socioéconomiques qui sont l'objet social du PSDCC. Élever la pérennité des ADV/ADQ au rang des habilitations interpelle sur la finalité de leur pérennisation. La responsabilité des institutions génitrices d'ADV/ADQ et des communautés dans leur survie doit être questionnée non pas pour remettre en cause la pertinence de la pérennité des ADV/ADQ mais pour justifier l'intérêt et la pertinence d'un tel investissement pour un projet de développement appelé à disparaître à son terme. Cette discussion met en scelle le rôle et la responsabilité des communes dans l'animation de la vie communautaire et plus largement le débat sur l'effectivité de la décentralisation des pouvoirs vers les communes.

Malgré le débat autour de la pérennité des ADV/ADQ, les constatations faites sur le terrain de recherche valident l'hypothèse H1.2. Toutefois, la reformulation de l'hypothèse comme suit, reflète les données recueillies : la capacitation des individus et le fonctionnement démocratique des ADV favoriseraient la transformation du rapport social et la réalisation effective des infrastructures socioéconomiques.

H1.3 : Les améliorations obtenues grâce aux effets habilitants permettraient de renforcer la cohésion sociale et la légitimité des institutions de l'action publique et d'assurer le développement socioéconomique.

Les données d'enquête valident partiellement l'hypothèse H1.3. En effet, les participants analysent la cohésion sociale uniquement au niveau de leur communauté à travers la réalisation effective des infrastructures socioéconomiques qui leur vaut une reconnaissance sociale et l'accessibilité desdites infrastructures pour toute la communauté.

Les participants n'abordent pas la cohésion sociale au sens de la cohésion entre les territoires ou au niveau national en référence à l'équité de l'action publique. De même, ils ne soulèvent aucune préoccupation relative à la légitimité des institutions quand bien même ils soulignent les failles des institutions dans la livraison des services publics. Par ailleurs, bien que les données collectées expriment une volonté des participants de disposer de services de base et de s'impliquer afin de les rendre disponibles pour leurs communautés, elles ne traduisent pas de préoccupations étayées de développement socioéconomique ou d'accroissement des exigences dans la disponibilité et l'accessibilité de services plus élaborés et structurés que les services de base.

Cette hypothèse qui s'inscrit dans l'idée de la « troisième voie » porte l'intérêt plus sur les effets des dispositifs participatifs que sur les procédures qui façonnent les conditions d'habilitation. Les données de terrain tendent à relativiser l'importance même des procédures et de leur influence sur les habilitations. Si Sintomer (2008)

relativise l'efficacité des dispositifs visant la délibération à transformer la plupart du temps, les acteurs dans le sens désiré, les données de notre recherche mettent en évidence les différences de lecture ou de sens des mots entre notre formulation des hypothèses et les perceptions des participants. Les données collectées font conclure à la validité partielle de l'hypothèse notamment en raison du fait que les communautés ne font pas de liens entre la participation au DCC, la cohésion sociale et la légitimité des institutions.

En considérant la validité partielle de l'hypothèse au regard des données collectées, l'hypothèse H1.3 est reformulée comme suit : les améliorations obtenues grâce à la capacitation des individus et des communautés permettraient de renforcer le vivre ensemble dans les communautés et la disponibilité des services de base.

7.1.2.2. Deuxième série d'hypothèses (H2)

La seconde série d'hypothèses est inspirée par les travaux d'Arnstein (1969) et Talpin (2008) respectivement sur les échelles de la participation et les mécanismes de construction de la compétence civique au sein d'institutions de démocratie participative. Elle vise à établir le type de participation qui est mobilisé dans les dispositifs de développement conduit par les communautés et ses effets sur l'engagement des communautés.

H2.1 : Les dispositifs participatifs induisent trois types de participation (non-participation, coopération symbolique et participation) selon que leurs modalités d'opérationnalisation (sélection des participants, mécanisme de décision, pouvoir d'action) inspirent de la confiance aux citoyens et suscitent leur engagement.

Les participants à la recherche ont tous affirmé leur implication et leur pleine participation aux dispositifs de DCC contrairement à l'hypothèse que le type de participation induit chez les communautés dépendrait du fait qu'elles en sont à l'origine ou non.

Nous pensons qu'il y a lieu de nuancer les déterminants de la participation pour ne pas les limiter uniquement à la qualité des initiateurs des dispositifs de participation. Les participants à la recherche ont motivé leur engagement et leur pleine participation par la transparence du dispositif de DCC et la confiance qu'il en ont acquis. Cette justification capte l'attention d'autant plus que la plupart des participants rappellent leurs expériences antérieures avec des projets de développement qui n'ont pas été concrétisés.

Pour refléter la réalité des dispositifs de DCC, nous reformulons l'hypothèse H2.1 comme suit : les dispositifs participatifs induiraient trois types de participation (non-participation, coopération symbolique et participation) selon le niveau de transparence des procédures et de confiance des participants dans ces procédures.

H2.2 : Selon le contexte de la participation, le type de participation mobilisé pourrait influencer négativement ou positivement les effets habilitants identifiés dans la première série d'hypothèses.

Les données d'enquête valident l'hypothèse. Les participants à la recherche ont souligné la qualité des procédures d'animation et de fonctionnement des ADV. Leur confiance dans lesdites procédures les a motivés à faire preuve de volontarisme dans leur implication en dépit des contraintes engendrées par cette implication sur leurs activités professionnelles.

Plus globalement les données de terrain valident les hypothèses H2.1 et H2.2. Elles nous font conclure que l'échelle de la participation de Arnstein (1969) est pertinente à l'analyse de la participation dans le DCC. Un point d'intérêt de notre travail est que les données montrent une convergence entre l'échelle de la participation de Arnstein (1969) et la grille d'analyse en trois points de Fung (2006).

Rappelons que Fung (2006) a proposé sa grille de lecture pour remédier aux faiblesses de l'échelle de la participation à rendre compte des variétés de participations en contexte complexe de gouvernance. Le premier point de la grille de Fung (2006) est l'appréciation de la légitimité et de la représentativité des participants. Sur ce premier point, il ressort des données de la recherche que les procédures sont ouvertes pour favoriser la participation du plus grand nombre d'habitants. De plus, il nous semble que la nature des besoins (services de base) et le poids du contrôle social décrit par les

participants, sont des incitatifs complémentaires favorables à une large participation. Les réponses des participants concordent avec l'exigence que pose Fung (2006) quant aux garanties de représentativité, de légitimité et d'inclusion requises des procédures d'organisation de la participation. Le deuxième point d'analyse porte sur les mécanismes de communication et de prise de décision. La transparence des règles de délibération et des procédures de décision dans les ADV est soulignée par les participants comme étant l'élément qui justifie leur confiance dans les dispositifs de DCC. Sur ce point Fung (2006) note qu'il est rare que les dispositifs participatifs favorisent des échanges réels avec les citoyens et la délibération d'où l'intérêt d'analyser les mécanismes de communication et de décision. Les données du terrain de recherche révèlent la qualité des mécanismes de délibération du DCC. Le troisième point d'analyse porte sur les liens entre les conclusions et opinions des participants, les politiques publiques et l'action mises en œuvre. Dans le cadre du DCC, les politiques publiques mettent en œuvre les décisions des communautés sur le type d'infrastructures à réaliser et son lieu de localisation. Les décisions des communautés ne portent certes pas sur le budget à consacrer à l'infrastructure mais la portion de pouvoir conférée aux communautés dans les procédures du DCC est respectée lors de la mise œuvre des procédures. Les données de terrain satisfont l'exigence de Fung (2006) quant à la l'intensité de l'autorité et du pouvoir dont les participants doivent disposer.

En somme, dans le cadre de notre recherche, nous notons une complémentarité entre l'échelle de la participation et la grille d'analyse de Fung (2006) à travers notamment

le cube de la démocratie. Fung (2006) propose une démarche de défragmentation des trois points caractéristiques de la participation afin de mesurer leur intensité sur une échelle de qualité. Nous nous interrogeons à savoir si c'est une similarité entre les conditions de participation ou la nature des besoins des communautés dans notre contexte de recherche et dans le contexte des Etats-Unis en 1969 qui permet l'adéquation de l'échelle de la participation de Arnstein (1969) à notre terrain de recherche.

7.1.2.3. Troisième série d'hypothèses (H3)

Cette série d'hypothèses porte sur les motivations de l'échange social entre les membres des communautés et l'analyse des effets des modes de contractualisation entre les communautés et les prestataires dans l'exécution des contrats.

H3.1 : La participation des membres des communautés est fondée sur l'espérance d'une récompense sociale susceptible de favoriser leur ascension sociale.

Il est fortement ressorti des entrevues que la crainte d'une désapprobation dans la communauté en cas de retard ou d'échec du projet, explique le niveau d'engagement de la plupart des participants. Ils se soumettent volontiers à un contrôle social assez contraignant car ils trouvent juste que la communauté qui a la responsabilité de

conduire l'exécution du projet, pare à tout risque de défaillance interne. En retour, ils s'attendent à gagner la reconnaissance de leur mérite par leurs pairs à la fin du projet.

Pour tous les participants, la réussite du projet leur confère une notabilité. Tous ont déclaré être devenus des références locales non seulement en matière de DCC mais pour porter le leadership dans la demande de nouveaux services.

Les données de recherche valident donc l'hypothèse.

H3.2 : Le professionnalisme des prestataires est le gage de l'exécution professionnelle des projets communautaires et par conséquent de l'efficacité de l'action publique.

Au regard des procédures de passation de marchés publics encadrant l'attribution et le contrôle de l'exécution des projets de DCC, le professionnalisme des prestataires est un facteur essentiel à la réalisation effective des projets de DCC.

La centralité des contrats de prestations de services avec les divers corps de métiers du bâtiment et des procédures de passation de marchés justifie la pertinence des théories d'agence et d'intendance à expliquer la nature des relations entre les ADV et les entreprises prestataires de services recrutées pour la réalisation des projets de DCC.

Mais nous relevons deux points d'attention qui démontrent les limites de la théorie de l'intendance à expliquer les comportements des agents qui sont des parties au contrat.

Il s'agit d'une part, de la dimension sociale des projets de DCC et de la sensibilité au

contexte communautaire qui ne sont pas formellement hissées au rang de critères d'appréciation des offres des prestataires et d'autre part, du fait que les prestataires ne sont pas une partie prenante dans les dispositifs de DCC. En effet, les règles d'attribution et d'exécution des marchés portant essentiellement sur les aspects juridiques et économiques, la théorie d'agence se révèle être la référence théorique de la relation contractuelle qui existe entre les ADV et les prestataires de services et il en découle que :

- les risques inhérents à une relation d'agence restent donc entiers dans l'exécution des contrats liés aux projets de DCC mais ils sont atténués par les moyens d'alerte et de contrôle d'exécution des projets déployés par les communautés pour assurer la réalisation effective des projets de DCC ;
- les conditions de contractualisation ne permettent pas d'encadrer le comportement des prestataires avec des règles éthiques liées à la culture et la sensibilité au milieu communautaire ; toutefois, les prestataires de service étant essentiellement des entreprises locales, il est possible que leur ancrage dans le milieu les pousse à adopter un comportement éthique dans la gestion de la relation contractuelle.

En somme, l'analyse des données de terrain nous fait dire que l'hypothèse H3.2 est valide en ce qui concerne l'apport de la théorie d'agence à l'analyse de la relation contractuelle entre les ADV/ADQ et les prestataires et la théorie de l'intendance qui se justifierait par le balisage du comportement des prestataires en raison de leur culture et

de leur sensibilité au milieu communautaire est inopérante dans le cadre des dispositifs de DCC.

Il nous paraît important de noter que la totalité des infrastructures réalisées pour les communautés dont relèvent les participants à la recherche sont entièrement achevées et réceptionnées.

Les prestataires n'ayant pas été rencontrés en entrevue, notre analyse se fonde sur les points de vue exprimés par les participants (membres de bureaux) sur l'exécution des contrats de construction des infrastructures.

Nous avons noté l'influence et l'utilité des moyens d'alerte et de suivi de l'exécution des projets ainsi que les effets du contrôle social dans l'atténuation des risques de retard de livraison, d'abandon des chantiers et dans l'anticipation des défaillances techniques. Toutefois, les données d'enquête ne permettent pas de conclure si l'intensité du contrôle social était justifiée par des situations critiques dans l'exécution des contrats ou par une perception erronée des communautés. Nous concluons donc que l'hypothèse est valide.

7.1.3. Apports de la perspective empirique à la recherche

Les apports de la perspective empirique à la recherche se traduisent par des éclairages sur les facteurs influençant la participation citoyenne et des nuances dans la formulation des éléments d'habilitation que le modèle théorique d'analyse n'a pas relevé.

L'analyse des données collectées a permis de dégager deux facteurs d'influence de la participation et deux nuances dans la formulation des éléments d'habilitation.

7.1.3.1. Facteurs d'influence

Ils se traduisent par le poids du contrôle social sur le comportement des participants et la perspective courte qui caractérise les attentes des participants. Les prochaines sous-sections exemplifient ces facteurs d'influence.

7.1.3.1.1. Le poids du contrôle social sur l'engagement et la participation

Le modèle théorique d'analyse de la participation a identifié le contrôle social comme un outil de contrôle des leaders des groupes communautaires par les autres participants, dans le but d'assurer la démocratie interne dans les ADV. Mais les données empiriques montrent que la crainte des participants à subir une sanction morale, une tâche sur l'honneur en cas de défaillance dans leur mandat de membre de bureau d'ADV, les amène à se soumettre à un contrôle invasif pouvant aller jusqu'à perturber leurs activités professionnelles. En somme, le contrôle social induit une maîtrise des risques de retard de livraison, d'abandon de chantier et permet d'anticiper les défaillances techniques grâce à son caractère invasif. Il convient de relever qu'un contrôle invasif pourrait aussi décourager la participation et la prise de responsabilités dans les bureaux d'ADV.

7.1.3.1.2. La perspective courte des participants

La perspective courte qui caractérise le rapport des participants aux dispositifs de DCC se traduit par leurs attentes mesurées vis-à-vis des dispositifs de DCC. En effet, les mêmes participants qui s'impliquent pour que les infrastructures de base soient réalisées, ont déclaré avoir été mentalement préparés à l'éventualité que l'infrastructure pourrait ne pas devenir une réalité. Ce pragmatisme est également ressorti dans leurs attentes relativement à l'habilitation des individus par la capacitation. Les participants considèrent que les compétences techniques acquises grâce aux dispositifs de DCC leur permettent de se mettre au service de la communauté. Aucun des participants à la recherche n'a relevé la possibilité que la capacitation lui offrait un accès à d'autres arènes publiques pour exercer ou tirer avantage des compétences acquises.

Nous avons aussi noté que les participants observent une relative distance entre la réalisation des infrastructures de base et la perspective d'une amélioration radicale des conditions de vie socioéconomique. Aucun d'entre eux n'a utilisé le terme « développement » pour projeter ses attentes des projets de DCC. Cette perspective courte suggère d'une part que les modes de constitution des ADV ne favorisent pas l'éclosion d'un militantisme en leur sein. D'autre part, elle interpelle sur la volonté même des communautés à disposer d'ADV pérennes malgré qu'elles en expriment le besoin.

7.1.3.2. Nuances dans la formulation des éléments d'habilitation

Les données collectées dans le cadre de la recherche révèlent des nuances sur deux éléments d'habilitation à savoir : la pérennité des ADV et la transformation du rapport social à l'intérieur de la communauté. Ces nuances seront analysées pour mettre en lumière leurs effets sur la portée des éléments d'habilitation.

7.1.3.2.1. Pérennité des ADV : un défi

Dans les dispositifs de DCC, les associations de développement villageois sont l'espace dédié à l'expression démocratique au sein des communautés et à l'animation citoyenne. La vitalité des ADV paraît essentielle dans l'appréciation de l'habilitation des groupes. Cependant les données collectées révèlent que la pérennité des ADV constituent un défi pour les communautés notamment lorsqu'il n'y a pas une infrastructure de base en cours de réalisation. La difficulté à réunir les membres des bureaux durant la phase de collecte des données témoigne de la dévitalisation des ADV à la fin des projets de DCC. Cette réalité interpelle quant à la portée réelle de l'habilitation des communautés dans le cadre des dispositifs participatifs de DCC.

La non-pérennité des ADV nous fait craindre que l'animation et les interactions entre les membres des communautés autour du fonctionnement des infrastructures réalisées et de leurs retombées socioéconomiques pour la communautés sont inexistantes.

7.1.3.2.2. Transformation du rapport social à l'intérieur de la communauté

Les participants ont exprimé un réel intérêt à voir leur groupe communautaire souligner leur mérite lorsque les projets de DCC sont effectivement réalisés comme en témoignent ces déclarations de deux présidentes d'ADV lors des entrevues « C'est pour travailler au développement de ma communauté et tout l'honneur que cela m'apportera que j'ai été motivé (Entrevue A en français) », « J'ai été motivée parce que je voudrais travailler au développement de ma communauté et donc j'ai décidé de me sacrifier à cet effet (Entrevue F traduite de la langue fon) ». Ces propos montrent que la motivation des participants est fondée sur le sens du sacrifice au profit de la communauté et une quête de la reconnaissance de la communauté. Cette réalité peut être analysée comme une conséquence du poids important du contrôle social dans la société.

Il en découle que la capacitation des individus et leur pleine implication dans les dispositifs du DCC n'induisent pas systématiquement une transformation du rapport social au sens du modèle théorique. Les données empiriques ne confortent pas l'idée que les participants formés et aguerris pour exercer le pouvoir d'agir iraient explorer de nouveaux espaces pour matérialiser la transformation du rapport social.

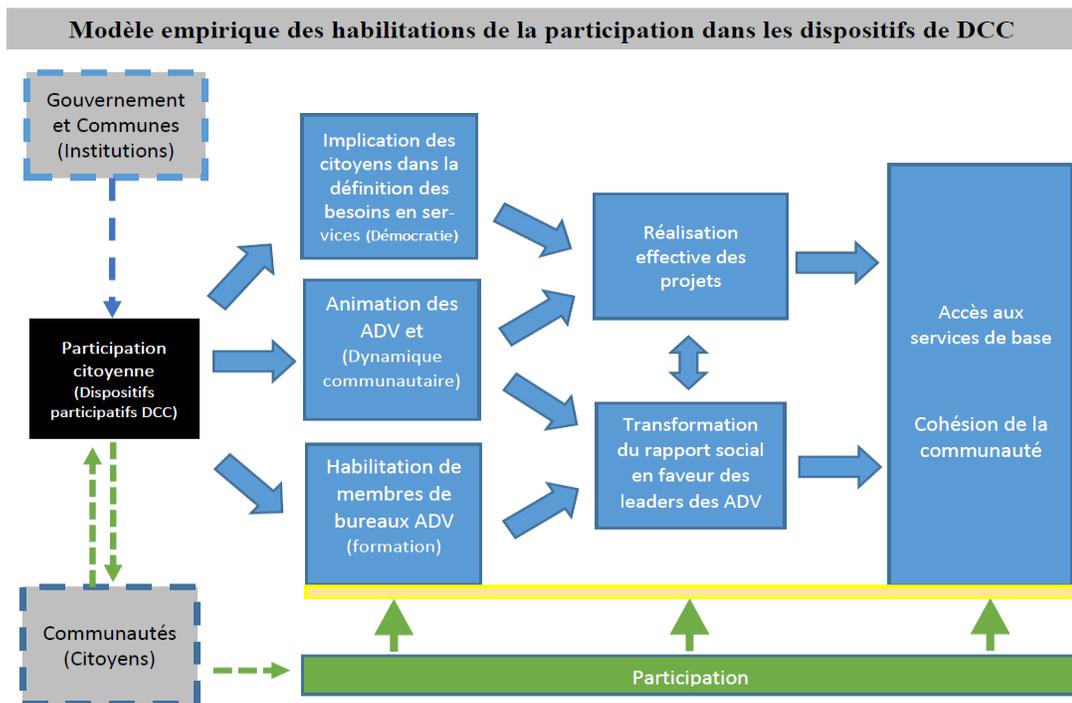
7.2. Modèle empirique de la participation ressorti des données d'enquête

L'analyse des similitudes et des différences entre les éléments caractéristiques du modèle théorique d'analyse de la participation et les données collectées sur la participation vécue par les membres des bureaux des ADV permet de dresser le modèle

type des relations et des éléments d’habilitation qui s’établissent dans les dispositifs de DCC.

7.2.1. Participation vécue par les personnes impliquées dans les dispositifs de DCC

Le modèle empirique des habilitations de la participation dans les dispositifs de DCC met en relation les habilitations identifiées sur la base des données d’entrevues. Il se présente comme suit :



Le modèle empirique des effets de la participation aux dispositifs de DCC présente les habilitations que les participants à la recherche ont relevé au cours de la collecte des

données ainsi que les interrelations entre ces habilitations. Il reflète la participation et ses effets tels que les participants à la recherche les ont vécus et en ont témoigné.

7.2.2. Analyse de l'efficacité du modèle empirique à favoriser une participation vertueuse

L'analyse de l'efficacité du modèle empirique permet d'apprécier la cohérence de ses habilitations avec les objectifs théoriques de la participation. La finalité de l'engagement des communautés locales dans ces rapports de pouvoirs étant d'améliorer leur accès aux services et à monter progressivement en compétence dans la conduite de projets plus structurés, la pertinence des spécificités du modèle empirique se justifierait par la capacité du modèle à permettre aux communautés d'avoir de l'ascendance sur les autres acteurs et d'impacter véritablement leur trajectoire de développement.

7.2.2.1. Capacité des habilitations du modèle empirique à favoriser une ascendance des communautés sur les autres acteurs du champ

L'ascendance d'un acteur sur les autres tiendrait à sa capacité à les dominer or dans l'absolu, l'acteur « communauté locale » est fragile et hétérogène face aux autres acteurs très structurés, notamment institutionnels qui sont dépositaires des expertises techniques et des ressources financières.

Le contexte d'émergence des approches vise à davantage impliquer les bénéficiaires des choix publics dans les processus décisionnels. Il offre donc une opportunité à la communauté locale même fragile et hétérogène de parler d'une seule voix si elle se donne les moyens de s'homogénéiser. Le défi d'homogénéité et l'acquisition des savoirs (capacitation) apparaissent comme les préalables requis pour que la communauté locale se hisse au rang d'acteur dominant.

Nous avons déjà montré que le modèle empirique permet la capacitation des membres des bureaux d'ADV favorisant ainsi l'émergence de leaders dans la communauté mais l'appréciation de l'homogénéité de la communauté paraît complexe car ni le modèle théorique d'analyse de la participation, ni le modèle empirique ne ressortent un élément d'habilitation spécifique permettant d'en rendre compte. Toutefois, l'analyse des éléments d'habilitation des deux modèles permet d'identifier une combinaison d'éléments susceptibles de favoriser l'homogénéisation du groupe. Il s'agit du renforcement de la démocratie, de la cohésion sociale dans le groupe et de la transformation du rapport social. En effet, le renforcement de la démocratie favorise l'expression des membres de la communauté et les échanges d'idées au sein du groupe et tout ceci accroît la participation de tous. De même, la cohésion sociale raffermi les liens au sein de la communauté. La combinaison de ces deux éléments pourrait favoriser une prise de conscience par la communauté de son identité collective et stimuler la transformation du rapport social.

Bien que le renforcement de la démocratie, la cohésion sociale du groupe et la transformation du rapport social soient ressortis dans le modèle empirique, ces habilitations ne revêtent pas une dimension identitaire construite sur la base de caractéristiques autres que la langue commune et l'appartenance au même village. Même si ces caractéristiques sont des indicateurs d'appartenance à des sous-groupes ethniques, nous pensons qu'elles ne sont pas des facteurs d'homogénéisation de la communauté car elles entretiennent l'identité et la pluralité des sous-groupes dans la communauté. Nous pensons que l'homogénéisation des communautés doit reposer sur des caractéristiques plus fédératrices que les critères ethniques.

La réflexion sur l'absence de militantisme, le défaut d'un socle idéologique motivant la participation au sein des ADV, soutient l'idée d'une faiblesse de la dimension identitaire dans le modèle empirique. À cette faiblesse de l'identité de groupe, s'ajoutent les risques liés à la diversité des participants qui pourraient impacter le fonctionnement des dispositifs de DCC. La non-homogénéité de la population de participants à la recherche au regard du critère de « première langue » est un fait caractéristique des ADV/ADQ et des rapports de force entre les minorités et les groupes dominants peuvent impacter le fonctionnement démocratique tant des ADV/ADQ que des bureaux. De même, l'analyse de la population selon le critère de l'occupation professionnelle montre que le pouvoir économique des uns peut leur donner une ascendance sociale sur les autres membres du groupe et une domination dans l'animation des dispositifs de DCC. Cette réalité a été perçue lors des entrevues où les

secrétaires d'ADV/ADQ souvent plus instruits que les autres membres du bureau, démontraient une connaissance plus élevée des procédures et un leadership conséquent.

Il découle de ce qui précède que le défi d'homogénéité est insurmontable pour la communauté locale dans le modèle empirique en l'état. De plus, la non-homogénéité des participants et notamment la présence parmi eux de personnes ayant un certain niveau d'éducation peut fait germer des crises de leadership.

De façon générale, le modèle empirique satisfait qualitativement les trois points d'analyse de la grille de Fung (2006). Mais Fung (2006) ne traite pas de la capacité des communautés à prendre de l'ascendance sur les autres acteurs (institutionnels) du contexte. Le fait que notre contexte de recherche soit localisé dans un pays en développement où l'émergence des dispositifs de participation citoyenne est relativement récente ne semble pas neutre et pourrait expliquer au moins en partie que la problématique du rapport entre les communautés et les acteurs institutionnels soit encore forte. Les limites du modèle rationaliste de la planification caractérisé par la linéarité des processus et l'étroitesse des perspectives sont soulevées depuis les années 1970 aux Etats-Unis (Bacqué et Gauthier, 2011). Ces critiques ont permis une rupture dans le paradigme de la théorie de la planification et favorisé l'émergence des approches collaboratives dans les pays développés. Ces approches collaboratives qui donnent lieu à une pleine participation grâce à un processus interactif entre les institutions et les communautés, ne sont pas le cadre adopté pour formaliser les projets de DCC. En dépit des particularités comme l'hétérogénéité de la population étudiée, le

défaut d'un socle identitaire, le recours aux approches collaboratives dans la conception des projets de DCC serait un changement paradigmatique qui permettrait aux communautés de disposer d'un pouvoir de négociation dans les discussions sur les orientations et décisions relatives à la conception des projets de DCC et par ricochet, sur la nature de la participation que sera mise en œuvre dans les dispositifs de DCC.

7.2.2.2. Capacité des habilitations du modèle empirique à impacter la trajectoire de développement des communautés

La capacité à modifier la trajectoire de développement suppose un élargissement de la communauté pour s'imposer aux acteurs institutionnels comme une force sociale incontournable et la capacitation d'une masse critique de membres qui cernent les enjeux de développement au-delà de la satisfaction des besoins de base. La réunion de ces éléments permettrait de créer les conditions d'une émancipation du groupe vis-à-vis des procédures de développement mises en place par les acteurs institutionnels et de faire émerger des dispositifs participatifs dédiés à des projets plus structurés que les communautés initieraient elles-mêmes.

Nous avons démontré que le modèle empirique est caractérisé par la non-pérennité des ADV, une transformation du rapport social tournée vers l'intérieur des ADV et une faible dimension identitaire. La non-pérennité des ADV ne favorise pas la capacitation dans la durée des membres de la communauté et la réunion d'une masse critique de membres formés au leadership communautaire. Quant à la transformation du rapport social orientée vers l'intérieur des ADV, c'est-à-dire le changement de la perception

de la communauté sur les membres des bureaux d'ADV/ADQ, elle ne permet pas aux leaders formés d'utiliser les habilitations acquises pour se constituer en une force de transformation du cadre procédural du DCC de manière à instaurer une relation d'égalité et de complémentarité entre la communauté et les acteurs institutionnels. Cette habilitation ressortie du modèle empirique est bien loin de l'hypothèse de transformation du rapport social entre les communautés et les acteurs institutionnels formulée dans le modèle théorique. Enfin, la faiblesse de l'identité collective fait que la participation aux dispositifs de DCC n'engage pas les membres de la communauté locale dans une démarche militante qui favoriserait leur identification à une force sociale. Par ailleurs, la portée limitée des dispositifs participatifs à l'échelle d'un village restreint l'étendue des communautés et le rapport coût / bénéfice des projets structurants.

Fondamentalement, les habilitations en leadership et gestion de projets que confère le modèle empirique ne permettent pas d'impacter la trajectoire de développement des communautés car elles n'induisent pas le changement d'échelle indispensable dans les niveaux de compétences pour outiller les communautés à conduire des projets structurants. Il convient d'apporter la nuance que cette limite dans l'habilitation des membres tient aussi en partie à la capacité des membres des communautés à assimiler des savoirs sur la maîtrise des cycles et contraintes opérationnels des projets et sur la gestion de projets dans des contextes complexes ou chaotiques au sens de Lavagnon et al., (2021). Mais le taux de scolarisation bien souvent faible des membres des

communautés locales est une faiblesse qui pourrait être compensée avec des modes de capacitation plus puissants et à plus fort impact que les outils de formation en gestion de base du DCC. Dans ce sens, les dispositifs participatifs doivent être pensés pour favoriser l'émergence de « citoyen expert » et « élu local » comme Talpin (2008) les identifie dans sa typologie.

Par ailleurs la question de l'efficacité du fonctionnement des dispositifs de DCC avec une communauté locale élargie à un territoire plus vaste qu'un village pourrait se poser. En effet, dans un territoire plus vaste, les assemblées générales pourraient ne plus mobiliser les membres autant que dans le modèle empirique et le contrôle social rapproché qui renforce le dispositif de suivi de l'exécution des projets s'en trouverait affaibli.

Bacqué et Gauthier (2011) rapportent que les pratiques des dispositifs de participation citoyenne dans la métropole Montréalaise ne permettent pas que les communautés pèsent sur les enjeux métropolitains et tendent à renforcer les traits préexistants des différents systèmes politiques. Notre analyse de la capacité des habilitations du modèle empirique à impacter la trajectoire de développement des communautés rejoint fortement ces conclusions sur les limites des communautés à peser sur les enjeux. S'agissant du renforcement des traits préexistants, la limitation des habilitations en leadership et animation communautaire aux membres des bureaux des ADV/ADQ pourrait faire que les habilitations acquises installent les membres des bureaux d'ADV/ADQ dans un rôle de domination vis-à-vis du reste de la communauté.

Ce chapitre de la thèse a permis de vérifier les relations du modèle d'analyse de la participation, de mesurer la validité des hypothèses théoriques et de ressortir les apports de la perspective empirique à la recherche. L'analyse du modèle empirique a ressorti les limites des modèles rationalistes de planification qui sont à la base de la conception du PSDCC. Aussi, il est ressorti que les limites des communautés à impacter leur trajectoire de développement sont inhérentes aux dispositifs participatifs comme cela a été observé dans plusieurs cas recensés à Montréal. Le chapitre suivant porte sur la conclusion de la recherche. Il vise à présenter une réflexion critique sur les fondements conceptuels du développement conduit par les communautés, ses modes opératoires et ses contributions à l'amélioration des services de base dans les communautés.

CHAPITRE VIII : CONCLUSION GÉNÉRALE DE LA RECHERCHE

Les données collectées dans le cadre de la recherche ont permis de comprendre le fonctionnement des dispositifs de développement conduit par les communautés et les habilitations qu'elles confèrent aux communautés ayant fait l'objet de la recherche.

Les conclusions générales de la recherche seront formulées sous deux principaux points d'analyse que sont la conceptualisation et la pratique de la participation dans l'approche de DCC et les réponses aux questions de recherche. Une réflexion critique sera ensuite présentée sur les contributions de l'approche DCC à l'amélioration de l'offre de services publics aux communautés locales et au développement des territoires. Nous formulerons ensuite des recommandations en vue de contribuer à améliorer le fonctionnement des dispositifs participatifs. Comme nous l'avions annoncé dans la présentation des résultats de la recherche, nous relèverons la limite de la recherche due aux contraintes du terrain. Pour clore le chapitre de conclusion générale, nous présenterons les apports de la thèse à la science.

8.1. Conceptualisation et pratique de la participation citoyenne dans l'approche de DCC

Nous avons déjà relevé que la seule finalité technique de développement socioéconomique des territoires par la réalisation d'infrastructures justifie le choix des concepts théoriques clés du dispositif. Le cadre théorique du projet de services décentralisés conduits par les communautés fixe les concepts qui font l'ossature du projet. Il établit les relations de cause à effet entre les outils méthodologiques mis en

place et les objectifs du DCC. Ainsi que nous en avons rendu compte dans cette thèse, le DCC combine des outils tels que la formation en gestion à la base (FGB), la délégation de maîtrise d'ouvrage de la commune à la communauté, le ciblage ou phasage, la subsidiarité, le partenariat, la forte implication des membres de la communautés notamment les femmes et la promotion de l'économie locale par le recours à l'expertise locale pour réaliser des infrastructures socioéconomiques et améliorer la participation des communautés à la prise de décision.

Dans le cadre de cette recherche de thèse, nous avons cherché à comprendre le sens que l'approche de DCC donne au terme de « la participation ». Les documents d'exécution du projet indiquent que « la CONAFIL s'assure de la participation effective des communautés de base et des groupes vulnérables dans le PSDCC » (PSDCC 2013, p. 53) sans expliciter le sens que revêt « la participation effective ». Aussi, les documents de planification indiquent que « bien que la décentralisation soit une réalité au Bénin depuis près d'une décennie, la participation et l'implication active des populations à la prise de décision et à la mise en œuvre des actions de développement ont souvent été limitées » (PSDCC 2013, p. 53) sans pour autant clarifier le type de participation que cette nouvelle approche entend mobiliser. Cependant, nous avons relevé que pour la Banque mondiale, un domaine d'action clé du PSDCC est le suivi et l'amélioration du respect par les communes des réglementations nationales en matière de passation des marchés et de gestion financière. Par ce but qui n'apparaît pas explicitement dans les documents de

planification du projet, la BM vise le renforcement des capacités des communes à améliorer la participation communautaire à la préparation des PDC et à adopter l'approche de DCC pour la mise en œuvre d'autres projets d'investissement à petite échelle au niveau communautaire (The World Bank, 2017).

Il nous est apparu que les contours théoriques qui fondent la volonté de faire participer les communautés à leur développement manquent de profondeur car les documents du projet ne donnent ni une définition explicite du terme « participation » ni la finalité recherchée pour les communautés au-delà de la disponibilité des services de base. Par ailleurs, le point de vue de la Banque mondiale (ibid.) très pragmatique, met de l'avant la dimension « petite échelle » des projets d'investissements réalisés sous l'approche de DCC. Les documents programmatiques du PSDCC ne fournissent pas une analyse théorique justifiant le pouvoir de la participation citoyenne à accroître la pertinence et l'efficacité des choix publics et des programmes publics.

Aussi, la stratégie de mise en œuvre des phases du projet a été construite autour de cinq indicateurs déclencheurs qui mesurent précisément des objectifs de résultat qui ne portent pas sur l'effectivité de la participation des communautés. Lorsqu'ils doivent rendre compte de la satisfaction des participants sur la formation en gestion à la base, ces indicateurs mobilisent des outils de collecte ne favorisant pas une mesure rigoureuse du taux de satisfaction des participants comme nous l'avons souligné dans cette thèse.

Notre modèle théorique d'analyse appliqué à notre terrain a permis de démontrer que la participation citoyenne est un outil de renforcement de la démocratie à la base. En l'absence d'une justification étayée des raisons ayant motivé le gouvernement du Bénin à opter pour un renforcement de la participation citoyenne dans la réalisation des infrastructures socioéconomiques, nous n'avons pas pu répondre à nos questions visant à comprendre les motivations du gouvernement et la finalité recherchée.

La documentation sur le projet relève la carence de la commune à répondre seule et de manière satisfaisante aux attentes des communautés malgré la proximité présumée des élus locaux avec les communautés et ce en raison de la faiblesse des procédures institutionnelles ou des ressources financières. Il est donc clair que la participation des communautés à la décision publique serait un luxe que les communes autres que celles à statut particulier ne peuvent se permettre dans l'état actuel de leur développement. Le PSDCC contribue donc à enclencher « un processus participatif » et son action en ce sens, semble particulièrement pertinente pour toutes les communautés.

Au regard du manque de clarté dans la justification théorique de la conceptualisation du DCC dans le cadre du PSDCC, nous nous posons la question de savoir si la mise en œuvre des projets de DCC obéit finalement à un phénomène de mode ou à une logique opportuniste visant à répondre à des exigences de bailleurs de fonds pour mobiliser des ressources.

Cette question complexe n'a pas été au cœur de nos entrevues avec les experts parce qu'elle s'est révélée lors de l'analyse des données collectées. Par ailleurs, la question

recouvre une dimension politique et stratégique qui échappe à la compétence des experts techniciens qui ont bien voulu participer à la recherche.

8.2. Réponses à la question de recherche

Dans cette conclusion, les réponses à la question de recherche sont présentées en distinguant la question principale de recherche de la sous-question. La question de recherche est formulée comme suit : dans quelle mesure les communautés locales, bénéficiaires des programmes de DCC, influencent-elles le choix et la réalisation des infrastructures socioéconomiques sur leur territoire ? Quant à la sous question, sa formulation est la suivante : quel regard portent les communautés sur leur implication dans les dispositifs participatifs ?

8.2.1. Réponse à la question de recherche

Dans cette section nous présentons les résultats de notre analyse au regard de la question de recherche : dans quelle mesure les communautés locales, bénéficiaires des programmes de DCC, influencent-elles le choix et la réalisation des infrastructures socioéconomiques sur leur territoire ?

La question principale vise à comprendre les processus d'émergence des groupements de communautés (ADV) et les types de relations que les groupements des communautés entretiennent en leur sein et avec les institutions politiques locales (les

autorités municipales entre autres) ainsi que les types de participation citoyenne qui sont mobilisés dans les processus décisionnels.

8.2.1.1 Les processus d'émergence des ADV

L'action informelle de certains chefs de village pour encourager la participation des citoyens aux assemblées générales de désignation des membres des bureaux des ADV, montre que la mise en place de ces dispositifs de participation pourrait obéir à des logiques autres que celle de neutralité qui est sensée caractériser leur émergence. Les chefs de village sont des élus locaux engagés dans la politique partisane et leur parti pris pour un candidat peut leur permettre d'avoir une influence sur ledit candidat dans l'exercice de ses responsabilités de membre de bureau d'ADV. Sur les trois cas qui nous ont été rapportés (16,6% des participants), un homme et deux femmes sont concernés dans deux villages distincts et dans les trois cas, ce sont les qualités personnelles des personnes que les chefs de village ont vantées pour justifier leur encouragement à valoriser la candidature de la personne.

Sans présumer des buts poursuivis par les chefs de village qui suscitent l'implication de personnes proches d'eux ou réputées ayant du talent, nous pouvons relever que ces pratiques exposent les ADV à des risques de manipulation politique ou d'emprise de tiers. Il apparaît donc que l'émergence des ADV n'est pas nécessairement neutre comme cela devrait être le cas.

Nous notons que les pratiques des chefs de village pourraient s'inscrire dans une logique institutionnelle de partis politiques et dans ce cas, les dispositifs participatifs pourraient être utilisés à des fins autres que celles pour lesquelles ils sont constitués. Les données de l'enquête ne nous ont pas permis d'analyser la probabilité de réalisation du risque de manipulation des ADV à des fins politiques. Toutefois, nous n'écartons pas l'idée que des dérives pourraient prospérer malgré les procédures mises place pour assurer la neutralité de fonctionnement des ADV.

La neutralité du fonctionnement des ADV vis-à-vis des politiques est préoccupante d'autant plus que les données de l'enquête ont révélé les difficultés entourant la pérennité des ADV. Les participants à la recherche ayant tous souligné l'insuffisance des ressources allouées au fonctionnement des ADV et d'autres ayant suggéré l'octroi d'une compensation financière aux membres des bureaux en raison de la charge de travail attachée à leur mandat, il est évident que les discrets liens qui peuvent exister entre les animateurs des dispositifs de DCC et les politiques sont un terreau favorable à la transformation des dispositifs de DCC en des relais au service des politiques.

8.2.1.2. Les types de relations entretenus au sein des ADV et leur influence sur les formes de participation

Nous avons analysé les relations au sein des ADV en distinguant les relations au niveau des bureaux d'ADV de celles que les bureaux entretiennent avec les communautés. Au niveau des bureaux d'ADV, il est ressorti des données collectées que le fonctionnement a été collégial et que l'exercice du mandat des membres de bureaux a été fait dans le

respect des limites des pouvoirs dévolus à chaque poste. Nous sommes tenté de penser que c'est l'interprétation rigoureuse du principe de collégialité qui a fait que les membres d'un bureau d'ADV ont renoncé à participer à la recherche comme nous l'avons déjà rapporté dans cette thèse.

Les données de l'enquête démontrent la proximité qui caractérise les relations entre les bureaux d'ADV et les communautés. L'accessibilité des membres de bureaux aux sollicitations des communautés déjà rapportée et la multiplicité des réunions d'assemblées générales pour informer les communautés sur l'état d'avancement des projets ou recueillir leur avis sur des orientations précises du projet traduisent la transparence des processus et la coopération entre les bureaux d'ADV et les communautés.

Au regard des constats qui précèdent, nous concluons que les formes de participation engagées par les dispositifs de DCC sont de nature à favoriser une pleine participation tant des membres des bureaux que des communautés. Le modèle théorique d'analyse identifie trois niveaux de participation que sont la non-participation, la coopération symbolique et la participation. Les caractéristiques de contexte permettent d'exclure la non-participation de l'échelle d'appréciation de la participation dans les dispositifs de DCC car les procédures en place et les données d'enquête montrent une participation active tant des membres des bureaux que des communautés. Alors que des recherches similaires pourraient suggérer qu'une telle participation reste symbolique, nous avons constaté sur notre terrain de recherche que cette participation active va au-delà de la

coopération symbolique. En effet, la coopération symbolique entend une participation superficielle or les données d'enquête montrent que les membres des bureaux d'ADV comme les communautés sont satisfaits de leur participation dans les dispositifs de DCC et des effets de cette participation.

Pour rappel, Arnstein (1969) distingue huit échelons sur son échelle de la participation. Les deux premiers que sont la manipulation et la thérapie sont en réalité marqués par une absence de participation et ne servent qu'à convertir les citoyens à la décision publique. Les troisième, quatrième et cinquième échelons que sont l'information, la consultation et l'apaisement visent à informer et consulter le citoyen sans pour autant le faire participer à la décision. Enfin les trois derniers échelons que sont le partenariat, la délégation de pouvoir et le contrôle citoyen permettent une réelle participation du citoyen à la décision publique. Les membres des bureaux ayant tous déclarés avoir pleinement exercé leurs pouvoirs sans aucune contrainte, il peut être conclu que leur participation a été pleine au sens de Arnstein (1969).

En ce qui concerne les communautés locales, les mécanismes institutionnels de la participation ont pleinement fonctionné à travers les assemblées générales. De plus, les données d'enquête ont montré qu'elles ont pleinement exercé le contrôle social qui leur est dévolu notamment par leur présence sur les sites des projets à l'insu des membres des bureaux d'ADV et par leurs capacités à amener les bureaux d'ADV à initier des procédures en vue de faire corriger des contrefaçons pendant l'exécution des projets.

Cette capacité d'action et d'influence des communautés reflète leur pleine participation au sens d'Arnstein (1969)

8.2.1.3. Synthèse de la réponse à la question de recherche

Il a été démontré sur la base des procédures et de la pratique du DCC à travers les données d'enquête que les communautés influencent le choix et la réalisation des infrastructures socioéconomiques sur leur territoire.

Toutefois, les données d'enquête montrent que dans 16,6% des cas étudiés, des politiques ou des tiers entretiennent de discrets liens avec les ADV et cela nous fait soupçonner que lorsqu'ils en ont l'opportunité, les politiques suscitent des candidatures de membres des bureaux.

Aussi, notre recherche a permis de démontrer que les communautés participent pleinement aux dispositifs de DCC. Cette conclusion fondée sur les réponses de 100% des participants à la recherche, apportent deux enseignements. Le premier enseignement est que les participants dont les candidatures sont suscitées par des chefs de village ne se sentent pas redevables vis-à-vis de ceux-ci et déclarent participer pleinement aux dispositifs. Le second enseignement est relatif à l'hypothèse de Arnstein (1969). L'auteure a conclu dans ses travaux que la participation l'emporte sur la non-participation et la coopération symbolique lorsque les communautés sont à l'origine des dispositifs participatifs or les données de la recherche montrent que les participants s'impliquent pleinement dans les dispositifs de DCC alors qu'ils ne sont

pas les initiateurs de ces dispositifs et des procédures qui gouvernent leur fonctionnement.

8.2.2. Réponse à la sous-question de recherche

Cette section vise à répondre à la sous-question de recherche sur la base des constatations faites au cours de la recherche. La sous-question était : quel regard les communautés portent-elles sur leur implication dans les dispositifs participatifs ?

Le but recherché est de comprendre si les communautés considèrent la participation dans les dispositifs du DCC comme un mode d'exercice de leur citoyenneté ou comme une démarche dont la finalité est purement utilitariste.

8.2.2.1. Les communautés et l'exercice de la citoyenneté

La notion de la citoyenneté réfère dans le contexte de notre recherche à l'organisation de la vie politique sous ses composantes exécutive, législative et judiciaire, élargie à la participation publique (Bickel, 2007). L'exercice de la citoyenneté par les communautés est analysé dans nos travaux comme la participation des communautés à la vie politique et aux choix publics. Notre préoccupation est de comprendre si les communautés considèrent leur participation aux dispositifs participatifs du DCC comme une affirmation de leur droit à participer aux choix publics.

Il ressort de l'analyse des données d'entrevues que les préoccupations relatives à la citoyenneté et aux droits humains ne ressortent aucunement des réponses des

participants. Les participants ne motivent pas leur implication dans les dispositifs de DCC par une quelconque volonté de souveraineté ou d'expression publique. Tous les participants motivent leur implication par la volonté d'aider au développement de leur communauté. Ce constat contraste avec les revendications de démarches participatives qui sont observées à travers le monde. Outre les activités électorales, la démocratie doit promouvoir la participation des citoyens bénéficiaires de l'action publique et les institutions de contrôle impartial du gouvernement (Duran et Truong, 2013). Le Bénin est un pays de démocratie pluraliste où les populations sont très politisées. Cette démarcation que font les participants entre leur implication dans les dispositifs participatifs et l'engagement citoyen en participation publique est surprenante. Il y a lieu de s'interroger sur les finalités pouvant justifier leur implication dans les dispositifs participatifs du DCC.

8.2.2.2. La participation comme une démarche dont la finalité est purement utilitariste
Nous utilisons le terme « utilitariste » en référence à la doctrine de John Stuart Mills sur l'utilitarisme (Jaquet et Cova, 2021). Pour les utilitaristes, une action est jugée bonne ou mauvaise selon qu'elle vise à accroître le bonheur ou non. Nous entendons donc par « une démarche dont la finalité est purement utilitariste » un engagement dans les dispositifs participatifs guidé par l'unique but de maximiser le bien-être de la communauté sans considération des contraintes méthodologiques, sociales, ou politiques.

L'analyse des motivations de l'implication des participants dans les dispositifs du DCC comme une démarche purement utilitariste trouve sa justification dans les réponses collectées lors des entrevues. En effet, tous les participants ont justifié leur implication par le désir de contribuer à améliorer l'accès de leur communauté aux services publics. Ils se fondent sur les mauvaises expériences vécues dans la mise en œuvre d'anciens projets de développement, les promesses non tenues des élus ou les projets d'infrastructure dont les travaux entamés n'ont jamais été terminés pour justifier leur légitimité à participer aux projets de DCC. Les participants considèrent qu'ils doivent s'impliquer puisque l'approche DCC leur permet de participer (Entrevues E, H, I, L traduites des langues fon et aïzo). Ils minimisent ainsi la dimension « participation publique » de leur engagement comme si le caractère communautaire de l'engagement efface son sens politique.

À notre avis, cette volonté des participants à faire percevoir leur participation publique comme un acte neutre est en soi, une stratégie politique visant à les rendre compatibles avec toutes les colorations politiques intervenant sur le territoire. L'environnement social au Bénin est très politisé et particulièrement dans les villages (Bierschenk et de Sardan, 1998) et il nous semble improbable que l'engagement participatif soit dépourvu de toute connotation politique. Ceci pourrait expliquer pourquoi la participation des citoyens est élevée et va au-delà d'une participation symbolique. Cependant, c'est l'homogénéité des réponses des participants sur leurs motivations qui nous a particulièrement interpellé. La stratégie politique que recouvre cette apparente

neutralité de la participation aux projets de DCC nous a sensibilisé aux subterfuges auxquels peuvent recourir les citoyens pour maximiser les chances de faire bénéficier les projets de DCC à leur communauté. Nous pensons que cette volonté d'effacer le sens politique de l'engagement participatif est un moyen de se prémunir contre d'éventuelles représailles des élus politiques locaux en cas de divergence d'opinion politique. Ces constatations sont aussi la démonstration que la présence des élus locaux dans le mécanisme d'acheminement des ressources de financement des projets de DCC crée à tort ou à raison un sentiment d'insécurité chez les membres des communautés bien que les procédures en place aient enlevé aux élus tout pouvoir de biaiser l'allocation des ressources de financement des projets de DCC.

8.2.2.3. Synthèse de la réponse à la sous-question

Nous avons conclu que les participants se refusent à considérer leur implication dans les dispositifs participatifs comme une volonté d'exercice de leur citoyenneté même si en réalité, il s'agit d'un acte d'expression dans l'espace public.

Les participants à la recherche nous ont montré qu'ils portent un regard pragmatique sur les élus locaux et les acteurs politiques en général en raison du cynisme qui caractérise leurs promesses et engagements électoraux. Ils adoptent donc diverses stratégies pour faire paraître leur engagement citoyen comme neutre dans le but de maximiser les bénéfices des projets de DCC pour leur communauté. Il nous a semblé

que le retrait de trois participants de la recherche s'inscrit aussi dans la logique de méfiance décrite ci-haut.

Cette posture pragmatique des participants est paradoxale aux attentes qu'ils expriment en termes de pérennité des ADV. S'ils étaient cohérents avec leur attitude distante vis-à-vis de la participation publique, mode d'expression citoyenne, ils se montreraient indifférents à la non-pérennité des ADV. En somme, les participants à la recherche sont au cœur d'un nœud de contradictions où se confrontent leur engagement au service de leur communauté, leur désir de démocratie et de participation publique et le comportement opportuniste qu'ils revendiquent pour camoufler la crise de confiance qu'ils nourrissent envers les élus. Mais il n'y a pas de doute que le service à la communauté et la participation à l'expression publique l'emportent sur les comportements opportunistes qui sont motivés par la volonté de demeurer durablement une partie prenante active dans le processus des choix publics et le désir de recevoir la reconnaissance de sa communauté.

En considérant que la participation citoyenne est effective en tant que moyen d'exercice de la citoyenneté et que les participants ne désirent pas y renoncer (d'où leurs attentes de pérennité des ADV), nous concluons que le comportement opportuniste qui se dégage de leur discours est une affiche de façade montrant qu'ils sont préparés à l'idée que l'expérimentation de l'approche de DCC puisse conduire à un échec comme les expériences vécues antérieurement. En reliant notre conclusion au constat fait précédemment dans cette thèse sur le fait que les discours des participants ne traduisent

aucunement des préoccupations sur la légitimité des institutions ou leur (re)légitimation, nous pouvons affirmer la fracture de la confiance entre les membres des communautés et les institutions ainsi que tout ce qui est perçu comme une incarnation des institutions (élus, partis politiques, ...).

8.3. DCC : mythe ou inflexion?

Dans cette section, nous nous demandons si le DCC est un mythe ou encore, s'il est le début d'une inflexion paradigmatique dans les politiques de développement socioéconomique des communautés locales.

L'approche de DCC suscite moult interrogations et nous avons noté le scepticisme de nombre de nos interlocuteurs sur le sujet tant dans le milieu universitaire que dans la vie sociale. Grâce aux résultats de nos travaux de recherche, nous démontrons que l'approche de DCC marque le début d'un changement de paradigme dans les politiques de développement des pays du Sud. Elle est une inflexion dans l'approche « top-down »

8.3.1. DCC : un mythe ?

Les mythes sont des sentiments, des représentations ou récits propres à une société et qui servent de véhicule à la surconscience (Bouchard, 2013). Ces représentations influencent le cours de l'histoire de la société par les symbolismes qu'elles confèrent aux institutions et aux idéologies. Ces mythes servent à interpréter les structures

sociales et les destinées individuelles ou collectives de la société (Claval, 2001). Bouchard (2013) et Claval (2001) soulignent le caractère irréel des mythes. Ainsi, se demander si l'approche de DCC est un mythe revient donc à s'interroger sur son applicabilité et son efficacité à produire des résultats. Cette question peut être justifiée par une méconnaissance de l'approche de DCC ou des effets de son expérimentation ou encore par les échecs et les traumatismes des 70 années d'expérimentation des politiques d'aide au développement.

Nous considérons que l'approche de DCC n'est pas un mythe car elle a permis de transformer les processus traditionnels d'allocation des services publics de base aux communautés locales et d'accroître l'accès aux services. L'intérêt de l'approche se trouve dans le processus par lequel elle est opérationnalisée et qui permet non pas de conduire l'intervention publique à la marge mais de la mettre en œuvre à partir d'un diagnostic au niveau national et de manière équitable.

Au cours de notre recherche, nous avons été témoin des expressions de satisfaction et de reconnaissance des participants aux dispositifs de DCC et nous avons constaté de visu la matérialité et l'utilité des projets de DCC réalisés.

Nous affirmons sans réserve que l'approche de DCC n'est pas un mythe mais nous mesurons pleinement que quelques précautions s'imposent sur le plan méthodologique avant de la positionner comme une inflexion paradigmatique.

8.3.2. DCC : l'amorce d'une inflexion paradigmatique dans les politiques publiques de développement ?

Pour analyser l'approche de DCC comme une inflexion paradigmatique ou non, il conviendrait d'abord de montrer qu'elle constitue un paradigme. Le DCC est présenté comme une approche, c'est-à-dire une démarche par laquelle les communautés sont responsabilisées pour mettre en œuvre les projets de développement de leur territoire. Cette approche introduit la participation des citoyens comme un nouveau moyen de mobilisation et de responsabilisation des communautés bénéficiaires des projets de développement pour accroître l'efficacité des projets à satisfaire les besoins des communautés.

Pour Thomas Kuhn, toute théorie scientifique se caractérise par une réalité dont la remise en question l'invalide dans sa globalité (Willet, 1996). Cette réalité désignée sous le mot paradigme peut recouvrir deux sens. Dans le premier sens, il recouvre l'ensemble des croyances, des valeurs et des techniques communes aux membres d'une discipline ou d'un champ social. Dans le deuxième sens, le paradigme peut désigner un élément caractéristique de son premier sens, comme un modèle explicatif de la réalité scientifique. En somme, un paradigme tire sa légitimité de sa capacité à donner aux chercheurs des ressources pour questionner des problèmes et trouver des solutions.

En partant des définitions de Kuhn, l'approche de DCC est un paradigme au sens de la deuxième définition car elle est fondée sur des valeurs et des techniques caractéristiques de la recherche en sciences sociales et sert de modèle explicatif d'une

réalité en développement international. L'approche de DCC satisfait les critères d'un paradigme scientifique mais sa justification comme une inflexion paradigmatique nous paraît précoce.

La pertinence d'un modèle explicatif repose sur sa capacité à prédire correctement d'autres faits (Willet, 1996). L'approche de DCC étant toute nouvelle, l'étendue des connaissances sur ses expérimentations n'est pas suffisante et importante pour permettre à la communauté scientifique de justifier la pertinence de ses apports à la science. Malgré l'ampleur des théories sur les vertus de la participation, les données empiriques démontrant son influence sur la démocratie sont rares (Michels, 2011). La science dispose de peu de données de terrain pour apprécier la réelle portée de l'approche de DCC et les conditions de sa généralisation.

L'introduction de la dynamique participative dans les procédures des choix publics est une avancée importante notamment dans le contexte des pays en développement où l'analphabétisme des populations oblige à trouver des mécanismes innovants pour assurer une participation inclusive. Les résultats obtenus de la mise en œuvre de l'approche de DCC nous font soupçonner l'amorce d'une inflexion paradigmatique en matière de participation citoyenne. L'opérationnalisation de la participation citoyenne dans les approches de DCC nous paraît encore loin d'une approche ascendante (bottom-up) au sens de Aydalot (1985) et Jourde (2014) car la participation citoyenne dans le DCC est restreinte à la phase opérationnelle du PSDCC et non à sa phase de conception.

En effet, elle n'est amorcée qu'une fois que le PSDCC est formalisé et que la nature des infrastructures à réaliser est définie.

Nous pensons que le développement socioéconomique est multidimensionnel et que le seul aspect de l'accroissement des services sociaux de base est insuffisant pour l'ancrer. La principale limite de l'approche de DCC est qu'elle ne donne aucune visibilité sur les étapes de progrès subséquentes à l'accroissement des services sociaux de base aux communautés. Il n'y a pas de littérature sur les potentialités de l'approche de DCC à mettre en œuvre des projets autres que ceux relatifs aux services sociaux de base et nos recherches n'ont pas permis d'identifier des expériences de projets de grande envergure réalisés dans le monde selon l'approche de DCC et de tels expériences seraient difficilement justifiables au regard des préoccupations de proximité et de développement communautaire que cible le DCC. Par ailleurs, les connaissances sur le sujet ne renseignent pas sur les influences des particularités culturelles et sociologiques du contexte d'opérationnalisation sur l'efficacité de l'approche. Nous concluons que l'approche de DCC est un modèle explicatif d'une théorie du développement des services de base que dessert le manque de connaissances scientifiques à son propos.

8.4. Recommandations formulées pour contribuer à améliorer le fonctionnement des dispositifs participatifs de l'approche de DCC

Sur un plan général, nous recommandons de favoriser l'implication en amont des communautés dans la conception des projets de DCC. Nous faisons aussi des

propositions visant d'une part à inciter les membres des communautés à d'avantage s'impliquer dans les bureaux des ADV/ADQ et d'autre part, à permettre de tirer avantage des acquis de la participation aux dispositifs de DCC pour implémenter le budget participatif dans les communes.

8.4.1 Donner de l'influence aux communautés dans la conception des projets de DCC et leurs dispositifs participatifs par la méthode du community planning

La méthode du community planning est une démarche structurée de concertation citoyenne dans laquelle les parties prenantes y compris les communautés collaborent sous la supervision d'experts indépendants pour penser l'avenir de leur territoire (Bacqué et Gauthier 2011). Il s'agit d'impliquer les communautés dans la planification des projets de DCC contrairement aux pratiques actuelles afin de leur permettre d'opiner autant sur les finalités à satisfaire par les projets de DCC que sur le design et le fonctionnement des dispositifs participatifs. De façon pratique, la mise en œuvre du community planning consisterait à :

- faire initier par l'État (acteurs institutionnels) sous le contrôle d'experts sectoriels avisés et indépendants une démarche de concertation des communautés dès l'étape d'identification de l'idée de projet ; les experts étant les garants de la rigueur et de l'éthique de la méthodologie de collecte et d'agrégation des données ;

- encourager l'implication des communautés et faire recueillir et synthétiser par les experts indépendants dans un rapport public les propositions des communautés sur la planification du projet ;
- faire élaborer un projet qui soit la meilleure synthèse des idées véhiculées dans le cadre de la concertation tout en satisfaisant aux exigences d'efficacité et de rendement de la dépense publique ;
- communiquer en toute transparence aux communautés les choix finaux de formalisation arrêtés pour le projet et justifier la pertinence de ces choix avant la mise en œuvre du projet.

Cette approche de planification qui tranche avec les pratiques de conception du PSDCC semble être la clé pour concevoir des projets consensuels dont l'efficacité d'exécution nous serait plus assurée. Son caractère inclusif confère un pouvoir de négociation aux communautés dès la phase d'initiation et elles s'impliqueront sans réserve dans sa mise en œuvre. Même si le processus de conception des projets peut paraître long et coûteux, cette méthode réduirait grandement le budget des charges de dissémination et de sensibilisation sur le projet et réhausserait qualitativement l'acceptation du projet et ses bénéfices pour la société.

8.4.2. Améliorer le fonctionnement des ADV dans leur conception actuelle

Si la participation dans les dispositifs de DCC est un fait émancipateur, l'implication des membres des bureaux est indispensable pour la mise en œuvre des décisions des assemblées des communautés. Et les données du terrain ont ressorti les exigences induites pour les membres de bureaux en termes d'implication pour la réussite du projet et parfois au détriment de leurs activités économiques. Aussi, il est un fait que tous les participants ne développeront pas les compétences requises pour exercer les rôles de membres de bureaux (Talpin, 2008).

Pour encourager les membres des bureaux à maintenir le niveau d'implication approprié pour la réussite des projets, nous suggérons qu'un budget dédié à l'animation de la dynamique communautaire soit intégré dans les ressources allouées pour la conduite des projets. Ce budget pourrait être utilisé sous le contrôle de l'Assemblée des membres pour rembourser un forfait de frais de transport aux membres des bureaux lorsque de telles dépenses seraient occasionnées dans des circonstances précises. Cette disposition permettra également de rendre attractif le rôle de membre de bureaux et conforterait l'indispensable rotation des participants dans ces rôles. Cette proposition vise aussi à éviter de restreindre la participation aux membres des communautés les plus nantis.

8.4.3. Pérenniser les ADV avec un relais budget participatif

Nous avons relevé que la pérennité des ADV/ADQ est un défi qui peut annihiler tous les efforts consentis pour capaciter les communautés.

Nous recommandons que les communes intègrent le budget participatif à leur programme d'investissement. Il s'agirait de planifier un budget participatif pour relayer les projets de DCC terminés et pour maintenir et approfondir la dynamique communautaire.

L'opérationnalisation du BP permettrait d'une part de capitaliser le pouvoir d'agir acquis par la communauté et d'élargir l'horizon de son exercice au-delà des projets DCC. D'autre part, dans un contexte où les ressources financières des communes sont assez limitées, celles-ci tireraient avantage de l'investissement consenti par l'État à travers le financement du DCC pour consolider leur espace local de démocratie participative.

Cette démarche contribuerait à accroître la cohérence entre l'action publique locale et les besoins de la communauté et à favoriser sous l'effet de l'apprentissage et de l'expérience, l'éclosion des talents. La participation citoyenne dans le contexte de notre terrain de recherche amorcerait ainsi une phase où le poids des budgets disponibles ainsi que la variété et l'importance des talents disponibles permettraient de mettre en œuvre des projets pouvant avoir des envergures et niveaux de complexité supérieurs aux projets d'infrastructures du DCC.

8.5. Limite méthodologique

Dans le cadre de cette recherche, certaines réalités du terrain nous ont contraint à opérer certains choix méthodologiques qui ont restreint la portée de nos ambitions initiales de

recherche. Bien que ces choix ne remettent en cause ni la qualité des données collectées, ni l'éthique et la rigueur du chercheur dans la collecte et l'analyse des données, nous nous devons de signaler la limite de la recherche liée à la sélection des cas.

Nous avons expliqué dans la thèse les difficultés rencontrées sur le terrain de recherche pour sélectionner les cas d'études. Nous avons relevé dans nos conclusions que la non-pérennité des ADV/ADQ est un défi pour les communautés. Elle est aussi le facteur majeur qui nous a amené à apporter certaines modifications à nos choix méthodologiques. En effet, le PSDCC étant en phase de clôture, les ADV/ADQ étaient dévitalisées et il a été difficile de les réunir. Nous avons eu des contacts personnels avec des présidents ou des secrétaires d'ADV et dans toutes les localités, la difficulté de réunir les communautés en assemblée générale était réelle. Nous pouvons témoigner des difficultés rencontrées pour réunir seulement les trois membres de bureaux d'ADV/ADQ afin de collecter les données. Nous avons donc dû renoncer à notre objectif de :

- sélectionner quatre villages du département de l'Atlantique au sud du Bénin dans le but de ressortir à l'issue de la recherche les éléments de convergence et de divergence qui caractérisent la participation des communautés locales ;
- faire de l'observation directe par approche descriptive pour collecter des données sur la participation des communautés au cours des réunions et assemblées.

En conséquence, nous avons mené une étude de cas unique et nos conclusions ne permettent pas de présenter un panorama de la participation permettant de montrer les effets de l'homogénéité ou de l'hétérogénéité des cas comme nous le souhaitons. De plus l'impossibilité de l'observation directe fait que la parole des communautés dans le cadre de la recherche est limitée à celle des membres des bureaux d'ADV/ADQ.

8.6. Contribution de la recherche

Notre thèse apporte un éclairage nouveau sur la participation citoyenne dans les dispositifs de DCC. Le modèle théorique d'analyse de la participation que nous avons conçu, offre un cadre d'analyse dont l'originalité est de combiner les travaux d'Arnstein (1969) avec des préoccupations relatives à l'efficacité de l'action publique, la légitimité des institutions publiques et la cohésion sociale. La thèse développe un cadre conceptuel qui permet la critique radicale des projets de DCC et l'évaluation de leur efficacité à habiliter et autonomiser les communautés locales.

L'application du modèle d'analyse de la participation au terrain de recherche et le modèle empirique de la participation qui en a résulté offrent une perspective de la dynamique participative dans les dispositifs de DCC. Elle nous enseigne que la participation citoyenne est effective dans les dispositifs de DCC même si la portée réelle des projets en termes d'habilitation et d'autonomisation reste limitée.

Les résultats de la recherche ont montré l'influence des particularités locales (socioculturelles, matérielles) sur la dynamique participative dans les dispositifs du

DCC. Le modèle empirique généré grâce données du terrain atteste de la validité du modèle théorique.

En nous engageant dans la recherche, notre ambition était aussi de proposer un modèle d'analyse de la participation pouvant permettre la compréhension d'un contexte de pays en développement en raison de la rareté de tels outils théoriques ancrés. Notre souhait est que le modèle d'analyse de la participation soit éprouvé par son usage dans de multiples études de cas dans des contextes de pays en développement.

CONCLUSION

Notre recherche de thèse de doctorat a été inspirée par notre intérêt pour le service public, la conviction de l'exigence d'équité qui doit gouverner la mise à disposition des services publics aux citoyens. Nous nourrissons le désir de mener une réflexion critique sur les pratiques de mise à disposition des services aux populations et les conclusions de cette thèse de doctorat contribuent à accroître les connaissances sur l'approche de DCC.

L'approche de DCC suscite chez la plupart des observateurs un sentiment de réserve fondée d'une part sur les multiples échecs de politiques et stratégies de développement des pays dits du Sud depuis les années 1950 et d'autre part, sur l'implication de la Banque mondiale comme une caution intellectuelle et financière à son enracinement. Sondarjee (2020) a démontré que l'intérêt de la Banque mondiale pour les alternatives participatives était justifié par leurs apports en données pour renforcer la rationalité technocrate néolibérale et non par une volonté de planifier des programmes de développement suivant une méthode ascendante (bottom-up). Dans notre recherche, nous n'avons pas cherché à justifier ou contester cette réserve fondée à tort ou à raison sur les critiques du modèle néo-libéral qu'incarnent le FMI et la BM dans l'imaginaire collectif.

Notre recherche de thèse a été motivée par la soif de savoir, de comprendre les causes des échecs successifs des politiques de développement notamment des pays du Sud mais aussi par le désir de contribuer à engager la réflexion sur de nouvelles voies

pouvant permettre l'amorce d'un développement dont les effets bénéficieraient à tous les membres de la communauté.

Le sud du Bénin a été choisi comme le terrain d'étude pour la partie pratique de la recherche car nous avons une proximité de langue et de culture avec certaines ethnies de la population. La mobilisation des participants sur le terrain de recherche a été un défi en raison de contraintes liées au fonctionnement des dispositifs participatifs et à la disponibilité des acteurs locaux engagés dans ces dispositifs. Toutefois, nous avons déployé des stratégies pour redimensionner la recherche aux personnes disponibles et qui ont montré de l'intérêt à y participer. Les stratégies de redimensionnement de la recherche ont été adoptées en cohérence avec les normes éthiques de recherche et ont consisté à restreindre le champ de recherche à la commune d'Abomey-Calavi contrairement à notre désir initial de choisir des villages (cas multiples) dans deux communes distinctes dans le but de comparer les cas multiples pour rechercher les similitudes et les différences qui se dégagent dans le fonctionnement des dispositifs participatifs. La limitation du champ de recherche à la seule commune d'Abomey-Calavi a induit une homogénéité des traits caractéristiques des villages étudiés et ceci a justifié la renonciation à la comparaison des cas multiples. Notons que les contraintes du terrain de recherche n'ont entraîné aucun changement dans la méthodologie de collecte et de traitement des données et dans l'application des règles éthiques en vigueur à l'Université du Québec en Outaouais.

Les données de la recherche ont permis de répondre à la question de recherche et à la sous-question. La recherche a permis de dresser un portrait de la participation dans les dispositifs de DCC. Les relations du modèle d'analyse ayant servi de cadre de référence à notre étude ont été vérifiées et un modèle empirique de la participation dans les dispositifs de DCC été établi.

Dans cette thèse, nous avons eu l'ambition d'étudier les rôles des organisations non-gouvernementales dans la participation des communautés aux dispositifs du développement conduit par les communautés. Mais l'absence de ces acteurs des parties prenantes du Projet de services décentralisés conduits par les communautés et nos contraintes de terrain nous ont amené à sortir ces acteurs des participants à la recherche. Nous pensons que les ONG et OSC structurées sur le plan organisationnel devraient contribuer à l'efficacité des dispositifs de DCC par un appui à la formalisation des ADV et à l'éducation au militantisme de leurs membres. La définition des contours de leur implication et des coûts de leur contribution restent des modalités pratiques que les parties prenantes devront arrêter.

S'agissant du principe même de faire conduire les projets d'infrastructures socioéconomiques de base par les communautés, il a été conclu que les dispositifs de DCC sont appropriés pour conduire et atteindre les objectifs de réalisation de projets de DCC. Les résultats de notre recherche nous font conclure que l'approche de DCC est le premier niveau d'une démarche d'amélioration de la participation des communautés à la mise en œuvre des politiques publiques. Néanmoins, il nous semble

important de relativiser sa portée car elle ne couvre pas la réalisation des infrastructures de services dont la conception technique est plus complexe.

Outre la portée du DCC, la question de la pérennité des ADV et des implications de l'approche pour l'habilitation des communautés a été analysée. Ainsi, nous avons relevé que la diversité des membres des ADV enrichit leur représentativité mais elle accentue la non-homogénéité des groupes notamment sur le critère de niveau d'éducation et révèle les limites des ADV à piloter des projets plus complexes.

Notre recherche a permis de démontrer l'effectivité de la participation des communautés à la mise en œuvre des politiques publiques et il nous paraît important de questionner dans nos prochains travaux de recherche les avenues permettant d'impliquer activement les communautés dans la conception des politiques publiques. Ce questionnement appelle une réflexion plus large sur la légitimité des institutions politiques et plus particulièrement sur les contraintes que les exigences croissantes de participation citoyenne imposent aux élus dans l'exécution de leur mandat.

Dans ce contexte mouvant où les élus doivent concéder une partie de leur pouvoir malgré la légitimité acquise par le vote, les transformations sociales imposent le décentrement des démocraties, des exigences de proximité et d'impartialité des élus vis-à-vis des administrés, toutes choses qui renforcent la pertinence des dispositifs participatifs à l'instar du budget participatif, des projets de DCC, des assemblées citoyennes et autres dispositifs à constituer des alternatives innovantes aux mécanismes

de décision des choix publics (Bierschenk et de Sardan, 1998 ; Bacqué et al., 2005 ; Talpin, 2008).

Dans le cas du sud du Bénin, tel que nous l'avons constaté, les projets de DCC ont permis de fournir des équipements de services de base aux communautés. Dans une perspective longue de développement des territoires, nous considérons que l'accroissement de la complexité des infrastructures et des capacités d'action des communautés finira par devenir une contrainte qui s'imposera aux gouvernements qui recourent à l'approche de DCC soit par leur propre volonté ou à cause de la montée des demandes de participation des communautés. Il serait curieux de voir si la demande en participation des communautés pourrait amener les États à leur reconnaître « un droit de participation » comme la vague des conférences nationales à l'origine de la démocratisation au début des années 1990 en Afrique subsaharienne.

Pour intégrer cette contrainte, l'approfondissement des dispositifs participatifs par l'implication des communautés dans la définition et peut-être la conduite de projets structurants nous semble être une prochaine étape à explorer. Cet approfondissement des dispositifs de DCC suppose des préalables à satisfaire notamment dans la définition du palier territorial optimal pouvant porter les projets structurants pour l'économie, de la masse critique d'utilisateurs nécessaire pour assurer la viabilité des projets ainsi que des procédures d'exécution de projets adaptées. En raison des particularités des communautés locales (faible scolarisation, regroupement sur de petits territoires, etc.) et de la complexité technique des projets structurants, de nouveaux acteurs comme les

ONG et les firmes internationales pourraient valablement contribuer à la bonne exécution des projets de DCC. Il s'agirait de trouver la bonne combinaison de ressources et de processus de manière à garantir l'efficacité dans l'exécution des projets sans dénaturer la dynamique communautaire qui fait la spécificité de l'approche.

ANNEXES

Annexe 1 : Feuille d'information sur la recherche

FEUILLET D'INFORMATION SUR LA RECHERCHE

Madame, Monsieur,

Nous sollicitons votre participation à une étude sur la participation citoyenne des communautés dans la mise en œuvre de l'approche de Développement Conduit par les Communautés (DCC). Cette étude s'inscrit dans le cadre d'une recherche de thèse de doctorat qui sera soutenue à l'université du Québec en Outaouais (UQO).

Notre projet vise à explorer et à comprendre si les conditions de la participation citoyenne permettent aux communautés d'avoir une prise sur les processus du DCC. Nous examinerons les objectifs du DCC, les relations entre les communautés et les institutions ainsi que les relations au sein même des communautés.

Pour cette étude, nous réalisons une enquête au moyen d'entrevues auprès de l'un des groupes suivants : 1. Président ou représentant d'associations / communautés villageoises ; 2. Secrétaires et trésoriers membres de bureaux d'associations / groupement de communautés villageoises ; 3. Agents de projets du PSDCC ; 4. Expert national en suivi-évaluation du DCC ; 5. Membres d'organisations de la société civile intervenants auprès des communautés ; 6. Élus locaux de territoires abritant des projets de DCC.

L'entrevue durera 60-90 minutes. L'entrevue sera enregistrée en audio afin que nous puissions rapporter de façon exacte vos commentaires.

Nous vous assurons que l'anonymat des participants est garanti et que vos commentaires narratifs ne seront utilisés qu'à des fins analytiques. Nous pouvons également garantir la confidentialité de votre participation à cette étude.

Aucune compensation n'est versée pour votre participation à cette enquête.

Ce projet de recherche a été approuvé par le processus d'examen éthique de l'Université du Québec en Outaouais. Il n'y a aucun risque pour votre participation à cette étude et, le cas échéant, l'équipe de recherche s'efforcera de les limiter. Si vous avez des questions ou si vous avez besoin de plus d'informations sur l'évaluation éthique de ce projet, veuillez communiquer avec Monsieur André Durivage (819 595-3900, poste 1781), président du comité d'éthique de la recherche de l'Université du Québec en Outaouais.

Pour plus de renseignements sur ce projet de recherche, veuillez communiquer avec James Allabi, doctorant en sciences sociales appliquées, à allj15@uqo.ca

Nous vous remercions de votre intérêt et de votre participation (potentielle) à notre étude.

Cordialement,

James Allabi,

Doctorant en sciences sociales appliquées
Université du Québec en Outaouais

Allj15@uqo.ca

Annexe 2 : Formulaire de consentement



Université du Québec en Outaouais
Case postale 1250, succursale B, Hull
(Québec), Canada J8X 3X7
Téléphone (819) 595-3900
www.uqo.ca

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

Titre du projet de recherche : Participation citoyenne dans les processus de mise en œuvre de l'approche du développement conduit par les communautés (DCC)

Chercheur : James Sédjro M. O. Allabi, Doctorant en sciences sociales appliquées.

Département : Sciences sociales et Travail social

Directeurs de recherche : M. Dimitri Della Faille et M. Thomas Collombat

Par la présente, nous sollicitons votre participation à la recherche en titre, qui vise à mieux comprendre la participation citoyenne des communautés locales dans la mise en œuvre de l'approche de Développement Conduit par les Communautés (DCC). Cette étude s'inscrit dans le cadre d'une recherche de thèse de doctorat qui sera soutenue à l'université du Québec en Outaouais (UQO).

Notre projet vise à explorer et à comprendre si les conditions de la participation citoyenne permettent aux communautés d'avoir une prise sur les processus du DCC. Nous examinerons les objectifs du DCC, les relations entre les communautés et les institutions ainsi que les relations au sein même des communautés.

Ce projet de recherche a fait l'objet d'une approbation éthique du comité d'éthique de la recherche de l'UQO (Université du Québec à Outaouais).

Votre participation à ce projet de recherche consiste à être interviewé sur votre implication dans la mise en œuvre du DCC pendant soixante (60) à quatre-vingt-dix (90) minutes. Elle se déroulera selon le lieu et à l'horaire qui vous convient. Les entrevues seront individuelles et enregistrées pour faciliter la transcription électronique. Nous vous poserons quelques questions tout en restant ouvert à la manière dont vous répondez et en respectant votre point de vue, votre autonomie et votre liberté de réponse.

Les données recueillies par cette étude seront confidentielles, c'est-à-dire qu'en aucun moment nous n'identifierons pas les noms des personnes ayant fourni les informations. Les résultats de l'étude seront codifiés et diffusés dans une thèse de Doctorat

Les données recueillies seront conservées dans notre ordinateur et un disque dur externe et seront protégées par un mot de passe avant d'être détruites cinq (5) ans après la fin de la recherche. Mais les analyses qui en découlent pourraient être utilisées pour d'autres études, articles et publication, si vous y consentez.

Votre participation à cette étude se fait sur une base volontaire, mais nous sollicitons votre participation, car elle nous sera d'une grande utilité pour comprendre les processus de mise en œuvre du DCC et ses effets sur les communautés locales. Vous pouvez choisir de ne pas répondre à certaines questions sans que cela ait une incidence sur votre participation. Vous pouvez aussi, une fois l'entrevue terminée,

demander que les réponses fournies à l'une ou plusieurs des questions soient effacées de l'enregistrement. À tout moment, vous pouvez aussi vous retirer de l'étude sans préjudice et vos informations seront automatiquement effacées. La participation à cette recherche ne comporte aucun risque. Toutefois, le fait de participer à l'avancement des connaissances sur la compréhension des effets de la participation citoyenne dans la mise en œuvre du DCC comporte des bénéfices pour toute la société. Aucune compensation n'est accordée pour la participation à cette étude.

Pour toute question sur la recherche en cours, veuillez nous contacter au +1(819)593-2443, allj15@uqo.ca. Vous pouvez également communiquer avec mes directeurs de recherche : M. Dimitri Della Faille, professeur à l'Université du Québec en Outaouais Tel : +1(819)595-3900 poste 2503, courriel : dimitri.dellafaille@uqo.ca et M. Thomas Collombat, professeur à l'Université du Québec en Outaouais, Tel : +1(819)595-3900 poste 4477, courriel : thomas.collombat@uqo.ca. Ou pour les informations sur l'éthique de cette recherche, veuillez contacter M. André Durivage, président du Comité d'éthique de la recherche de l'Université du Québec à Outaouais, au +1(819)595-3900 poste 1781, (andre.durivage@uqo.ca).

Votre signature atteste que vous avez clairement compris les renseignements concernant votre participation au projet de recherche et indique que vous acceptez d'y participer librement. Elle ne signifie pas que vous acceptez d'aliéner vos droits et de libérer le chercheur ou les responsables de leurs responsabilités juridiques ou professionnelles. En conséquence, vous ne devrez jamais hésiter à demander des éclaircissements ou de nouveaux renseignements au cours du projet.

Afin de préserver vos données personnelles et votre identité, les données seront anonymes, et nous nous engageons à respecter ultérieurement les mêmes règles d'éthique que pour le présent projet. Il n'est pas nécessaire de consentir à ce volet pour participer à la présente recherche. Si vous refusez, vos données seront détruites cinq (5) ans après la fin du présent projet. Si vous acceptez, vos données seront conservées après la fin du présent projet pour une utilisation ultérieure.

- J'accepte que l'entrevue soit enregistrée *en mode audio*
- Je préfère que l'interviewer prenne des notes et n'enregistre pas l'entrevue
- J'accepte que les informations que je donne soient utilisées pour les recherches, articles et publications ultérieurs

Après avoir pris connaissance des renseignements concernant ma participation à ce projet de recherche, j'appose ma signature signifiant que j'accepte librement d'y participer. Le formulaire est signé en deux exemplaires et j'en conserve une copie.

_____	_____	_____
Nom du participant	Signature du participant	Date
_____	_____	_____
Nom du chercheur	Signature du chercheur	Date

**Annexe 3 : Guide d'entretiens avec les présidents, secrétaires et trésoriers des
ADV**

Université du Québec en Outaouais



**Département des sciences sociales
Doctorat en sciences sociales appliquées**

Projet de thèse

La participation citoyenne dans les processus de décision et de mise
en œuvre de l'approche du développement conduit par les communautés (DCC)

QUESTIONNAIRE D'ENTREVUE N°1

(Pour secrétaires, trésoriers de groupement de
communautés et autres personnes impliquées avec les communautés)

Par
James Allabi

Juillet 2018

QUESTIONNAIRE D'ENTREVUE (groupe des secrétaires et trésoriers)

INFORMATION SOCIO-DEMOGRAPHIQUE : les questions 1 à 7 servent à collecter de l'information sociodémographiques et seront codées afin de sauvegarder l'anonymat des participants au sondage.

IMPLICATION DANS LES PROCESSUS DU DCC : les questions 8 à 18 portent sur l'implication dans des activités concourant au DCC (engagement formel dans des organisations ou non, bénéficiaires, ...)

1. Je suis :

Homme ___

Femme ___

2. Mon âge est ?

- de 20 ___

20-25 ___

26-30 ___

31-35 ___

36-40 ___

41-45 ___

46-50 ___

51 et + ___

3. Mon pays ou région de naissance est ?

Village ___

Abomey-Calavi ___

Autre département ___

Hors du Bénin ___

Autre (Veuillez préciser) ___

4. Êtes-vous une personne autochtone du village

Oui ___ (Veuillez préciser depuis combien de temps vous y habitez _____)

Non ___

5. Quelle est votre première langue (ou celle à laquelle vous êtes le plus familier) ?

Fon ___

Aïzo ___

Yoruba ___

Mina ___

Autre ___ (Veuillez préciser _____)

6. Mon niveau d'éducation le plus élevé est ?

CEP (certificat d'études primaires) ___

BEPC (Brevet d'études de premier cycle) ___

CAP (Certificat d'aptitude professionnelle) ___

Baccalauréat ___

Niveau universitaire ___

Universitaire (diplômé de premier cycle) ___

Universitaire (diplômé de 2ème et 3ème cycles) ___

7. Occupation

Étudiant ___ (Temps plein ___ Temps partiel ___)_

Sans emploi ___

Occupation _____ (Temps plein ___ Temps partiel ___)_

Autre ___ (Veuillez indiquer _____)_

8. Implication dans la communauté

Association professionnelle ou corporatiste (Veuillez indiquer _____)

Association communautaire (Veuillez indiquer _____)

Individuelle

9. Type d'implication

Membre du bureau directeur d'une organisation

Non engagé auprès d'une organisation

Autre (Veuillez indiquer _____)

10. Motivation du participant

Qu'est-ce qui motive votre implication ?

11. Êtes-vous satisfaits des résultats de votre implication pour la communauté ?

Oui Non

Expliquez!

16. Que suggèreriez-vous pour améliorer les procédures de sélection des projets à réaliser ?

17. Les organes de gouvernance de l'organisme sont-ils en place ?

Oui Non

Si oui, nommez-les!

18. Comment les membres des organes de gouvernance sont-ils désignés ?

19. Par quel moyen valorise-t-on la rotation des membres dans les fonctions électives ?

20. Par quel moyen s'assure-t-on de véhiculer la promotion du genre féminin dans les élections au sein des organes de gouvernance ?

Annexe 4 : Guide d'entretiens avec les techniciens et experts du PSDCC

Université du Québec en Outaouais



**Département des sciences sociales
Doctorat en sciences sociales appliquées**

Projet de thèse

La participation citoyenne dans les processus de décision et de mise en œuvre de l'approche du développement conduit par les communautés (DCC)

QUESTIONNAIRE D'ENTREVUE N°2

(Pour les agents de projets du PSDCC,
l'expert national en suivi évaluation et les élus)

Par
James Allabi

Juillet 2018

QUESTIONNAIRE D'ENTREVUES N°2 (Autres participants)

INFORMATION SOCIO-DEMOGRAPHIQUE : les questions 1 à 2 servent à collecter de l'information sociodémographiques et seront codées afin de sauvegarder l'anonymat des participants au sondage.

CONCEPTION ET OPÉRATIONNALISATION DU DCC : les questions 3 à 17 portent sur les objectifs du DCC, son opérationnalisation et les résultats obtenus.

1. Je suis :

Homme ____

Femme ____

2. Occupation

Occupation _____

Objectifs du DCC

3. Comment définiriez-vous le Développement Conduit par les Communautés (DCC) ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

4. Selon vous, pourquoi l'État du Bénin a-t-il opté pour l'approche DCC ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

5. Quel est votre rôle dans la mise en œuvre du DCC ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

6. Comment concevez-vous le rôle des populations dans la mise en œuvre du DCC ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

7. Selon vous, quel doit être le rôle des autorités locales dans la mise en œuvre du DCC ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Mise en œuvre du DCC

8. En pratique, pensez-vous les vertus participatives du DCC sont effectives dans les relations entre les institutions (PSDCC / Autorité municipales) et les populations ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

9. Pensez-vous les vertus participatives du DCC sont effectives dans les relations au sein des groupements (dispositifs participatifs) ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

10. Par quel moyens l'État s'assure-t-il de l'effectivité de la participation citoyenne dans les groupements (citez trois outils de contrôle / mesure) ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

11. Y a-t-il pas des risques de manipulation politique ou d'accaparement des résultats du DCC par des autorités politiques (attribution de terrain pour les projets, ...) ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

12. Comment qualifieriez-vous l'approche de DCC ? Approche top-down / bottom-up ou mixte et pourquoi ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Résultats du DCC

13. Pourriez-vous nous présenter le mécanisme de suivi-évaluation des projets DCC ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

14. Quel rôle jouent les communautés dans le suivi des projets ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

15. En comparaison aux objectifs du DCC, pensez-vous que le DCC permet d'atteindre les objectifs de développement qui lui sont assignés ? Comment ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

16. Au regard de votre pratique, quelles sont les faiblesses du DCC ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

17. Quelles améliorations proposeriez-vous pour accroître les résultats du DCC

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

LISTE DES RÉFÉRENCES

- Abraham-Frois, G. et B. Desaignes (2003). « Du "consensus de Washington" au "consensus Stiglitzien". » *Revue d'économie politique* 113(1): 1-13.
- Adelman, I. (2002). « Les idées fausses de la théorie du développement et leurs implications pratiques. » dans Meier, G.M. et J.E. Stiglitz (dir). *Aux frontières de l'économie du développement : le futur en perspective*. Paris, Éditions Eska: 87-112.
- Albert, M.-N. et M.-J. Avenier (2011). « Légitimation de savoirs élaborés dans une épistémologie constructiviste à partir de l'expérience de praticiens. » *Recherches qualitatives* 30(2): 22-47.
- Amin, S. (1989). *La faillite du développement en Afrique et dans le tiers monde : une analyse politique*. Paris, L'Harmattan.
- André, P., P. Martin et G. Lanmafankpotin (2012). « Participation citoyenne. » *Dictionnaire encyclopédique de l'administration publique* [en ligne] https://dictionnaire.enap.ca/dictionnaire/docs/definitions/defintions_francais/participation_citoyenne.pdf, consulté le 20 mai 2021.
- Arnstein, S.R. (1969). « A Ladder of Citizen Participation. » *Journal of the American Institute of Planners* 35(4): 216-224.
- Avenel, C. (2014). « La "cohésion sociale" : de quoi parle-t-on ? Clarifier le concept pour consolider un nouveau modèle d'action. » dans Guégen, J.-Y. *L'année de l'action sociale 2015 : Objectif autonomie*. Malakoff, Dunod: 119-136.
- Avenier, M.-J. (2011). « Les paradigmes épistémologiques constructivistes : post-modernisme ou pragmatisme ? » *Management & Avenir* (3): 371-390.
- Aydalot, P. (1985). *Économie régionale et urbaine*. Paris, Économica.
- Azoulay, G. (2002). *Les théories du développement : du rattrapage des retards à l'explosion des inégalités*. Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- Azoulay, G. (2011). « Les nouvelles formes de l'aide publique au développement et l'éventuel "retour de l'État" dans les pays d'Afrique subsaharienne. » *Mondes en développement* (1): 57-70.
- Bacqué, M., H. Rey et Y. Sintomer (2005). *Gestion de proximité et démocratie participative: Une perspective comparative*. Paris, La Découverte.

- Bacqué, M.-H. et Y. Sintomer (2011). *La démocratie participative : histoire et généalogie*. Paris, La Découverte.
- Bacqué, M. & Gauthier, M. (2011). Participation, urbanisme et études urbaines: Quatre décennies de débats et d'expériences depuis « A ladder of citizen participation » de S. R. Arnstein. *Participations*, 1, 36-66.
- Bacqué, M.-H. et C. Biewener (2015). *L'empowerment, une pratique émancipatrice ?* Paris, La Découverte.
- Benbasat, I., D. Goldstein et M. Mead (1987). « The Case Research Strategy in Studies of Information Systems. » *MIS Quarterly* 11(3): 369-386.
- Bénin (République du) (1990). Loi 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin.
- Bénin (République du) (2008). Décret n° 2008-276 du 19 Mai 2008 portant création du Fonds d'Appui au Développement des Communes (FADeC).
- Bernard, P. (1999). « La cohésion sociale : critique dialectique d'un quasi-concept. » *Lien social et Politiques* (41): 47-59.
- Beuret, J-E, & Cadoret, A. 2015. La participation citoyenne à l'action publique : construire des décisions ou un capital pour l'action ? *Canadian Journal of Regional Science / Revue canadienne des sciences régionales* 38(1/3), 21-28.
- Bickel, J.-F. (2007). « Significations, histoire et renouvellement de la citoyenneté. » *Gérontologie et société* 30(120): 11-28.
- Bierschenk T., J.-P. Chauveau J.-P. et J.-P. Olivier de Sardan (2000). *Courtiers en développement : les villages africains en quête de projets*. Paris, Karthala.
- Bierschenk T. et J.-P. Olivier de Sardan (dir.) (1998). *Les Pouvoirs au village. Le Bénin rural entre démocratisation et décentralisation*. Paris, Karthala.
- Blais, M., & Martineau, S. (2006). L'analyse inductive générale : description d'une démarche visant à donner un sens à des données brutes. *Recherches qualitatives*, 26(2), 1-18.
- Blau, P.M. (1964). *Exchange and power in social life*. New York, Wiley.
- Blondiaux, L. & Fourniau, J. (2011). Un bilan des recherches sur la participation du public en démocratie : beaucoup de bruit pour rien ?. *Participations*, 1, 8-35.

- Boggs, C. (2001). « Social capital and political fantasy: Robert Putnam's bowling alone. » *Theory and Society* 30(2): 281-297.
- Boutin, G., (2018). *L'entretien de recherche qualitatif. Théorie et pratique*, Québec : Presses de l'Université du Québec. ISBN 978-2-7605-4999-9.
- Bouchard, G. (2013). « Pour une nouvelle sociologie des mythes sociaux : Un repérage préliminaire. » *Revue européenne des sciences sociales* 1(1): 95-120.
- Boukari-Yabara, A. (2012). « Le Bénin, une stabilité exceptionnelle. » *Relations* (756): 28-29.
- Bourdieu, P. (1980). *Le sens pratique*. Paris, Éditions de Minuit.
- Bouvet, J. (2015). « La discrète mue idéologique du Fonds monétaire international. » *Regards croisés sur l'économie* 2(2): 187-190.
- Brasseul, J. (2008). *Introduction à l'économie du développement*. Paris, Armand Colin, Collection Cursus, 3^e édition.
- Calame, P. (2008). « Gouvernance : le contre-exemple asiatique ? » dans Bellina, S., H. Magro et V. de Villemeur (dir.). *La gouvernance démocratique : un nouveau paradigme pour le développement*. Paris, Karthala / Ministère des affaires étrangères et européennes, France: 51-68.
- Campbell, B. (2009). « La recherche pour le développement : où en sommes-nous ? » *The European Journal of Development Research* 21(1): 26-31.
- Cao Tri, H., P. Nhu Hô, J. Bousquet, P. Dockès, B. Rosier, H. I. El-Mously et R. Colin (1988). *Développement endogène : aspects qualitatifs et facteurs stratégiques*. Paris, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).
- Cernea, M. M. (1998). *La dimension humaine dans les projets de développement : les variables sociologiques et culturelles* (Ser. Économie et développement (Paris, France). Éditions Karthala.
- Cissé, A. (2015). « Inégalités de genre et pauvreté des femmes en Afrique subsaharienne. » *Aspects sociologiques* 22(1): 19-33.
- Claval, P. et J. L. Rouffignat (2001) « Mythe et connaissance scientifique dans l'histoire de la pensée géographique. » *Cahiers de géographie du Québec* (45): 349-368

Coopération belge au développement (La) (2006). *Evaluation du thème « Appui à la décentralisation et gouvernance locale, Étape 2 : Etudes de terrain Le Bénin*. Paris, IRAM.

Coulibaly, D., et L.D. Omgba (2021). « Why are some african countries succeeding in their democratic transitions while others are failing ? » *Oxford Economic Papers* 73(1), 151-177.

Courtin, C. (2011). « Les programmes de l'Union européenne vers les sociétés civiles africaines. » *Revue Tiers Monde* (1): 117.

Creevey, L., E. , M. Subramaniam et M. Bdiaye (1997). *Report on the Impacts of Grassroots Management Training in India*, The Economic Development Institute, EDI Evaluation Studies Number ES98-7. Washington, The World Bank.

Dardot, P. et C. Laval (2010). « Néolibéralisme et subjectivation capitaliste. » *Cités* (41): 35-50.

Denis, J., Guillemette, F. & Luckerhoff, J. (2019). Introduction : les approches inductives dans la collecte et l'analyse des données. *Approches inductives*, 6(1), 1-9.

Dietrich, M. et J. Krafft (2008). « À la recherche d'une théorie de la firme pertinente historiquement. Retour sur le cas d'intégration verticale General Motors / Fisher Body (1926). » *Innovations* 27(1): 87-99.

Dufy, C. et C. Thiriot (2013). « Les apories de la transitologie : quelques pistes de recherche à la lumière d'exemples africains et post-soviétiques. » *Revue internationale de politique comparée* (3): 19-40.

Dunn, M. (2013). « Inside the capitalist firm: An evolutionary theory of the principal agent-relation. » *Potsdam Economic Studies*, Potsdam, Universität Potsdam.

Duran, P. et F. Truong (2013). « La participation politique : nouvelles dimensions, nouveaux problèmes. » *Idées économiques et sociales* 3(3): 4-7.

Easterly, W. (2007). « Was Development Assistance a Mistake ? » *The American Economic Review*, 97(2): 328-332.

Elekwa, N. et O. Eme (2013). « Community driven development in the local government system: A new strategy. » *Kuwait Chapter of the Arabian Journal of Business and Management Review* 3(1): 1-15.

ERUDIT et Fiducie Consulting Group (2018). *Rapport d'audit des comptes 1^{er} janvier 2017 au 30 juin 2018, Projet de développement conduit par les communautés (PSDCC)*. Cotonou.

Fonds monétaire international (2016). *Fiche technique: Droits de tirage spécial (DTS)* [en ligne] <https://www.imf.org/fr/About/Factsheets/Sheets/2016/08/01/14/51/Special-Drawing-Right-SDR>, consulté le 20 mai 2021.

Fung, A. (2006). Varieties of Participation in Complex Governance. *Public Administration Review*, 66, 66–75.

Furtado, C. (1976). *Théorie du développement économique*. Paris, Presses universitaires de France.

Gagnon, Y.-C. (2005). *L'étude de cas comme méthode de recherche : guide de réalisation*. Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.

Gandclaud, M. (2008). « Les stratégies de développement » dans Deubel, P. (dir). *Analyse économique et historique des sociétés contemporaines*. Paris, Pearson Education: 463-512.

Goffman, E. (1973). *La mise en scène de la vie quotidienne*. Paris, Editions de Minuit.

Grawitz, M. (1993). *Méthodes des sciences sociales*. Paris, Dalloz.

Guesnerie, R. (1998). « Peut-on toujours redistribuer les gains à la spécialisation et à l'échange ? Un retour en pointillé sur Ricardo et Heckscher-Ohlin. » *Revue économique* 49(3): 555-579.

Harford, T. et M. Klein (2005). *The Market for Aid. Public policy for the private sector*. Washington, The World Bank Group.

Haslam, P.A. (2014). « Les enjeux théoriques : mutations, cycles et contestations. » dans Beudet, P. et P.A. Haslam (dir.). *Enjeux et défis du développement international*. Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa: 9-30.

Heffer, J. (2000). *La fin du XXe siècle : de 1973 à nos jours*. Paris, Hachette.

Hirschman, A. O. (1984). *L'économie comme science morale et politique*. Paris, Éditions du Seuil.

Ibtissem, O. (2011) « Les disparités économiques au sein du Tiers-Monde : quelques constats à propos du Maghreb et des pays de l'Asie du Sud-Est. » *L'année du Maghreb* 7, 439-445.

International Development Association (2009). *IDA at Work, Community-Driven Development: Delivering the Results People Need* [en ligne] <http://documents1.worldbank.org/curated/en/522911468337484412/pdf/519380WPOIDA1C10Box345544B01PUBLIC1.pdf>, consulté le 20 mai 2021.

Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (2016). *Cahier des villages et quartiers de ville du département de l'Atlantique (RGPH-4, 2013), Gouvernement du Bénin*. INSAE. Cotonou.

Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (2014). *Fiche de données sur la population au Bénin, Gouvernement du Bénin*. INSAE. Cotonou.

Jacquet, P. (2006). « Les enjeux de l'aide publique au développement ». *Politique étrangère*, 4(4), 941-954.

Jaffrelot, C. (2000). *Démocraties d'ailleurs : démocraties et démocratisations hors d'Occident*. Paris, Karthala.

Jaquet, F. et F. Cova (2021). « Beyond moral dilemmas: The role of reasoning in five categories of utilitarian judgment. » *Cognition*, 209, 104572, pré-publication, 20 pages.

Jourdain, A., S. Naulin et F. de Singly (2011). *La théorie de Pierre Bourdieu et ses usages sociologiques*. Paris, Armand Colin.

Jourde, C. (2014). « Les démocraties et les démocratisations. » dans Beaudet, P. et P.A. Haslam (dir.). *Enjeux et défis du développement international*. Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa: 381-396.

Jouve, B. (2005). « La démocratie en métropoles : gouvernance, participation et citoyenneté. » *Revue française de science politique* 55(2): 317-337.

Kakumba, U. (2010). La participation citoyenne et le développement rural au niveau des autorités locales : réflexions sur le système de décentralisation en Ouganda. *Revue Internationale des Sciences Administratives*, 76, 183-200.

Kay, C. (2015) in *Des outils pour le changement sous la direction de Henry Veltmeyer et Nasser Ary Tanimoune* (2015). Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa.

Krief, N. et V. Zardet (2013). « Analyse de données qualitatives et recherche-intervention. » *Recherches en Sciences de Gestion* 95(2): 211-237.

Kuepie, M. et A. Sougane (2014). « Participation citoyenne au Mali : entre mobilisation associative et engagement politique. » *Lien social et Politiques* (71): 197-215.

- Lacaze, L. (2013). L'interactionnisme symbolique de Blumer revisité. *Sociétés*, 121, 41-52.
- Lacoste, Y. (1985). *Géographie du sous-développement : géopolitique d'une crise*. Paris, Presses universitaires de France.
- Lafourcade, O. (2014). « L'aide au développement : un état des lieux, des interrogations. » *Techniques Financières et Développement* 4(4): 11-19.
- Le Moigne, J.-L. (2001). *Le constructivisme*. Paris, L'Harmattan.
- Le Bossé, Y. (2003). De l'« habilitation » au « pouvoir d'agir » : vers une appréhension plus circonscrite de la notion d'empowerment. *Nouvelles pratiques sociales*, 16(2), 30–51
- Lefèvre, P. (1993) « Quelques réflexions sur la recherche méthodologique liée aux opérations de développement. » *Bulletin de l'APAD* (6): 1-8.
- Lessard, M.-A. (1994). « Compte rendu de Charles CÔTÉ, *Désintégration des régions. Le sous-développement durable au Québec*. » *Recherches sociographiques* 35(2): 311-312.
- Le Tian, C., B. Venard, P. Cohendet et B. Mazouz (2012). « Pour une approche contingente de la gouvernance. » *Management international* 16(2): 25-38.
- Liauzu, C. (1987). *L'enjeu tiersmondiste : débats et combats*. Paris, L'Harmattan.
- Maitourama, M. (2010). *Banque mondiale et développement : Pertinences scientifiques des discours et pratiques de développement de la banque mondiale dans les PED des années 80 à nos jours*. Thèse de doctorat, sciences humaines appliquées, Université de Montréal, Québec.
- Marc, E. et D. Picard (2003). *L'interaction sociale*. Paris, Presses universitaires de France.
- Marchesin, P. (2004). « Démocratie et développement. » *Revue Tiers Monde* 179(3): 487-513.
- Mazeaud, A., Sa Vilas Boas, M. & Berthomé, G. (2012). Penser les effets de la participation sur l'action publique à partir de ses impensés. *Participations*, 2, 5-29.
- McMillan, J.H. et S. Schumacher (2001). *Research in Education: a Conceptual Introduction*. New York, Longman.

- Médard, J.-F. (1991). « Autoritarismes et démocraties en Afrique noire. » *Politique africaine* 43: 92-104.
- Mercier, C., D. Bourque et I. St-Germain (2009). *Participation citoyenne et développement des communautés au Québec : enjeux, défis et conditions d'actualisation*. Gatineau, ARUC-ISDC, Université du Québec en Outaouais.
- Merrill, D. (2006). « The Truman Doctrine: Containing Communism and Modernity. » *Presidential Studies Quarterly* 36(1): 27-37.
- Michels, A. (2011). « Les innovations dans la gouvernance démocratique En quoi la participation citoyenne contribue-t-elle à l'amélioration de la démocratie ? » *Revue Internationale des sciences administratives* 77(2) : 275-296.
- MONNET, E. (2007) « La théorie des « capacités » d'Amartya Sen face au problème du relativisme », *Tracés. Revue de Sciences humaines* [En ligne], 12 | 2007, mis en ligne le 18 avril 2008, consulté le 02 novembre 2021.
- Morrisette, J., S. Guignon et D. Demazière (2011). « De l'usage des perspectives interactionnistes en recherche. » *Recherches qualitatives* 30(1): 1-274.
- Myrdal, G. (1978). *Procès de la croissance : à contre-courant*. Paris, Presses Universitaires de France.
- Naudet, J.-D. (2005). *Les OMD et l'aide de cinquième génération, Analyse de l'évolution des fondements éthiques de l'aide au développement*, Document de travail n°2, Agence Française de Développement, Département de la recherche. [en ligne] <https://www.afd.fr/fr/ressources/les-omd-et-laide-de-cinquieme-generation>, consulté le 20 mai 2021.
- N'Guessan, T. (2001). « Comportement bureaucratique et conditionnalité de programme. » *African Development Review* 13(1): 82-97.
- Neveu C. (2011). « Habitants, citoyens : interroger les catégories », dans Bacqué M.-H., Sintomer Y. (dir.). *La démocratie participative : histoire et généalogie*. Paris, La Découverte, 39-50.
- Nicaise, N. (2009). « La construction sociale de la générosité et la politique de développement européenne. » *Revue Tiers Monde* 200(4): 767-783.
- Nizet, J. et N. Rigaux (2014). *La sociologie de Erving Goffman*. Paris, La Découverte.
- Organisation de coopération et de développement économiques (2003). *Harmoniser l'aide pour renforcer son efficacité*. Paris, OCDE.

Organisation de coopération et de développement économiques (2008). *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement et programme d'action d'Accra*. Paris, OCDE.

Olukoshi, A. (2008). « Démystifier la gouvernance et enrichir son contenu démocratique. » dans Bellina, S., Magro, H. et V. de Villemeur (dir.). *La gouvernance démocratique : un nouveau paradigme pour le développement*. Paris, Karthala / Ministère des affaires étrangères et européennes, France, 187-200.

Oman, C. et C. Arndt (2008). « La mesure de la gouvernance » dans Bellina, S., Magro, H. et V. de Villemeur (dir.). *La gouvernance démocratique : un nouveau paradigme pour le développement*. Paris, Karthala / Ministère des affaires étrangères et européennes, France: 515-528.

Ordioni, N. (2005). « Pauvreté et inégalités de droits en Afrique : une perspective genrée ». *Mondes en développement* 129(1): 93-106.

Owen, D. et J.-P. Vercruysse (2014). « Community Driven Development and Community-Led Local Development. » *European Structural and Investment Funds Journal* 2(4): 308-318.

Paugam, S. (2010). *Les 100 mots de la sociologie*. Paris, Presses universitaires de France.

Perkins, D.H., S. Radelet et D.L. Lindauer (2008). *Économie du développement*. Bruxelles, De Boeck.

Pérouse de Montclos, M.-A. (2009). « Du développement à l'humanitaire, ou le triomphe de la com'. » *Revue Tiers Monde* 200(4): 751-766.

Perroulaz, G., Fioroni, C., Carbonnier, G., (2010) « Evolutions et enjeux de la coopération internationale au développement », *International Development Policy | Revue internationale de politique de développement* [Online], 1 | 2010, Online since 11 March 2010, connection on 04 December 2021. URL: <http://journals.openedition.org/poldev/124>

Peter, J.-M. et R. Sue (2015). « La voie associative génératrice de lien social : le cas de la France. » *Loisir et Société* 38(2): 226-238.

Pirotte, G. (2012). « Étudier les sociétés civiles dans le contexte du nouveau paradigme de l'aide internationale. » *Mondes en développement* 159(3): 11-28.

Plihon, D. (2004). *Le nouveau capitalisme*. Paris, La Découverte.

Programme des Nations unies pour le développement (2008). « La gouvernance démocratique au service du développement humain. » dans Bellina, S., Magro, H. et V. de Villemeur (dir.). *La gouvernance démocratique : un nouveau paradigme pour le développement*. Paris, Karthala / Ministère des affaires étrangères et européennes, France: 379-392.

Poquet, G. (2001). *Démocratie de proximité et participation des habitants à la politique de la ville, De la promiscuité des cages d'escalier à la reconnaissance du citoyen-usager*. Cahier de recherche n°156, Paris, Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de Vie.

Projet de services décentralisés conduit par les communautés (2013). *Manuel d'exécution*. 2.0. Cotonou, PSDCC.

Projet de services décentralisés conduit par les communautés (2014). *Manuel de procédures administratives financières et comptables*. 2.0. Cotonou, PSDCC.

Projet de services décentralisés conduit par les communautés (2017). *Rapport annuel d'activités 2016*. Cotonou, PSDCC.

Régnier, P. (2007). « Histoire de l'industrialisation et succès asiatiques de développement : une rétrospective de la littérature scientifique francophone. » *Mondes en développement* 139(3): 73-96.

Rist, G. (2013). *Le développement : histoire d'une croyance occidentale*. Paris, Les presses de Sciences Po.

Riverin-Simard, D., A. Spain et C. Michaud (1997). « Positions paradigmatiques et recherches sur le développement vocationnel adulte. » *Nouveaux cahiers de la recherche en éducation* 4(1): 59-91.

Rosanvallon, P. (2008). *La légitimité démocratique, Impartialité, réflexivité, proximité*. Paris, Seuil.

Rostow, W.W. (1997). *Les étapes de la croissance économique : un manifeste non communiste*. Paris, Économica.

Saint-Martin, D., J. Jenson, C. Martin, M. Mendell et D. Renard (1999). « Variations sur le thème de la cohésion sociale. » *Lien social et Politiques* (41): 87-93.

Sauquet, M. et M. Vielajus (2008). « Légitimités, acteurs et territoires : enraciner la gouvernance dans la diversité des cultures » dans Bellina, S., Magro, H. et V. de Villemeur (dir.). *La gouvernance démocratique : un nouveau paradigme pour le*

développement. Paris, Karthala / Ministère des affaires étrangères et européennes, France: 101-116.

Schmitter, P.C. et T.L. Karl (1994). « The Conceptual Travels of Transitologists and Consolidologists: How Far to the East Should They Attempt to Go ? » *Slavic Review* 53(1): 173-185.

Severino, J.-M. et O. Charnoz (2005). « Les "mutations impromptues" État des lieux de l'aide publique au développement. » *Afrique contemporaine* 213(1): 13-131.

Severino, J. et O. Ray (2011). « La fin de l'aide publique au développement : mort et renaissance d'une politique publique globale. » *Revue d'économie du développement* 1(1): 5-44.

Sondarjee, M. (2020). « Change and stability at the World Bank: inclusive practices and neoliberal technocratic rationality. » *Third World Quarterly* 42(2): 348-365.

Stiglitz, J. E. (2002). *La grande désillusion*. Paris, Fayard.

Stiglitz, J. E. (2003). *Quand le capitalisme perd la tête*. Paris, Fayard.

Stiglitz, J. E. (2006). *Un autre monde : contre le fanatisme du marché*. Paris, Fayard.

Strandsbjerg, C. (2005). « Continuité et rupture dans les représentations du pouvoir politique au Bénin entre 1972 et 2001 : Le président Mathieu Kérékou. Du militaire-marxiste au démocrate-pasteur. » *Cahiers d'études africaines* 1(1), 71-94.

Sy, O. (2008). « La gouvernance, une question mondiale qui appelle des réponses spécifiques en Afrique » dans Bellina, S., Magro, H. et V. de Villemeur (dir.). *La gouvernance démocratique : un nouveau paradigme pour le développement*. Paris, Karthala / Ministère des affaires étrangères et européennes, France: 41-50.

Talpin, J. (2008). « Pour une approche processuelle de l'engagement participatif : Les mécanismes de construction de la compétence civique au sein d'institutions de démocratie participative. » *Politique et Sociétés* 27(3): 133-164.

Tavares de Almeida, P., R. Branco et T. Fernandes (2012). « Société civile et démocratie en Europe du Sud. » *Pôle Sud* 37(2): 5-8.

Thiétart, R.-A. (2014). *Méthodes de recherche en management*. Paris, Dunod.

Touré, E.H. (2011). « Les conventions locales pour la gestion des ressources naturelles au Sénégal : Entre autonomisation et problème d'appropriation. » *Vertigo* 11(1): 2-25.

- Trotignon, Y. (1987). *Les pays en développement face au XXe siècle*. Paris, Dunod.
- Union Européenne, Commission des Communautés Européennes (2001). *Gouvernance européenne, un livre blanc, DOC/01/10*. Bruxelles, Commission des Communautés Européennes.
- Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (2015). « Les tables statistiques du rapport. » dans UNICEF. *La Situation des enfants dans le monde 2015*. New York, UNICEF: 27-116
- Van Der Wee, H. (1990). *Histoire économique mondiale, 1945-1990*. Louvain-la-Neuve, Academia.
- Vázquez García, R. (2012). « Democratic Effects of Volunteer Organizations in Spain: A Comparative Analysis. » *Pôle Sud* 37(2): 25-49.
- Veltmeyer, H., Parpart, J. (2015) in *Des outils pour le changement sous la direction de Henry Veltmeyer et Nasser Ary Tanimoune* (2015). Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa.
- Veltmeyer, H. et N. A. Tanimoune (2015). *Des outils pour le changement*. Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa.
- Vercauteren, P. (2013). « Du "Consensus de Washington" au "Consensus de Séoul" : quelle place pour l'État dans la gouvernance ? » *Politique et Sociétés* 32(3): 135-158.
- Wagner, A.-C. (2010). « Champ. » dans Paugam, S. (dir.). *Les 100 mots de la sociologie*, Paris, Presses universitaires de France: 50-51.
- Willett, G. (1996). « Paradigme, théorie, modèle, schéma : qu'est-ce donc ? » *Communication et organisation* (10) [en ligne] <https://journals.openedition.org/communicationorganisation/1873>, consulté le 20 mai 2021.
- Wong, S. (2012). *What Have Been the Impacts of World Bank Community-Driven Programs ? CDD Impact Evaluation Review and Operational and Research Implications*. Washington, The World Bank. [en ligne] <http://documents1.worldbank.org/curated/en/967431468161087566/pdf/695410WP0SW0CD00Box370017B00PUBLIC0.pdf>, consulté le 20 mai 2021.
- World Bank, The (2017). *Benin Decentralized Community Driven Services Phase 2 (P163560), Project Information Document, Integrated Safeguards Data Sheet (PID/ISDS)*. Washington, The World Bank. [en ligne]

https://ewdata.rightsindevelopment.org/files/documents/60/WB-P163560_LJK2rpk.pdf, consulté le 20 mai 2021.

Yamontché, S. K. H., Johnson, R. C., Gouissi, F. M., Boni, G., Degbey, C., C. S. Houssou, (2020). Etat Des Lieux et Facteurs Associés en Matière D'eau, D'hygiène Et D'assainissement Dans la Commune d'Abomey-Calavi Au Bénin. *European Scientific Journal*, ESJ, 16(6), 524.

Yin, R. K. (2011). *Qualitative research from start to finish*. New York, Guilford Press.